
De: Julie Boucher
Envoyé: 14 juin 2023 17:19
À: [REDACTED]
Cc: _Boîte_accès, mce
Objet: N/Réf. : 2324-016 - Votre demande d'accès à l'information - Partie 1 de 2
Pièces jointes: 016-documents_Partie1.pdf; 016-articles.pdf; AVIS DE RECOURS.pdf



Objet : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

N/Réf. : 2324-016

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 15 mai 2023, dont le but est d'obtenir copie de documents en lien avec des activités reliées aux langues autochtones (Premières Nations et Inuit), ou sur la rédaction d'un projet de législation ou de loi sur les langues autochtones, et ce, depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 12 mai 2023.

Vous trouverez copie de certains documents détenus par le ministère du Conseil exécutif à l'égard de votre demande. Les renseignements visés par les articles 23, 24, 36, 37, 39, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* y ont été masqués, tel que le permet l'article 14 de cette loi.

Nous vous informons d'autres documents détenus par le ministère du Conseil exécutif relativement à votre demande ne sont pas accessibles, et ce, en application des articles 9, 23, 24, 33, 34, 36, 37, 39, 53 et 54 de la *Loi* ou ne peuvent vous être transmis puisqu'ils sont formés en substance de renseignements confidentiels en vertu de ces mêmes articles, et ce, en application de l'article 14 de la *Loi*.

De plus, certains sont visés par le privilège de confidentialité de la relation avocat-client et ne peuvent vous être transmis en vertu des dispositions de l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12) qui protègent le secret professionnel.

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de même que des articles de loi mentionnés à la présente.

Veuillez noter qu'en raison du volume du document, il est vous est transmis en deux parties. La deuxième partie vous sera envoyée sous peu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julie Boucher

Responsable de l'accès à l'information
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 643-7355
Télécopieur : 418 646-0866
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Jocelyn Babin <Jocelyn.Babin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé: 12 août 2022 13:06
À: Foisy, Marc; RENE BOUDREAU; Auclair, Justine; alexia-melina.lamoureux-proulx@mfa.gouv.qc.ca; Loïc Di Marcantonio; Charlene.Caron@education.gouv.qc.ca; fgagnon@toponymie.gouv.qc.ca
Cc: Valérie Boudreault
Objet: Comité interministériel sur les langues autochtones - Axe 2

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour à toutes et tous,

La rédaction de la fiche Promotion des langues autochtones avance, grâce à vos contributions et je vous en remercie.

À bientôt,

Jocelyn Babin

Conseiller aux politiques et à la Loi du livre

Direction des politiques et de la prospective
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2362, poste 7035
Courriel : jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De: Jocelyn Babin <Jocelyn.Babin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé: 15 juillet 2022 13:40
À: charlene.caron@education.gouv.qc.ca; loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca; marie-eve.chouinard@mfa.gouv.qc.ca; jcouilla@oqlf.gouv.qc.ca
Cc: Valérie Boudreault; Sébastien Cloutier; Foisy, Marc
Objet: Comité interministériel sur les langues autochtones

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour à tous,

Ce fut un plaisir d'échanger une première fois avec vous dans le cadre du Comité interministériel. Pour la suite des travaux sur l'axe qui est sous notre responsabilité, j'aimerais vous inviter à une rencontre afin de discuter de la procédure

Merci de votre collaboration.

Cordialement,

Jocelyn Babin

Conseiller aux politiques et à la Loi du livre

Direction des politiques et de la prospective
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2362, poste 7035
Courriel : jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : [Lucien-Pierre Bouchard](#)
A : [Niang, Bocar](#); [Marc Foisy](#); [Henri Desjardins](#)
Objet : Consultations Langues--Napperon
Date : 17 janvier 2023 16:43:15



Bonjour,

Pourriez-vous svp me confirmer que nous aurons bien au plus tard jeudi en matinée le napperon faisant la synthèse du déroulement des consultations (et la ligne du temps)? Disons que c'est très attendu.

Merci!

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Henri Desjardins](#)
A : [Caroline Lemire](#)
Cc : [Marc Foisy](#)
Objet : RE: 1er mai
Date : 25 avril 2023 09:20:16
Pièces jointes : [image004.jpg](#)
[image005.jpg](#)

Bonjour Caroline,

Merci d'avoir accepté de nous rencontrer hier. Les éléments que vous nous avez partagés vont nous aider à nous orienter dans le cadre de la démarche de consultation.

Concernant les séances de consultations publiques, il y en aura quatre. Elles auront lieu à :

- Val d'Or, le 1er mai, à l'hôtel Forestel;
- Uashat, le 12 mai;
- Montréal, le 26 mai, à l'hôtel Bonaventure;
- Kuujuaq, le 16 juin.

Les séances de consultations publiques auront lieu en matinée, de 9h à 12h. La séance de consultation de Montréal sera suivie en après-midi d'une conférence portant sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones au Québec.

Nous vous invitons à participer aux consultations et à partager l'information au sein de vos différents réseaux. La participation aux consultations publiques est ouverte à tous, et nous espérons que le plus grand nombre de voix pourra se faire entendre.

Nous sommes également à la recherche d'un aîné pour faire l'ouverture et la fermeture de la consultation de Val d'Or. Du côté de Minwashin, auriez-vous un nom à nous proposer? Nous offrons une compensation à l'ainé pour sa participation. De plus, comme il s'agit d'une consultation publique, en plus de l'ouverture et de la fermeture, l'ainé peut également, s'il le souhaite faire une intervention durant la rencontre pour donner son avis et ses recommandations sur la revitalisation des langues.

Bonne journée!

Henri Desjardins | Conseiller en affaires autochtones

Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier
Québec (Québec) G1R 5M6

Tel. : 418-643-3166 poste 2269

cid:image001.jpg@01D8E7AD.F025B0B0



Pour s'abonner à l'infolettre du Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit, c'est par [ici](#) !

De : Caroline Lemire <caroline@minwashin.org>

Envoyé : 25 avril 2023 08:58

À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Objet : 1er mai

Bonjour Henri,

Merci pour la rencontre d'hier.

Merci à l'avance



Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Chouinard, Marie-Ève](#)
A : [Jocelyn Babin](#)
Cc : [Valérie Boudreault](#); [Sébastien Cloutier](#); [Foisy, Marc](#); charlene.caron@education.gouv.qc.ca; loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca; jcouilla@oqlf.gouv.qc.ca; [Lamoureux-Proulx, Alexia-Mélina](#)
Objet : RE: Comité interministériel sur les langues autochtones
Date : 15 juillet 2022 13:47:25
Pièces jointes : [image001.png](#)
[MFA_coul_gif_download_63f4000b-05db-4e0e-9225-444c7fbebba2.gif](#)
[MAMROTPhraseVerte_03950c49-d6c9-4bf0-9175-3f306886f9c4.jpg](#)



Bonjour Jocelyn,

[REDACTED], c'est ma collègue Alexia-Mélina Lamoureux-Proulx, conseillère aux affaires autochtones au ministère de la Famille, qui se joindra à vous. Elle est en c.c. du présent courriel, tu peux lui faire parvenir la convocation pour la rencontre du 28 juillet à 13h30.

Merci.

Cordialement,

Marie-Eve Chouinard

Coordonnatrice aux affaires autochtones et aux relations intergouvernementales
Secrétariat général et des affaires institutionnelles
Ministère de la Famille
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
(418) 528-7100, poste 82753

Signature thématique.



De : Jocelyn Babin <Jocelyn.Babin@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 juillet 2022 13:40

À : charlene.caron@education.gouv.qc.ca; loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca; Chouinard, Marie-Ève <Marie-Eve.Chouinard@mfa.gouv.qc.ca>; jcouilla@oqlf.gouv.qc.ca

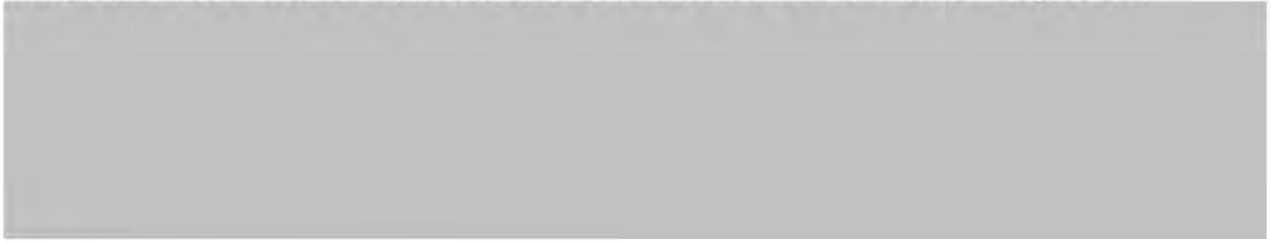
Cc : Valérie Boudreault <valerie.boudreault@mcc.gouv.qc.ca>; Sébastien Cloutier <sebastien.cloutier@mcc.gouv.qc.ca>; Foisy, Marc <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Comité interministériel sur les langues autochtones

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour à tous,

Ce fut un plaisir d'échanger une première fois avec vous dans le cadre du Comité interministériel. Pour la suite des travaux sur l'axe qui est sous notre responsabilité, j'aimerais vous inviter à une rencontre afin de discuter de la procédure menant à la rédaction de la fiche. Comme je suis en



Merci de votre collaboration.

Cordialement,

Jocelyn Babin

Conseiller aux politiques et à la Loi du livre

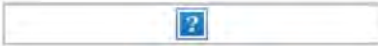
Direction des politiques et de la prospective
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2362, poste 7035

Courriel : jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : [Bocar Niang](#)
A : [Marc Foisy](#)
Cc : [Henri Desjardins](#)
Objet : RE: Suivi- Langues autochtones- consultations publiques
Date : 25 avril 2023 09:18:50



C'est parfait !

Merci.

Bocar

De : Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 avril 2023 09:17
À : Bocar Niang <Bocar.Niang@mce-sct.gouv.qc.ca>
Cc : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi- Langues autochtones- consultations publiques



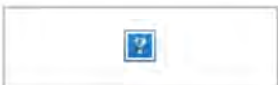
Bonjour Bocar,

Nous avons approuvé un budget pour la mise en œuvre du plan de comms.

Alors tu peux procéder.

Marc Foisy
Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 2^e étage
Québec, Qc G1R-5M6
Tel : 418-643-3166 (x2233)
Télécopieur : 418-646-4918

De : Bocar Niang <Bocar.Niang@mce-sct.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 avril 2023 08:20
À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>; Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Suivi- Langues autochtones- consultations publiques



Bonjour,

Ci-joint l'autorisation d'achat pour la balance des placements après les ajustements pour Val d'Or (ajout radio). Merci de nous autoriser à signer.

Bocar Niang
Conseiller en communication | Conseil stratégique
Direction des communications
Ministère du Conseil exécutif et
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, bureau 1.449
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 643-2001
Courriel: bocar.niang@mce-sct.gouv.qc.ca
www.mce.gouv.qc.ca
www.tresor.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Marc Foisy](#)
A : [Bocar Niang](#); [Henri Desjardins](#)
Objet : RE: URGENT // radio pour approbation - Consultations des Langues Autochtones
Date : 8 mai 2023 12:12:00

Ça nous convient mon cher Bocar, bonne journée!

Marc Foisy
Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 2^e étage
Québec, Qc G1R-5M6
Tel : 418-643-3166 (x2233)
Télécopieur : 418-646-4918

De : Bocar Niang <Bocar.Niang@mce-sct.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 mai 2023 11:39
À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>; Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>
Objet : TR: URGENT // radio pour approbation - Consultations des Langues Autochtones



Bonjour
Ci-joint le message radio pour Uashat. Nous serons en ondes dès demain!
J'espère que tout est beau dedans pour vous.
Bocar

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Henri Desjardins](#)
A : [Lucien-Pierre Bouchard](#)
Cc : [Marc Foisy](#); [Sylvie Marcotte](#)
Objet : Rencontre consultation langues
Date : 15 mai 2023 16:02:10
Pièces jointes : [image003.jpg](#)



Bonjour Lucien,

Serais-tu disponible demain pour qu'on se rencontre avec Marc pour faire le point sur la consultation sur les langues? 30 minutes devrait être amplement suffisant.

Merci,

Henri Desjardins | Conseiller en affaires autochtones

Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier
Québec (Québec) G1R 5M6
Tel. : 418-643-3166 poste 2269

cid:image001.jpg@01D8E7AD.F025B0B0



Pour s'abonner à l'infolettre du Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit, c'est par [ici](#) !

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Patrick Brunelle](#)
A : [Lucien-Pierre Bouchard](#); [Marc Foisy](#); [Henri Desjardins](#)
Objet : TR: INFO: Consultation publique Langues et cultures autochtones
Date : 15 mai 2023 14:49:09
Pièces jointes : [image001.jpg](#)



Est-ce public ?

Patrick Brunelle

Secrétaire adjoint
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif
[905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage](#)
[Québec \(Québec\) G1R 5M6](#)
[418 643-3166, poste 82260](#)
patrick.brunelle@mce.gouv.qc.ca

De : Véronique Thiboutot <Veronique.Thiboutot@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 mai 2023 14:22
À : Patrick Brunelle <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>
Objet : TR: INFO: Consultation publique Langues et cultures autochtones

Bonjour Patrick,

Serait-il possible d'avoir le déroulement pour la journée du 26 mai, le dialogue publique Langues et Cultures en début de semaine prochaine, la ville de Montréal aimerait en être informé.

Merci!

Véronique Thiboutot

Attachée politique
**Cabinet du ministre responsable des Relations avec les
Premières Nations et les Inuit**
Député de Vachon
900, Place d'Youville, 5^e étage
Québec (Québec) G1P 3P7
Téléphone : 418 528-8407

<https://youtu.be/aSplkxNArRY>



De : Alana Boileau <Alana.Boileau@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 mai 2023 10:45

À : Véronique Thiboutot <Veronique.Thiboutot@mce.gouv.qc.ca>

Objet : TR: INFO: Consultation publique Langues et cultures autochtones

Salut Véro,

La ville de Montréal veut les détails de l'événement du 26. Dès qu'on a ça, essayons de nous rappeler de lui envoyer!

Alana Boileau

Conseillère principale

**Cabinet du Ministre responsable des Relations avec les
Premières Nations et les Inuit**

Député de Vachon

900, Place d'Youville, 5^e étage
Québec (Québec) G1P 3P7



De : louise.desrochers@montreal.ca <louise.desrochers@montreal.ca> **De la part de** Alia HASSAN-COURNOL

Envoyé : 11 mai 2023 10:33

À : Alana Boileau <Alana.Boileau@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Fwd: INFO: Consultation publique Langues et cultures autochtones

Bonjour madame Boileau,

Au nom de madame Alia Hassan-Cournol, je communique avec vous afin de savoir si vous pouvez nous transmettre le déroulement de la séance de consultation publique qui aura lieu à Montréal le 26 mai prochain, ainsi que toute documentation concernant la tenue de cet événement.

En vous remerciant par avance.

Louise Desrochers

Chargée de secrétariat pour /

Alia Hassan-Cournol

Conseillère associée à la mairesse, à la Réconciliation avec les peuples autochtones et aux affaires internationales

Présidente du caucus de la majorité

Conseillère désignée de Ville-Marie
155, rue Notre-Dame Est, bureau 323
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Conseillère de Ville
District de Maisonneuve-Longue-Pointe
Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1
alia.hassan-cournol@montreal.ca
Tél.: 514 872-9899

montreal.ca/mhm



/div>

----- Forwarded message -----

De : **Sarah SULTANI** <sarah.sultani@montreal.ca>
Date: mer. 3 mai 2023, à 08 h 01
Subject: INFO: Consultation publique Langues et cultures autochtones
To: Jean THERRIEN <jean.therrien@montreal.ca>, Alia HASSAN-COURNOL <alia.hassan-cournol@montreal.ca>, Victor Hugo HENDERSON <hugo.henderson@montreal.ca>

PVI

----- Forwarded message -----

De : **Alana Boileau** <Alana.Boileau@mce.gouv.qc.ca>
Date: jeu. 27 avr. 2023, à 20 h 48
Subject: TR: Consultation publique Langues et cultures autochtones
To: Sarah SULTANI <sarah.sultani@montreal.ca>

Salut Sarah,

Pour ton information, nous tenons une consultation publique sur la question des langues et des cultures autochtones le 26 mai prochain à l'hôtel Bonaventure dès 9h. En matinée, ce sera une consultation en format « micro ouvert » et en après-midi, nous tiendrons deux panel sur la question des langues et des cultures autochtones au Québec.

Plus de détails seront disponibles si cela vous intéresse. Je tenais à vous en informer. Sinon, voici le message qui a été envoyé à plusieurs organismes.

Le gouvernement du Québec désire contribuer à la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones. Il reconnaît que ce sont les communautés et organisations autochtones qui ont la responsabilité première de leurs langues, mais il désire néanmoins contribuer en leur offrant un soutien dans cette tâche. Ainsi, le gouvernement du Québec tiendra dans les prochaines semaines une série de consultations publiques sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtone. Ces consultations publiques seront l'occasion pour le gouvernement du Québec d'entendre des suggestions du milieu sur les initiatives qu'il pourrait mettre en œuvre pour appuyer les membres des Premières Nations et les Inuits dans leurs efforts.

Quatre consultations auront lieu sur l'ensemble du territoire du Québec, à savoir à

- Val d'Or, le 1^{er} mai, à l'hôtel Forestel;
- Uashat, le 12 mai;
- **Montréal, le 26 mai, à l'hôtel Bonaventure;**
- Kuujuaq, le 16 juin.

Les séances de consultations publiques auront lieu en matinée, de 9h à 12h. La séance de consultation de Montréal sera suivie en après-midi d'une conférence portant sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones au Québec.

Nous vous invitons à participer à la consultation dans votre région à partager l'information au sein de vos différents réseaux. La participation aux consultations publiques est ouverte à tous, et nous espérons que le plus grand nombre de voix pourra se faire entendre.

N'hésitez pas à m'écrire si vous désirez des précisions sur les consultations publiques.

TRADUCTION DE COURTOISIE EN ANGLAIS

Good morning,

The Government of Quebec wants to contribute to the revitalization, promotion and protection of indigenous languages and linguistic heritage. He recognizes that indigenous communities and organizations have the primary responsibility for their languages, but he nevertheless wants to contribute by offering them support in this task. Thus, the Government of Quebec will hold a series of public consultations in the coming weeks on the revitalization, promotion and protection of Aboriginal languages and linguistic heritage. These public consultations will be an opportunity for the

Government of Quebec to hear suggestions from the community on the initiatives it could implement to support the members of the First Nations and the Inuit in their efforts.

Four consultations will take place throughout Quebec, at

- Val d'Or, May 1st, at the Hotel Forestel;
- Uashat, May 12th;
- Montreal, May 26th, at the Bonaventure Hotel;
- Kuujjuaq, June 16th.

The public consultation sessions will take place in the morning, from 9 a.m. to 12 p.m. The Montreal consultation session will be followed in the afternoon by a conference on the revitalization, promotion and protection languages and linguistic heritage in Quebec.

We invite you to participate at the consultation on your own region and to share the information within your various networks. Participation in the public consultations is open to everyone, and we hope that as many voices as possible can be heard.

Do not hesitate to contact me if you would like more details on the public consultations.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Brunelle, Patrick](#)
A : [Foisy, Marc](#)
Objet : TR: Loi des Cris sur les langues
Date : 19 août 2022 09:38:47
Pièces jointes : [cnq-cree-langage-act-final-sep-17-19.pdf](#)



info

Patrick Brunelle

Secrétaire adjoint
Secrétariat aux affaires autochtones
Ministère du Conseil exécutif
[905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage](#)
[Québec \(Québec\) G1R 5M6](#)
[418 643-3166, poste 2260](#)
patrick.brunelle@mce.gouv.qc.ca

De : Desrosiers, Frédéric <Frederic.Desrosiers@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 août 2022 09:33
À : Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>; Saint-Pierre, David <David.Saint-Pierre@mce.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Loi des Cris sur les langues



Oui, voici. Il n'est question de l'anglais nulle part ni d'autre langue.

Salutations,

Frédéric Desrosiers
418 643-3166 (poste 2225)

Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)
Pôle d'expertise sur les gouvernances en milieu nordique
905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Télécopieur : 418 646-4918
frederic.desrosiers@mce.gouv.qc.ca
www.autochtones.gouv.qc.ca

De : Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 août 2022 09:25
À : Desrosiers, Frédéric <Frederic.Desrosiers@mce.gouv.qc.ca>; Saint-Pierre, David <David.Saint-Pierre@mce.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Loi des Cris sur les langues

Ok merci, je n'ai pu mettre la main sur la loi, tu as réussi ?

Patrick Brunelle

Secrétaire adjoint

Secrétariat aux affaires autochtones

Ministère du Conseil exécutif

[905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage](#)

[Québec \(Québec\) G1R 5M6](#)

[418 643-3166, poste 2260](#)

patrick.brunelle@mce.gouv.qc.ca

De : Desrosiers, Frédéric <Frederic.Desrosiers@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 août 2022 18:28

À : Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>; Saint-Pierre, David <David.Saint-Pierre@mce.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Loi des Cris sur les langues



Allô Patrick,

Oui en effet, le GNC a adopté son projet de « loi 1 » - Loi concernant la langue crie d'Eeyou Istchee le 17 septembre 2019.

Cette « loi » vise à soutenir et à promouvoir l'utilisation de la langue crie, à appuyer les efforts des Cris pour recouvrer, revitaliser, maintenir et renforcer la langue crie, et à planifier des projets et des activités pour rétablir et maîtriser la langue crie.

Il n'y a aucune indication en ce qui concerne l'anglais; [REDACTED]
[REDACTED] découlant directement de de l'Entente sur la gouvernance de la Nation crie entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Canada.

https://www.cngov.ca/wp-content/uploads/2019/09/press-release-september-17-2019-cree-nation-gouvernement-enacts-historic-cree-language_french.pdf

Frédéric Desrosiers

418 643-3166 (poste 2225)

Ministère du Conseil exécutif

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Pôle d'expertise sur les gouvernances en milieu nordique

905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Télécopieur : 418 646-4918

frederic.desrosiers@mce.gouv.qc.ca

www.autochtones.gouv.qc.ca

De : Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 août 2022 17:43

À : Desrosiers, Frédéric <Frederic.Desrosiers@mce.gouv.qc.ca>; Saint-Pierre, David <David.Saint-Pierre@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Loi des Cris sur les langues



Allo, les Cris auraient adopté une loi sur les langues en 2019 (crie j'imagine, mais p-ê cela touche aussi l'anglais). Ça vous dit qq chose ?

Patrick Brunelle

Secrétaire adjoint

Secrétariat aux affaires autochtones

Ministère du Conseil exécutif

[905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage](#)

[Québec \(Québec\) G1R 5M6](#)

[418 643-3166, poste 2260](#)

patrick.brunelle@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Chouinard, Marie-Ève](#)
A : [Foisy, Marc](#)
Objet : RE: Prestation des services publics en langues autochtones
Date : 16 août 2022 15:50:27
Pièces jointes : [image001.png](#)
[MFA_coul_gif_download_63f4000b-05db-4e0a-9225-444c7fbebba2.gif](#)
[MAMROTPhraseVerte_03950c49-d6c9-4bf0-9175-3f306886f9c4.jpg](#)



Bonjour Marc,

Est-ce qu'on pourrait se parler quelques minutes demain à propos de la fiche? Si tu as des disponibilités.

Je te remercie!

Marie-Eve

Marie-Eve Chouinard

Coordonnatrice aux affaires autochtones et aux relations intergouvernementales
Secrétariat général et des affaires institutionnelles
Ministère de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
(418) 528-7100, poste 82753

Signature thématique.



De : Foisy, Marc <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 août 2022 09:34

À : Molly Bussière <molly.bussiere@justice.gouv.qc.ca>; Camille Rochette <camille.rochette@msss.gouv.qc.ca>; RENE BOUDREAU <rene.boudreau@msp.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Chouinard, Marie-Ève <Marie-Eve.Chouinard@mfa.gouv.qc.ca>; Charlène Caron <Charlene.Caron@education.gouv.qc.ca>

Objet : Prestation des services publics en langues autochtones



Bonjour,

Petit rappel pour vous signifier que la date limite pour nous acheminer vos « boulettes » concernant les initiatives présentes et envisagées en matière de langues autochtones. Merci à ceux qui ont déjà fourni leur réponse.

Bonne journée

Marc Foisy

Direction des relations avec les Autochtones

Secrétariat aux affaires autochtones

Ministère du Conseil exécutif

905, Honoré-Mercier, 2^e étage

Québec, Qc G1R-5M6

Tel : 418-643-3166 (x2233)

Télécopieur : 418-646-4918

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [François Ouellet Castro](#)
A : charlotte@maniwakinfc.ca
Cc : [Marc Foisy](#); [Henri Desjardins](#)
Objet : RE: Consultations sur les langues
Date : 24 avril 2023 22:06:20
Pièces jointes : [image002.jpg](#)
[image003.jpg](#)

Kwe Charlotte,

After verification, it will not be possible to make an intervention by ZOOM during the public consultation in Val-d'Or (May 1).

That being said, my colleagues tell me that the consultation is scheduled from 9:00 a.m. to 12:00 p.m., but that it is not necessary to show up for 9:00 a.m. Participants can arrive at any time during the morning. The Friendship Center or its members could even indicate the time when they plan to be there and my colleagues will make sure to give them priority.

It is confirmed that Minister Ian Lafrenière will be on site.

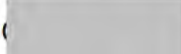
Let me know if you have any questions,

Migwetch,

François

François Ouellet-Castro, *MAP*

Adjoint exécutif | Direction des relations avec les Autochtones | Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit | ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier, 2^e étage | Québec (Québec) G1R 5M6 | 418 643-3166 | 

 | francois.ouelletcastro@mce.gouv.qc.ca | [Page Facebook du SRPNI](#)



Pour s'abonner à l'infolettre du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, c'est par [ici](#) !

Pour s'inscrire à la formation mensuelle en affaires autochtones offerte aux employés de l'État québécois : [inscription](#)

De : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 avril 2023 16:22

À : charlotte@maniwakinfc.ca

Cc : Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>; François Ouellet Castro
<Francois.OuelletCastro@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Consultations sur les langues



Bonjour,

Le gouvernement du Québec désire contribuer à la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones. Il reconnaît que ce sont les communautés et organisations autochtones qui ont la responsabilité première de leurs langues, mais il désire néanmoins contribuer en leur offrant un soutien dans cette tâche. Ainsi, le gouvernement du Québec tiendra dans les prochaines semaines une série de consultations publiques sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtone. Ces consultations publiques seront l'occasion pour le gouvernement du Québec d'entendre des suggestions du milieu sur les initiatives qu'il pourrait mettre en œuvre pour appuyer les membres des Premières Nations et les Inuits dans leurs efforts.

Quatre consultations auront lieu sur l'ensemble du territoire du Québec, à savoir à

- Val d'Or, le 1^{er} mai, à l'hôtel Forestel;
- Uashat, le 12 mai;
- Montréal, le 26 mai, à l'hôtel Bonaventure;
- Kuujuaq, le 16 juin.

Les séances de consultations publiques auront lieu en matinée, de 9h à 12h. La séance de consultation de Montréal sera suivie en après-midi d'une conférence portant sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones au Québec.

Nous vous invitons à participer à la consultation dans votre région à partager l'information au sein de vos différents réseaux. La participation aux consultations publiques est ouverte à tous, et nous espérons que le plus grand nombre de voix pourra se faire entendre.

N'hésitez pas à m'écrire si vous désirez des précisions sur les consultations publiques.

TRADUCTION DE COURTOISIE EN ANGLAIS

Good morning,

The Government of Quebec wants to contribute to the revitalization, promotion and protection of indigenous languages and linguistic heritage. He recognizes that indigenous communities and organizations have the primary responsibility for their languages, but he nevertheless wants to contribute by offering them support in this task. Thus, the Government of Quebec will hold a series of public consultations in the coming weeks on the revitalization, promotion and protection of Aboriginal languages and linguistic heritage. These public consultations will be an opportunity for the Government of Quebec to hear suggestions from the community on the initiatives it could implement to support the members of the First Nations and the Inuit in their efforts.

Four consultations will take place throughout Quebec, at

- Val d'Or, May 1st , at the Hotel Forestel;
- Uashat, May 12th ;
- Montreal, May 26th , at the Bonaventure Hotel;
- Kuujuaq, June 16th .

The public consultation sessions will take place in the morning, from 9 a.m. to 12 p.m. The Montreal consultation session will be followed in the afternoon by a conference on the revitalization, promotion and protection languages and linguistic heritage in Quebec.

We invite you to participate at the consultation on your own region and to share the information within your various networks. Participation in the public consultations is open to everyone, and we hope that as many voices as possible can be heard.

Do not hesitate to contact me if you would like more details on the public consultations.

Henri Desjardins | Conseiller en affaires autochtones

Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier
Québec (Québec) G1R 5M6
Tel. : 418-643-3166 poste 2269



Pour s'abonner à l'infolettre du Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit, c'est par [ici](#) !

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Leilani Shaw](#)
A : [Foisy, Marc](#)
Objet : Re: Native languages discussion
Date : 24 août 2022 19:49:42

Hello,

I am free tomorrow from 9am to 11am
Friday I am free from 10am to 2pm

Please let me know what works best for her schedule.

Thank you,
Leilani

On Wed, Aug 24, 2022 at 4:41 PM Foisy, Marc <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca> wrote:
[Secrétariat aux affaires autochtones]

Hello,
As a follow up to your discussion with Mrs Boileau, we would like to set up another meeting to discuss native languages.
What are your availabilities tomorrow or Friday ? I expect the meeting would last an hour or so. Thank you.

Envoyé de mon iPhone
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

--



Leilani Shaw

Directrice générale adjointe
Deputy Executive Director
RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal
Montreal Indigenous Community NETWORK
www.reseaumtlnetwork.com

[Facebook](#) - [Instagram](#) - [LinkedIn](#) - [Info/News](#)

[Boîte à outils décoloniale](#) * [Decolonial Toolbox](#)

—

De : [Marc Foisy](#)
A : [REDACTED]
Cc : [Henri Desjardins](#)
Objet : Suivi rencontre concernant les langues
Date : 8 mai 2023 11:23:00

Kwe [REDACTED]

Lors de la consultation organisée la semaine dernière à Val d'Or, vous avez exprimé la volonté de poursuivre la discussion.

Merci de m'indiquer quand vous seriez disponible pour le faire et on trouvera un moment par Teams ou téléphone.

Migwetch

Marc Foisy

Direction des relations avec les Autochtones

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ministère du Conseil exécutif

905, Honoré-Mercier, 2^e étage

Québec, Qc G1R-5M6

Tel : 418-643-3166 (x2233)

Télécopieur : 418-646-4918

De : [Marie-Laure Tremblay](#)
A : [Henri Desjardins](#)
Cc : [Marlène Cadorette](#); [Sara Abdelgawad](#); [Marc Foisy](#)
Objet : TR: Consultation projet de loi langues autochtones
Date : 24 avril 2023 17:22:20
Pièces jointes : [image002.jpg](#)



Bonjour Henri,

Voici les coordonnées de mes 2 collègues qui sont intéressées à participer à la rencontre avec Qarjuit.

Marlène Cadorette : marlene.cadorette@education.gouv.qc.ca

Sara Abdelgawad : sara.abdelgawad@education.gouv.qc.ca

Merci!

De : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 avril 2023 16:21
À : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Consultation projet de loi langues autochtones



Salut Marie-Laure,

La rencontre avec Qarjuit aura lieu le vendredi 5 mai, de 10h à 11h30. Tu peux m'envoyer les courriels de tes collègues intéressés à y participer pour que je leur envoie la convocation. La rencontre devrait être en anglais.

Voici le courriel qui a été envoyé en lien avec les consultations. Il ne s'agit pas tant d'une invitation, puisque les consultations sont publiques, mais plutôt d'informations à faire circuler au sein de différents réseaux :

Le gouvernement du Québec désire contribuer à la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones. Il reconnaît que ce sont les communautés et organisations autochtones qui ont la responsabilité première de leurs langues, mais il désire néanmoins contribuer en leur offrant un soutien dans cette tâche. Ainsi, le gouvernement du Québec tiendra dans les prochaines semaines une série de consultations publiques sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtone. Ces consultations publiques seront l'occasion pour le gouvernement du Québec d'entendre des suggestions du milieu sur les initiatives qu'il pourrait mettre en œuvre pour appuyer les membres des Premières Nations et les Inuits dans leurs efforts.

Quatre consultations auront lieu sur l'ensemble du territoire du Québec, à savoir à

- Val d'Or, le 1^{er} mai, à l'hôtel Forestel;
- Uashat, le 12 mai;
- Montréal, le 26 mai, à l'hôtel Bonaventure;
- Kuujjuaq, le 16 juin.

Les séances de consultations publiques auront lieu en matinée, de 9h à 12h. La séance de consultation de Montréal sera suivie en après-midi d'une conférence portant sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones au Québec.

Nous vous invitons à participer à la consultation dans votre région à partager l'information au sein de vos différents réseaux. La participation aux consultations publiques est ouverte à tous, et nous espérons que le plus grand nombre de voix pourra se faire entendre.

N'hésitez pas à m'écrire si vous désirez des précisions sur les consultations publiques.

TRADUCTION DE COURTOISIE EN ANGLAIS

Good morning,

The Government of Quebec wants to contribute to the revitalization, promotion and protection of indigenous languages and linguistic heritage. He recognizes that indigenous communities and organizations have the primary responsibility for their languages, but he nevertheless wants to contribute by offering them support in this task. Thus, the Government of Quebec will hold a series of public consultations in the coming weeks on the revitalization, promotion and protection of Aboriginal languages and linguistic heritage. These public consultations will be an opportunity for the Government of Quebec to hear suggestions from the community on the initiatives it could implement to support the members of the First Nations and the Inuit in their efforts.

Four consultations will take place throughout Quebec, at

- Val d'Or, May 1st , at the Hotel Forestel;
- Uashat, May 12th ;
- Montreal, May 26th , at the Bonaventure Hotel;
- Kuujjuaq, June 16th .

The public consultation sessions will take place in the morning, from 9 a.m. to 12 p.m. The Montreal consultation session will be followed in the afternoon by a conference on the revitalization, promotion and protection languages and linguistic heritage in Quebec.

We invite you to participate at the consultation on your own region and to share the information

within your various networks. Participation in the public consultations is open to everyone, and we hope that as many voices as possible can be heard.

Do not hesitate to contact me if you would like more details on the public consultations.

Voici la liste des personnes à qui ce courriel a été acheminé :

1. **Coordination de la Table locale de La Vallée-de-l'Or**
 - a. Sandra Ataman, sandra@ryanap.com
2. **Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or**
 - a. Édith Cloutier, edith.cloutier@caavd.ca
3. **Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre**
 - a. Nancy Brunelle, nancy.brunelle@hotmail.com
4. **CEGEP de l'Abitibi-Témiscamingue**
 - a. Sylvain Blais, sylvain.blais@cegepat.qc.ca
 - b. Christine Desrosiers, christine.Desrosiers@cegepat.qc.ca
5. **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**
 - a. Francyne Dussault, francyne.dussault@uqat.ca
 - b. Hugo Asselin, hugo.asselin@uqat.ca
6. **Centre d'amitié autochtone de Maniwaki**
 - a. Charlotte Commonda : charlotte@maniwakinfc.ca

Bonne fin de journée!

Henri

De : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 24 avril 2023 11:15

À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Cc : Marc Foisy <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Consultation projet de loi langues autochtones



Allo Henri, mes collègues seraient intéressés par la rencontre avec Qarjuit (le conseil jeunesse inuit), le vendredi 28 avril am, le vendredi 5 mai am et le lundi 8 mai pm) est-ce que tu peux me faire parvenir les détails de la rencontre?

Et j'attends aussi votre invitation générale aux consultations publiques 😊

Marie-Laure

De : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 15:12

À : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre 15h



On dirait qu'on arrive pas à se joindre... je t'envoie une autre convocation.

De : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 15:10

À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre 15h



Super, je vous attend, merci!

Marie-Laure

De : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 15:08

À : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre 15h



On peut reprendre le lien dans la convocation de la rencontre.

De : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 15:06

À : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre 15h



Allo! Oui j'étais justement en train de vous écrire! Quand et où?

Marie-Laure

De : Henri Desjardins <Henri.Desjardins@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 15:06

À : Marie-Laure Tremblay <Marie-Laure.Tremblay@education.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre 15h



Salut Marie-Laure,

J'ai vu que tu as essayé de te connecter à la rencontre. Tu es dispo pour qu'on se parle?

Henri Desjardins | Conseiller en affaires autochtones

Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
Ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier
Québec (Québec) G1R 5M6
Tel. : 418-643-3166 poste 2269



Pour s'abonner à l'infolettre du Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit, c'est par [ici](#) !

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT:

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Valérie Boudreault](#)
A : [Foisy, Marc](#)
Cc : [Jocelyn Babin](#)
Objet : RE: COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONCERNANT LES LANGUES AUTOCHTONES
Date : 13 juillet 2022 09:15:28

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Marc,

Nous avons bien reçu tes courriels,

Bref, on te revient dès que possible,

Bonne journée,

Valérie Boudreault

[Coordonnatrice Pôle d'expertise aux relations avec les Premières Nations et les Inuits](#)

Direction des politiques et de la prospective
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2362, poste 7256
Courriel : valerie.boudreault@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Foisy, Marc <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 13 juillet 2022 08:39

À : Charlene.Caron@education.gouv.qc.ca <Charlene.Caron@education.gouv.qc.ca>; 'jacques.pregent@justice.gouv.qc.ca' <[jacques.pregent@justice.gouv.qc.ca](mailto:'jacques.pregent@justice.gouv.qc.ca')>; marie-eve.chouinard@mfa.gouv.qc.ca <marie-eve.chouinard@mfa.gouv.qc.ca>; Arvisais, Mathieu <Mathieu.Arvisais@mce.gouv.qc.ca>; 'jessy.gelinas@mri.gouv.qc.ca' <[jessy.gelinas@mri.gouv.qc.ca](mailto:'jessy.gelinas@mri.gouv.qc.ca')>; Julie Gauthier (MSSS) (julie.gauthier@msss.gouv.qc.ca) <julie.gauthier@msss.gouv.qc.ca>; Picard-Lavoie, Valérie <Valerie.Picard-Lavoie@mce.gouv.qc.ca>; GENEVIEVE LAMOTHE <genevieve.lamothe@msp.gouv.qc.ca>

Cc : Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; MarieNoelle.Rudolph@mce.gouv.qc.ca <MarieNoelle.Rudolph@mce.gouv.qc.ca>; Valérie Boudreault <valerie.boudreault@mcc.gouv.qc.ca>; Sophie Lépine-Zaruba <sophie.lepine-zaruba@justice.gouv.qc.ca>; Jocelyn Babin <Jocelyn.Babin@mcc.gouv.qc.ca>; Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>; Bouchard, Lucien-Pierre <Lucien-Pierre.Bouchard@mce.gouv.qc.ca>

Objet : COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONCERNANT LES LANGUES AUTOCHTONES

ATTENTION : Courriel provenant de l'extérieur de votre organisation!

Si vous ne connaissez pas la personne ayant expédié ce courriel, évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de lui transmettre des informations. En cas de doute, communiquez verbalement avec elle.



Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, les 17 et 21 juin dernier, le ministre Ian Lafrenière annoncé la volonté du gouvernement du Québec de proposer à l'automne prochain des mesures concrètes, dont l'adoption possible d'un projet de loi, afin de soutenir les langues autochtones du Québec.

En attendant les élections menant à la constitution d'un nouveau gouvernement en octobre prochain, le Secrétariat aux Affaires autochtones, le Ministère de la Culture et des communications et le ministère de la Justice ont été désignés pour diriger des travaux préparatoires afin de faire mûrir les réflexions à ce sujet. Des consultations informelles seront aussi menées au cours de l'été auprès d'acteurs clés du monde autochtone québécois. Vous trouverez d'ailleurs le mandat du groupe de travail ainsi qu'un plan de travail.

À cette fin, cinq axes ont été identifiés et devront faire l'objet d'une fiche détaillée. La production de ces fiches mènera à la rédaction d'un rapport général en octobre prochain. Pour chacun des axes, un responsable a été identifié et une fiche doit être produite d'ici le 19 août prochain :

Ci-joint, vous trouverez un tableau qui contient des pistes de réflexion et des éléments à considérer pour chacun des axes. Dans un premier temps, nous vous demandons de manifester votre intérêt à collaborer à ces axes (vous noterez que certains partenaires ont déjà été identifiés) et des travaux seront amorcés pour chacun d'entre eux et de m'identifier une personne qui représentera votre ministère avant le vendredi 15 juillet. Puisque c'est la saison des vacances, vous pouvez nommer deux personnes afin d'assurer un suivi continu. Pour le dernier axe concernant le financement, le SAA colligera les initiatives des quatre précédents et fera un travail initial avant de solliciter la collaboration des partenaires.

Par la suite, lors de la mise sur pied de chacun des chantiers liés aux axes retenus, probablement la semaine prochaine, nous vous inviterons à proposer au M/O responsable de l'axe de nouvelles pistes de réflexion ou éléments à considérer au regard de votre expertise ; il s'agit de répartir la tâche afin de présenter un portrait le plus complet possible de chacun des axes.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Marc Foisy
Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux affaires autochtones
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 2^e étage
Québec, Qc G1R-5M6
Tel : 418-643-3166 (x2233)
Télécopieur : 418-646-4918

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Loïc Di Marcantonio](#)
A : [Foisy, Marc](#); [Sophie Lépine-Zaruba](#)
Objet : Re: Axe 1: [REDACTED]
Date : 15 juillet 2022 08:56:19



Salut

Je suis disponible lundi à partir de 15h et mardi à partir de 14h

Bonne journée

Loïc

Obtenir [Outlook pour Android](#)

From: Foisy, Marc <Marc.Foisy@mce.gouv.qc.ca>

Sent: Friday, July 15, 2022 8:29:50 AM

To: Sophie Lépine-Zaruba <sophie.lepine-zaruba@justice.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>

Subject: Axe 1: [REDACTED]



Bonjour chers collègues,

J'aimerais mettre à l'horaire la première rencontre du groupe de travail cité en objet.

Sophie, le MES a manifesté le désir de participer à cet axe. Seriez-vous disponibles pour une première rencontre lundi 13h30 ou mardi 13h30?

Merci.

Marc Foisy
Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux affaires autochtones
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 2^e étage
Québec, Qc G1R-5M6
Tel : 418-643-3166 (x2233)
Télécopieur : 418-646-4918

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Jacques Prigent](#)
A : [Foisly, Marc](#)
Cc : [Molly Bussière](#)
Objet : TR: [EXTERNE] TR: COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONCERNANT LES LANGUES AUTOCHTONES
Date : 10 août 2022 15:47:51
Pièces jointes : 

Bonjour Marc,

Je présume que c'est la forme et que tu passes un bel été. Comme tu le sais, Molly sera responsable du suivi de ce dossier et, au besoin, je serai disponible pour l'appuyer. Relativement à la réflexion entourant la reconnaissance des langues autochtones, dois-je comprendre que c'est la DDCA qui sera principalement associée à cette réflexion ou tu anticipes la présence du BAA pour enrichir les échanges ?

Merci et au plaisir

De : Foisy, Marc

Envoyé : 13 juillet 2022 08:40

À : Charlene.Caron@education.gouv.qc.ca; 'jacques.pregent@justice.gouv.qc.ca' <jacques.pregent@justice.gouv.qc.ca>; marie-eve.chouinard@mfa.gouv.qc.ca; Arvisais, Mathieu <Mathieu.Arvisais@mce.gouv.qc.ca>; 'jessy.gelinas@mri.gouv.qc.ca' <jessy.gelinas@mri.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (MSSS) (julie.gauthier@msss.gouv.qc.ca) <julie.gauthier@msss.gouv.qc.ca>; Picard-Lavoie, Valérie <Valerie.Picard-Lavoie@mce.gouv.qc.ca>; GENEVIEVE LAMOTHE <genevieve.lamothe@mcp.gouv.qc.ca>
Cc : Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; MarieNoelle.Rudolph@mce.gouv.qc.ca; Valérie Boudreault <valerie.boudreault@mcc.gouv.qc.ca>; Sophie Lépine-Zaruba <sophie.lepine-zaruba@justice.gouv.qc.ca>; Jocelyn Babin <jocelyn.babin@mcc.gouv.qc.ca>; Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>; Bouchard, Lucien-Pierre (Lucien-Pierre.Bouchard@mce.gouv.qc.ca) <Lucien-Pierre.Bouchard@mce.gouv.qc.ca>
Objet : COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONCERNANT LES LANGUES AUTOCHTONES

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, les 17 et 21 juin dernier, le ministre Ian Lafrenière annoncé la volonté du gouvernement du Québec de proposer à l'automne prochain des mesures concrètes, dont l'adoption possible d'un projet de loi, afin de soutenir les langues autochtones du Québec.

En attendant les élections menant à la constitution d'un nouveau gouvernement en octobre prochain, le Secrétariat aux Affaires autochtones, le Ministère de la Culture et des communications et le ministère de la Justice ont été désignés pour diriger des travaux préparatoires afin de faire mûrir les réflexions à ce sujet. Des consultations informelles seront aussi menées au cours de l'été auprès d'acteurs clés du monde autochtone québécois. Vous trouverez d'ailleurs le mandat du groupe de travail ainsi qu'un plan de travail.

À cette fin, cinq axes ont été identifiés et devront faire l'objet d'une fiche détaillée. La production de ces fiches mènera à la rédaction d'un rapport général en octobre prochain. Pour chacun des axes, un responsable a été identifié et une fiche doit être produite d'ici le 19 août prochain :



Ci-joint, vous trouverez un tableau qui contient des pistes de réflexion et des éléments à considérer pour chacun des axes. Dans un premier temps, nous vous demandons de manifester votre intérêt à collaborer à ces axes (vous noterez que certains partenaires ont déjà été identifiés) et des travaux seront amorcés pour chacun d'entre eux et de m'identifier une personne qui représentera votre ministère avant le vendredi 15 juillet. Puisque c'est la saison des vacances, vous pouvez nommer deux personnes afin d'assurer un suivi continu. Pour le dernier axe concernant le financement, le SAA colligera les initiatives des quatre précédents et fera un travail initial avant de solliciter la collaboration des partenaires.

Par la suite, lors de la mise sur pied de chacun des chantiers liés aux axes retenus, probablement la semaine prochaine, nous vous inviterons à proposer au M/O responsable de l'axe de nouvelles pistes de réflexion ou éléments à considérer au regard de votre expertise ; il s'agit de répartir la tâche afin de présenter un portrait le plus complet possible de chacun des axes.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Marc Foisy
Direction des relations avec les Autochtones
Secrétariat aux affaires autochtones
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 2^e étage
Québec, Qc G1R-5M6
Tel : 418-643-3166 (x2233)
Télécopieur : 418-646-4918

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.
Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce

message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Consultations auprès des Premières Nations et des Inuit sur d'éventuelles actions du gouvernement du Québec pour contribuer à la revitalisation, à la promotion et à la protection des langues autochtones

Appuyer les Premières nations et les Inuit au moyen de mesures concrètes, dont l'adoption d'un projet de loi : une consultation en quatre segments

Rencontre de niveau politique
Semaine du 13 février

Chefs, grands chefs
(conseils de bande, conseils
tribaux et APNQL), maires
des villages nordiques
et président Makivik

Présidée par le ministre
responsable des Relations
avec les Premières Nations et les
Inuit et le ministre de la Culture
et des Communications

Rencontre virtuelle, en ligne
Durée de deux heures

Séances de consultation publique
Entre le 27 février et le 12 mai

Tout citoyen autochtone peut
s'y inscrire et venir s'exprimer

Présidées par le ministre
responsable des Relations
avec les Premières Nations
et les Inuit

Durée d'une demi-journée
ou une journée pleine, selon
le nombre d'inscriptions et les
modalités de prise de parole

5 séances :

Montréal : semaine du 27 février
La Tuque : semaine du 17 mars
Sept-Îles : semaine du 17 avril
Val-d'Or : semaine du 1^{er} mai
Kuujuuaq : semaine du 15 mai

Rencontres techniques bilatérales
Entre le 20 février et le 28 avril

Représentants
des organismes
autochtones concernés

Cabinet du ministre responsable
des Relations avec les
Premières Nations et les Inuit
et professionnels
du SRPNI et du MCC

Rencontres virtuelles de 1 heure
par organisme, en ligne
(potentiel d'une vingtaine
de rencontres en tout)

Sommet sur les langues autochtones
Semaine du 12 juin

Participants (sur inscription) :
fonctionnaires, organismes
autochtones, leaders, citoyens
autochtones, étudiants, etc.

Conférenciers (sur invitation) :
universitaires, experts,
personnalités diverses, etc.

Tenu à Québec
Durée d'une ou deux journées,
à préciser

Prend la forme d'un colloque :
ateliers thématiques
concomitants, conférences
en plénière, etc.

De : Morin, Louise

Envoyé : 27 octobre 2022 15:00

À : eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca; Marie-Josée Blais <marie-josée.blais@education.gouv.qc.ca>;

'yan.paquette@justice.gouv.qc.ca' <yan.paquette@justice.gouv.qc.ca>; nathalie.parenteau@mes.gouv.qc.ca

Cc : Brunelle, Patrick <Patrick.Brunelle@mce.gouv.qc.ca>

Objet : Rapport du Comité interministériel sur les langues autochtones

Chers et chères collègues,

J'ai le plaisir de vous transmettre, par la présente, le rapport des travaux réalisés l'été dernier par le Comité interministériel sur les langues autochtones, auxquels des représentants de votre ministère ont participé. Ces travaux visaient à poser les jalons de la démarche que s'apprête à entreprendre le gouvernement du Québec à l'égard de la revitalisation et de la protection des langues autochtones au Québec. Il dresse un état des lieux en plus d'examiner les pistes d'action possibles pour le gouvernement.

Vous n'êtes pas sans savoir que, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre s'est explicitement engagé à agir quant à la promotion des langues autochtones du Québec. Un chantier est donc plus que jamais à prévoir, et nous espérons, encore une fois, pouvoir compter sur votre nécessaire collaboration. À cet égard, le rapport ci-joint pose les bases de l'initiative que choisira de développer le gouvernement. Je vous reviendrai d'ici peu pour préciser les prochaines phases de la démarche.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Louise Morin, adjointe administrative pour

Patrick Brunelle

Secrétaire adjoint

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ministère du Conseil exécutif

905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5M6

418 643-3166, poste 82260

patrick.brunelle@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

Initiative	Organisme\Juridiction	Description	Liens
Canada (fédéral)			
Écoutez pour entendre nos voix	Bibliothèque et Archives Canada	L'initiative Écoutez pour entendre nos voix vise à appuyer les organisations autochtones afin de les aider à numériser leurs enregistrements existants en langues autochtones et propres à leur culture ainsi qu'à acquérir les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires à la poursuite du travail au sein de leurs communautés. L'initiative offre un financement allant jusqu'à 60 000 \$ pour les projets admissibles déposés par des organismes autochtones à but non lucratif.	https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-ecoutez-pour-entendre-nos-voix/autochtone/initiatives/ecoutez-pour-entendre-nos-voix/financement1.aspx
Programme des langues et cultures autochtones _ Volet des langues autochtones	Patrimoine Canada	Le Volet des langues autochtones soutient les efforts entrepris par les communautés et les organismes autochtones en vue de la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones. Il vise notamment à ce que les communautés autochtones aient accès à des ressources permettant d'exécuter des activités liées aux langues autochtones, à ce que les personnes et les groupes autochtones participent à des activités renforçant les langues autochtones, qu'ils soient engagés à part entière dans la société canadienne, qu'ils valorisent leurs langues et les partagent avec les autres Canadiens. Le financement octroyé à un projet ne dépasse généralement pas 300 000 \$.	https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/autochtones/langues/lignes-directrices.html
Loi sur les langues autochtones		Entrée en vigueur en octobre 2020, la Loi identifie des droits linguistiques aux Autochtones et crée le Bureau du commissaire aux langues autochtones.	https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/L-7.85.pdf

Bureau
commissaire
aux
langues autochtones

Le Bureau est une instance indépendante du gouvernement fédéral créée par la *Loi sur les langues autochtones*. Son commissaire et ses trois directeurs ont été nommés en juin 2021. La mission du Bureau est notamment :

- de contribuer à la promotion des langues autochtones;
- de soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts visant à se réappropriier les langues autochtones et à les revitaliser, les maintenir et les renforcer;
- de faciliter le règlement de différends et d'examiner les plaintes, dans la mesure prévue par la présente loi;
- de promouvoir la sensibilisation du public à la richesse et à la diversité des langues autochtones;
- d'appuyer, en collaboration avec les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre de l'enseignement et de la revitalisation des langues autochtones.

Le Bureau produira également un rapport annuel concernant l'utilisation et la vitalité des langues autochtones au Canada, la suffisance du financement accordé aux initiatives reliées aux langues autochtones et aussi les besoins, incluant le progrès réalisé, des groupes, communautés et peuples autochtones et des entités spécialisées dans la revitalisation des langues autochtones.

<https://www.canada.ca/fr/service/culture/identite-canadiennes-societe/langues/autochtones/cp-mmissaire.html>

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

Nouveau-Brunswick		
<i>Loi sur l'éducation</i>		La Loi a été modifiée pour que les programmes et les services relatifs à l'enseignement aux Autochtones favorisent une meilleure compréhension des langues autochtones chez tous les élèves (article 7b). Cette modification est entrée en vigueur en septembre 2021. https://www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/lb-1997-c-e-1.12/derniere/lb-1997-c-e-1.12.html
Ontario		
Cours de langues autochtones offerts à l'école secondaire	Ministry of Education	Depuis 1987, les écoles secondaires de l'Ontario peuvent offrir des cours de langues autochtones. Les langues enseignées sont le cayuga, le cri, le delaware, l'oji-cri, le mohawk, l'oneida, l'ojibwe. http://www.edu.gov.on.ca/eng/curriculum/secondary/native/lang.html
Manitoba		
<i>Loi sur la reconnaissance des langues autochtones</i>		Adoptée en 2010, la Loi reconnaît les langues crie, dakota, dénée, inuktitut, michif, ojibwée et ojibwée-crie comme étant les langues autochtones parlées et utilisées au Manitoba. La Loi n'accorde pas le statut de langue officielle à ces langues. https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/pdf.php?cap=a1.5
Cours de langues autochtones offerts à l'école primaire et à l'école secondaire	Ministère de l'Éducation	Des cours d'ojibwé, de cri, d'objiwé-cri, de déné, de dakota, de michif et d'inuktitut peuvent être offerts par les écoles.
<i>Loi sur la réconciliation</i>		Adoptée en 2016, la Loi présente certains aspects de la réconciliation qui seront mis en œuvre par le gouvernement du Manitoba. Elle indique notamment que le respect est l'un des principes de la réconciliation et que celui-ci se manifeste notamment par la valorisation des langues autochtones. La Loi appelle également le gouvernement du Manitoba à suivre https://web2.gov.mb.ca/bills/40-5/b018f.php

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

		les principes généraux établis dans la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> dont les articles 13 et 14 traitent des langues autochtones. Finalement, après son entrée en vigueur, la Loi a été traduite en cri, en dakota, en déné, en inuktitut, en michif, en ojibwé et en oji-cri.	
Saskatchewan			
Cours de langues autochtones offerts à l'école primaire et à l'école secondaire	Ministère de l'Éducation	Des cours de cri, d'ojibwé, de déné, de nakota, de dakota, de lakota et de michif peuvent être offerts par les écoles.	https://www.edonline.sk.ca/webapps/moe-curriculum-BB5f208b6da4613/CurriculumHome?id=1
Alberta			
Cours de langues autochtones offerts à l'école primaire et à l'école secondaire	Ministère de l'Éducation	Des cours de cri et de blackfoot peuvent être offerts par les écoles.	https://www.edonline.sk.ca/webapps/moe-curriculum-BB5f208b6da4613/CurriculumHome?id=1
Colombie-Britannique			
First Peoples' Heritage, Language and Culture Act		La Loi constitue le First Peoples' Cultural Council (voir plus bas).	https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/00_96147_01
Fist Peoples' Cultural Council		Il s'agit d'une corporation de la Couronne dont le mandat est d'assister les Premières Nations dans leurs efforts pour revitaliser leurs langues, arts et cultures. Pour ce faire, la corporation finance des projets dans le cadre de ses programmes. Elle est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministère des Affaires autochtones et de la Réconciliation.	https://fpcc.ca/programs/about-our-language-programs/

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

Bill 41 – 2019: Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act		La Loi prévoit que le gouvernement provincial s'assure que les lois de la province sont en accord avec la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> dont les articles 13 et 14 traitent des langues autochtones.	https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/41st-parliament/4th-session/bills/third-reading/gov41-3
Cours de langues autochtones offerts de la 5^e à la 12^e année	Ministry of Education	Des cours de dix-huit langues autochtones peuvent être offerts par les écoles.	https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/teach/resources-for-teachers/curriculum/languages-template/indigenous-languages
Yukon			
Loi sur l'éducation		L'article 50 de la Loi permet au ministre de l'Éducation de s'entendre avec une commission scolaire, un conseil, un comité d'école, un bureau local indien de l'éducation ou une Première Nation du Yukon pour qu'une langue autochtone soit utilisée comme langue d'enseignement dans un programme scolaire. De son côté, l'article 52 rend l'enseignement d'une langue autochtone obligatoire dans le curriculum scolaire.	https://laws.yukon.ca/cms/images/LEGISLATION/acts/education.pdf
Loi sur les langues		Même si l'anglais et le français sont les seules langues officielles du Yukon, l'article 11 prévoit que des services gouvernementaux peuvent être offerts en langues autochtones.	https://laws.yukon.ca/cms/images/LEGISLATION/acts/languages.pdf
Territoires du Nord-Ouest			
Loi sur les langues officielles		Adoptée en 1988, elle reconnaît onze langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest : l'anglais, le français, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tâtchô.	https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/official-languages/official-languages.a.pdf

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

Nunavut		
<i>Official Languages Act</i>		Adoptée en 2008, la Loi fait de l'anglais, du français et de l'inuktitut les langues officielles du Nunavut. https://www.canlii.org/en/nu/laws/stat/snu-2008-c-10/latest/snu-2008-c-10.html
<i>Inuit Language Protection Act</i>		Adoptée en 2008, la Loi prévoit notamment que les services gouvernementaux, incluant l'éducation, puissent être offerts en inuktitut et établit une autorité du langage inuit (Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit). https://www.canlii.org/en/nu/laws/stat/snu-2008-c-17/latest/snu-2008-c-17.html?resultIndex=1
<i>Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit</i>		Il s'agit d'une autorité du langage inuit dont le mandat est de protéger et de promouvoir le savoir et la langue inuits, ainsi que de développer une terminologie et de standardiser l'inuktitut. Le conseil d'administration de l'autorité est formé d'au moins cinq membres nommés par le gouvernement du Nunavut, sur recommandation du ministre des Langues. https://www.taiguusiliuqtiit.ca/en
États-Unis		
<i>Native American Languages Act</i>	Fédéral	Adoptée en 1990, cette loi fédérale vise la préservation, la protection et la promotion des droits des Autochtones d'utiliser, de pratiquer et de développer leurs langues. La Loi permet l'utilisation des langues autochtones comme langue d'enseignement et encourage l'enseignement des langues autochtones à titre de langues complémentaires. https://www.govinfo.gov/content/pkg/STATUTE-104/pdf/STATUTE-104-Pg1152.pdf
<i>Alaska Native Language Preservation and Advisory Council</i>	Alaska	Créé en 2012, ce conseil a pour mandat de conseiller le gouverneur et l'Assemblée législative sur les programmes, politiques et projets les plus efficaces pour assurer la préservation, la revitalisation et la restauration des langues autochtones d'Alaska. Le conseil est composé de cinq membres votants (des experts des langues autochtones représentant différentes régions) et de deux membres

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

		non-votants (un représentant du Sénat et un représentant de la Chambre des représentants).	
Bill 216	Alaska	Adoptée en 2014, cette loi accorde le statut de langue officielle à vingt langues autochtones d'Alaska. La Loi n'oblige toutefois pas le gouvernement de l'État ou les municipalités à réaliser leurs activités dans une langue autre que l'anglais.	https://www.akleg.gov/basis/Bill/Text/28?Hsid=HB0216Z
Hawai'i State Constitution	Hawaï	La section 4 de l'article XV indique que l'anglais et l'hawaïen sont les langues officielles d'Hawaï. Toutefois, la possibilité d'utiliser l'hawaïen dans des actes publics doit être régie par la Loi.	https://lrb.hawaii.gov/constitution#articlexi
Hawaiian Language Immersion Program	Hawaï	Établi en 1987, ce programme permet aux élèves hawaïens d'avoir une éducation offerte en hawaïen jusqu'en 5 ^e année, où l'anglais est introduit.	https://www.hawaiipublicschools.org/TeachingAndLearning/StudentLearning/HawaiianEducation/Pages/translation.aspx
Nouvelle-Zélande			
Māori Language Act (1987)	Fédéral	Adoptée en 1987, la Loi fait du māori une langue officielle de la Nouvelle-Zélande. Elle accorde également le droit de parler māori lors de certaines procédures légales. Finalement, la Loi établit la Māori Language Commission.	https://www.legislation.govt.nz/act/public/1987/0176/latest/whole.html
Māori Language Act (2016)	Fédéral	Remplace la loi de 1987. Le māori conserve son statut de langue officielle et le droit de parler māori est étendu à toutes les procédures légales. La Loi confirme l'établissement de la Māori Language Commission et crée Te Mātāwai, un organisme statutaire indépendant. La Loi enjoint également le gouvernement et Te Mātāwai à produire chacun une stratégie pour le support et la revitalisation du māori.	file:///C:/Users/HDesjardins/Downloads/Te%20Ture%20mo%20Te%20Reo%20Maori%202016.pdf
Māori Language Commission	Fédéral	La mission de la Commission est de promouvoir le māori comme une langue de communication courante. Elle est	https://www.tetaurawhiri.govt.nz/

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

		notamment responsable de l'évaluation et de l'accréditation des traducteurs et des interprètes. La Commission joue un important rôle de coordination pour la stratégie gouvernementale pour le support et la revitalisation du māori.	
The Crown's Strategy for Māori Language Revitalisation 2019–2023	Fédéral	La stratégie gouvernementale fixe des objectifs en matière de revitalisation du māori (connaissance de la langue, nombre de locuteurs, etc.) et identifie des moyens pour les atteindre.	https://www.tpk.govt.nz/docs/tpk-maihi-karauna-en-2018-v2.pdf
Te Mātāwai	Fédéral	Il s'agit d'un organisme indépendant ayant pour mandat de promouvoir l'utilisation de la langue māorie à la maison et dans les communautés. Pour ce faire, l'organisme finance des projets dans les communautés. Te Mātāwai fait également de la recherche et de l'évaluation. Il est dirigé par un conseil d'administration de treize membres, dont deux sont nommés par le ministre du Développement maori et onze nommés par des organisations maories et les iwi (nations māories).	https://www.tematawai.maori.nz/en/about-us/what-we-do/
Maihi Māori 2017-2040	Fédéral	Il s'agit d'une stratégie de revitalisation du māori élaborée par Te Mātāwai, en collaboration avec les organisations māories et les iwi (nations māories).	https://assets.website-files.com/5a172ab3f4308f0001d518e6/5c4fb165bca6e128a1f54721Maihi%20Maori%20A4%20Printable%20English.pdf
Australie			
Australian Government Action Plan for the 2019 International Year of	Fédéral	Ce plan d'action se sert de l'Année internationale des langues autochtones décrétée par l'ONU en 2019 pour présenter les mesures prises par le gouvernement australien pour protéger les langues autochtones du pays.	https://www.arts.gov.au/sites/default/files/ivil_2019_action_plan.pdf

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

Indigenous Languages			
Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies (AIATSIS)	Fédéral	L'institut est un organisme gouvernemental ayant pour mission de préserver et de promouvoir les cultures aborigènes australiennes. En ce qui concerne plus spécifiquement les langues autochtones, l'institut a mis en place plusieurs initiatives, notamment une base de données recueillant de l'information sur les langues (Auslang) et l'édition de dictionnaires des différentes langues.	https://aiatsis.gov.au/languages-aiatsis
Indigenous Languages and Arts program (ILA)	Fédéral	Le programme investit 20 millions de dollars par année pour supporter l'expression, la préservation des cultures aborigènes à travers la langue et les activités culturelles. Une partie du financement sert à supporter le fonctionnement de vingt centres de langues autochtones partout à travers le pays. Le reste du financement sert à financer des projets portés par des organisations issues des communautés.	https://www.arts.gov.au/what-we-do/indigenous-arts-and-languages/indigenous-languages-and-arts-program
Organisation des Nations unies			
Année internationale des langues autochtones (2019)	Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones et Assemblée générale des Nations unies	En 2016, l'instance indiquait que 40 % des langues parlées dans le monde étaient menacées de disparition et qu'il s'agissait majoritairement de langues autochtones. Consciente que la perte de ces langues mettait en péril les cultures et systèmes de savoirs auxquels elles appartiennent, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sur recommandation de l'Instance, une résolution proclamant l'année 2019, Année internationale des langues autochtones.	https://undocs.org/fr/E/2017/43 (paragraphe 95 à 97)
Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)	Assemblée générale des Nations Unies	La Décennie internationale des langues autochtones vise à attirer l'attention sur la catastrophe que représente la disparition des langues autochtones et sur le besoin urgent	https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/74/135 (paragraphe 24 et 25)

INITIATIVES DE REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES À TRAVERS LE MONDE

		de les préserver, de les redynamiser et de les promouvoir, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Dans sa résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies « invite les États membres à envisager de mettre en place des mécanismes nationaux dotés d'un financement suffisant en vue de mettre en œuvre la Décennie »; elle désigne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, comme responsable de ladite Décennie.	
Déclaration de Los Pinos	UNESCO	L'UNESCO a, en partenariat avec le Mexique, organisé un événement de haut niveau « Faire une décennie d'action pour les langues autochtones ». Cet événement, qui a pris place en février 2020, a réuni plus de 500 participants de 50 pays, dont des ministres, des dirigeants autochtones, des chercheurs, des partenaires publics et privés et d'autres parties prenantes et experts. Il a donné lieu à la publication d'une feuille de route stratégique pour la Décennie : la <i>Déclaration de Los Pinos</i>. Donnant la priorité à l'autonomisation des utilisateurs des langues autochtones, cette feuille de route a été conçue pour inspirer le plan d'action mondial pour la Décennie et appelle à la mise en œuvre des droits internationalement reconnus des peuples autochtones, exprimés notamment dans la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> de 2007.	https://en.unesco.org/sites/default/files/los_pinos_declaration_170720_fr_1.pdf

Conférence sur la valorisation, la promotion et la protection des langues et du patrimoine linguistique autochtones au Québec

Montréal, le 26 mai 2023

Programmation

13 h à 13 h 10 : Ouverture de la conférence par un aîné

13 h 10 à 13 h 20 : Allocution du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Ian Lafrenière

13 h 25 à 14 h 55 : Table ronde #1 : *La situation des langues autochtones au Québec dans le contexte de la décennie internationale des langues autochtones*

14 h 55 à 15 h 10 : Pause

15 h 10 à 16 h 40 : Table-ronde #2 : *Le rôle de la culture et du patrimoine linguistique dans la revitalisation des langues autochtones au Québec*

16 h 45 à 16 h 55 : Cérémonie de fermeture avec un aîné

Modération et animation

- **M. Michel Jean :** M. Michel Jean est un journaliste et écrivain originaire de Mashteuiatsh. Durant sa carrière journalistique, il a travaillé pour de nombreux journaux et médias, notamment TVA et Radio-Canada. En plus d'avoir écrit une dizaine de romans, M. Jean est l'auteur de plusieurs essais et publications. Il a reçu de nombreux prix tout au long de sa carrière, notamment le prix Judith-Jasmin et le prix littéraire France-Québec.

Table ronde #1 : *La situation des langues autochtones au Québec dans le contexte de la Décennie internationale des langues autochtones*

- **M. Tawfik Jelassi :** En tant que sous-directeur général pour la communication et l'information de l'UNESCO, Tawfik Jelassi est directement impliqué dans l'organisation de la Décennie internationale des langues autochtones. En plus d'une longue carrière universitaire dans le domaine des technologies de l'information, M. Jelassi a également servi comme ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Technologies de l'Information et des Communications de la Tunisie, de janvier 2014 à février 2015.
- **M^{me} Lisa Koperqualuk :** Originaire de Puvirnituq, Lisa Koperqualuk est une anthropologue, écrivaine et représentante inuit. Elle détient un baccalauréat en science politique de l'Université Concordia et une maîtrise en anthropologie de l'Université Laval. Elle a travaillé comme agente des communications pour la Société Makivik pendant sept ans. En 2019, le Musée des Beaux-Arts de Montréal la nomme conservatrice avec pour mission de mettre en

valeur la collection d'art inuit et de développer des liens avec les communautés inuit. M^{me} Koperqualuk est présidente de l'Inuit Circumpolar Council Canada depuis juillet 2022. Elle agit également comme vice-présidente de l'Inuit Circumpolar Council International.

- **M. Richard Kistabish** : Richard Kistabish a été chef de la communauté de Pikogan. Il a également été grand chef du Conseil Algonquin du Québec pendant deux mandats. M. Kistabish est co-fondateur et président de l'organisme Minwashin, un organisme culturel dont la mission est de soutenir, de développer et de célébrer les arts, la langue et la culture anicinabées. En juin 2022, M. Kistabish a été nommé président de la Commission canadienne de l'UNESCO. Il siège également au groupe de travail de l'UNESCO pour la Décennie internationale des langues autochtones à titre de représentant de l'Amérique du Nord.
- **M^{me} Megan Lukaniec** : Originaire de Wendake, Megan Luakniec est diplômée de l'Université Laval en anthropologie et linguistique. Elle a complété un mémoire de maîtrise en 2010 sur la langue wendat. M^{me} Luakniec est présentement doctorante à l'Université de Californie. Elle travaille depuis une dizaine d'années sur plusieurs initiatives visant à faire revivre le wendat.
- **M^{me} Nicole O'Bomsawin** : Nicole O'Bomsawin est originaire d'Odanak. Elle est anthropologue et muséologue, diplômée de Montréal. Elle enseigne également l'anthropologie au collège Kiuna. Détentrice d'un Doctorat Honoris de l'Université de Montréal depuis 2011, elle a notamment été directrice du Musée des Abénakis de 1984 à 2006. M^{me} O'Bomsawin a été élue conseillère d'Odanak en 2021.

Table-ronde #2 : *Le rôle de la culture et du patrimoine linguistique dans la revitalisation des langues autochtones au Québec*

- **M^{me} Tania Rock-Picard** : M^{me} Tania Rock-Picard est originaire de Pessamit. Elle est directrice adjointe de la Boîte Rouge Vif, dont le mandat est la préservation, la transmission et la valorisation des patrimoines culturels communautaires, par une approche de concertation et de co-crédation.
- **M^{me} Véronique Rankin** : M^{me} Véronique Rankin est originaire de Pikogan. Elle est directrice générale du Wapikoni mobile, un organisme sans but lucratif qui offre notamment de la formation aux jeunes Autochtones en création audiovisuelle. Elle est également membre du conseil d'administration des productions Menuentakuan, une compagnie de théâtre et de performance autochtone.
- **M^{me} Gabrielle Piché** : Gabrielle Piché est directrice de l'organisme Terres en vue. Elle siège également au conseil d'administration de l'organisme, à titre de trésorière. Terres en vue est responsable de l'organisation de Présence Autochtone, une manifestation culturelle artistique et multidisciplinaire qui se déroule à Montréal, en août, depuis 1990. Le festival accueille des artistes autochtones de partout en Amérique.
- **M. Dave Jenniss** : Dave Jenniss est un comédien, auteur de théâtre et scénariste d'origine malécite. Il a notamment été récipiendaire du prix public étudiant du meilleur acteur de

soutien du Théâtre Denise-Pelletier, en 2013. M. Jenniss occupe présentement la fonction de directeur artistique des productions Ondinnok, qui est la première compagnie de théâtre autochtone francophone au Canada.

- **M^{me} Manon Barbeau** : Manon Barbeau est cinéaste, romancière et documentariste. Elle est co-fondatrice du Wapikoni Mobile. Elle est également présidente du conseil d'administration de Musique nomade, une plateforme numérique qui aide à la diffusion de la musique d'artistes autochtones. M^{me} Barbeau a reçu de nombreuses reconnaissances tout au long de sa carrière. Elle est notamment officière de l'Ordre national du Québec depuis 2014.

Situation des langues autochtones au Québec

Consultation des élus autochtones

28 mars 2023

Ordre du jour

1. Accueil et directives du modérateur, M. Joshua Iserhoff (10 : 00 à 10 : 05)
2. Ouverture de la rencontre par un aîné (10 : 05 à 10 : 15)
3. Mot du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Ian Lafrenière (10 : 15 à 10 : 20)
4. Mot du ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe (10 : 20 à 10 : 25)
5. Discussions (10 : 25 à 11 : 45)

Les discussions porteront notamment sur les questions suivantes :

- Selon vous, quels gestes concrets pourraient être posés par le gouvernement du Québec pour appuyer les communautés et les organisations autochtones dans leurs efforts pour préserver et valoriser les langues autochtones?
- Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec souhaitait adopter une loi en matière de langues autochtones, quels éléments devraient constituer cette loi?
- Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec souhaitait adopter une loi en matière de langues autochtones, quels éléments devraient constituer cette loi?
- De quels moyens ou outils le gouvernement du Québec devrait-il se doter afin de s'assurer que son aide porte ses fruits et ce, de façon pérenne?
- Est-ce qu'une forme de reconnaissance formelle vous apparaît appropriée?

6. Petit mot de clôture du ministre Lafrenière (11 : 45 - 11 : 50)
7. Fermeture de la rencontre par un aîné (11 : 50 à 12 : 00)

Situation des langues autochtones au Québec

Consultation des élus autochtones

28 mars 2023

Ordre du jour

1. Accueil et directives du modérateur, M. Joshua Iserhoff (10 : 00 à 10 : 05)
2. Ouverture de la rencontre par un aîné (10 : 05 à 10 : 15)
3. Mot du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Ian Lafrenière (10 : 15 à 10 : 20)
4. Mot du ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe (10 : 20 à 10 : 25)
5. Discussions (10 : 25 à 11 : 45)

Les discussions porteront notamment sur les questions suivantes :

- Selon vous, quels gestes concrets pourraient être posés par le gouvernement du Québec pour appuyer les communautés et les organisations autochtones dans leurs efforts pour préserver et valoriser les langues autochtones?
- Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec souhaitait adopter une loi en matière de langues autochtones, quels éléments devraient constituer cette loi?
- Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec souhaitait adopter une loi en matière de langues autochtones, quels éléments devraient constituer cette loi?
- De quels moyens ou outils le gouvernement du Québec devrait-il se doter afin de s'assurer que son aide porte ses fruits et ce, de façon pérenne?
- Est-ce qu'une forme de reconnaissance formelle vous apparaît appropriée?

6. Petit mot de clôture du ministre Lafrenière (11 : 45 - 11 : 50)
7. Fermeture de la rencontre par un aîné (11 : 50 à 12 : 00)

Rapport « Ce que nous avons entendu »: Consultations sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones

Consultations sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones et le modèle de financement des langues autochtones

Table des matières

Introduction	4
Sommaire	5
But des consultations	5
Aperçu du processus	5
Ce que nous avons entendu	6
Généralités sur les langues autochtones et la <i>Loi sur les langues autochtones</i>	6
Bureau du commissaire aux langues autochtones	6
Modèle de financement des langues autochtones	7
Contexte	9
But des consultations	9
Aperçu du processus	9
Généralités sur les langues autochtones, la <i>Loi sur les langues autochtones</i> et les travaux à venir	11
Ce que disent les participants au sujet des langues autochtones	11
Les participants ont dit qu'il fallait agir de toute urgence	11
Les participants ont décrit comment nous en sommes arrivés là	11
Les participants ont dit que les travaux liés aux langues autochtones devaient être dirigés par des Autochtones : Les langues autochtones appartiennent aux peuples autochtones	12
Inclusivité	12
Les participants ont discuté des langues autochtones hors du cadre de la <i>Loi sur les langues autochtones</i>	12
Les participants ont discuté de la nécessité d'une approche pangouvernementale transparente et responsable	13
Ce que nous avons entendu pendant les consultations virtuelles : Bureau du commissaire aux langues autochtones	14
Rapports sommaires	14
Rôles et responsabilités	14
Priorités initiales	23
Qualités et compétences des personnes retenues	28
Ce que nous avons entendu pendant les consultations virtuelles : Modèle de financement des langues autochtones	33
Composantes d'un modèle de financement	33
Méthodes de financement et éléments à financer	37
Définition et évaluation du succès	45

Principaux thèmes issus du portail de consultation en ligne.....	50
Généralités	50
Aperçu des caractéristiques déclarées par les répondants	51
Aperçu – Bureau du Commissaire aux langues autochtones.....	52
Aperçu – modèle de financement des langues autochtones	53
Principaux thèmes issus des observations écrites	56
Introduction	56
Bureau du commissaire aux langues autochtones	56
Modèle de financement des langues autochtones.....	61
Commentaires additionnels.....	64
Prochaines étapes.....	65
Collaboration.....	65
Autres activités de mise en œuvre de la <i>Loi sur les langues autochtones</i>	69
Annexe A: exemple d’ordre du jour pour les consultations	70

Introduction

La *Loi sur les langues autochtones* (la Loi) a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Son objectif est d'appuyer les efforts d'autodétermination des peuples autochtones qui veulent se réapproprier, revitaliser, préserver et maintenir les langues autochtones.

En décembre 2019, le premier ministre a confié au ministre du Patrimoine canadien le mandat de « [c]ontinuer de mettre pleinement en œuvre la *Loi sur les langues autochtones* pour préserver, promouvoir et revitaliser les langues autochtones au Canada, avec un financement à long terme, prévisible et suffisant pour appuyer la mise en œuvre de cette loi ».

Dans le préambule de la Loi, il est reconnu que « les peuples autochtones sont les mieux placés pour jouer un rôle de premier plan en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones ». Des consultations avec divers gouvernements autochtones, d'autres corps dirigeants et des organisations chargées de la réappropriation, de la revitalisation, du maintien et du renforcement des langues autochtones sont également prévues par la Loi pour plusieurs questions liées à sa mise en œuvre.

Le présent rapport définitif fait suite à une série de consultations qui ont porté sur deux aspects clés de la Loi, soit la création d'un Bureau du commissaire aux langues autochtones et l'établissement de mesures visant à faciliter l'apport d'un financement adéquat, durable et à long terme. De plus, le rapport comprend un tour d'horizon complet des commentaires recueillis pendant les consultations virtuelles de l'automne 2020 et dans le portail en ligne, et il présente également les prochaines étapes.

Sommaire

But des consultations

En 2020-2021, le gouvernement du Canada a mené des consultations dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*. Les consultations ont porté surtout sur deux aspects : la création du Bureau du commissaire aux langues autochtones et d'un modèle de financement des langues autochtones. Pour ce qui est du Bureau, les consultations visaient à obtenir les commentaires et points de vue des participants sur les rôles, les responsabilités et les priorités initiales du Bureau ainsi que sur les qualités et les compétences que devraient posséder les candidats retenus pour les postes de commissaire aux langues autochtones et de directeurs du Bureau. En ce qui a trait au modèle de financement des langues autochtones, on souhaitait obtenir de la rétroaction sur la façon de présenter et de mettre en œuvre le modèle, les éléments à financer et les indicateurs de succès relatifs à la revitalisation et à la préservation des langues autochtones.

Aperçu du processus

Les membres du Comité directeur de mise en œuvre concertée (Comité), composé de représentants des peuples et nations autochtones (Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, Ralliement national des Métis) ainsi que du ministère du Patrimoine canadien, collaborent à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

Comme les premiers plans et documents de consultation ont été élaborés avant la pandémie de COVID-19, il a été nécessaire de les modifier pour organiser des consultations virtuelles permettant d'assurer la santé et la sécurité des participants. Le Comité a joué un rôle clé dans la modification de l'approche fondée sur les distinctions et des documents préparés en vue des consultations virtuelles de septembre 2020. De septembre à décembre 2020, le gouvernement du Canada a tenu 26 séances de consultation virtuelles. Il a aussi fourni d'autres occasions de participation, soit par l'intermédiaire d'un questionnaire et d'un portail en ligne dans le site Web de Patrimoine canadien et d'invitations à présenter des observations écrites au Ministère.

En plus de consultations avec des partenaires du Comité, d'autres séances ont été organisées avec le Congrès des peuples autochtones, l'Association nationale des centres d'amitié et la Fédération ontarienne des centres d'amitié autochtones.

On a tenu des séances virtuelles avec des représentants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, deux séances axées sur les centres d'amitié ainsi qu'une séance avec le Congrès des peuples autochtones. Un large éventail de personnes ont participé aux séances, y compris des aînés, des jeunes et des personnes 2SLGBTQIA+. Au nombre des représentants, il y avait notamment des représentants de gouvernements autochtones, d'organisations autochtones, d'organes directeurs et d'organismes du domaine de la culture et des langues, des praticiens et des experts communautaires ainsi que des enseignants et d'autres représentants du système d'éducation. Des séances ont eu lieu aux quatre coins du pays. Au total, environ 500 personnes ont participé aux consultations, y compris 300 communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Plus de 300 personnes ont rempli le questionnaire du portail en ligne. Nous avons aussi reçu neuf observations écrites.

Ce que nous avons entendu

Généralités sur les langues autochtones et la *Loi sur les langues autochtones*

Il y a eu beaucoup de conversations et d'observations enrichissantes pendant les consultations sur les grands enjeux liés aux langues autochtones. De nombreux participants ont parlé de l'importance des langues autochtones, de l'état actuel de ces langues, des répercussions du colonialisme sur la transmission des langues et de l'urgence ainsi que de la portée des futurs travaux de revitalisation des langues autochtones. Les participants ont donné leur avis sur la façon dont les importants travaux de revitalisation des langues autochtones s'inscrivent dans le contexte de la réconciliation et doivent être dirigés par des Autochtones. Les échanges ont compris des commentaires sur : la progression des travaux au-delà de la *Loi sur les langues autochtones* et du système courant par le soutien d'initiatives communautaires; l'importance d'une approche pangouvernementale transparente et responsable; et l'établissement de rôles et de responsabilités bien définis.

Bureau du commissaire aux langues autochtones

Rôles et responsabilités

Pendant les consultations, de nombreux participants ont affirmé que le commissaire et les directeurs devaient, au départ, comprendre que les langues autochtones sont sacrées, qu'elles sont liées à la médecine et à la terre, et qu'il y a un traumatisme associé à leur perte. Le travail du Bureau du commissaire aux langues autochtones doit s'appuyer sur ces connaissances fondamentales et recourir à une approche autochtone holistique.

Le Bureau doit être réceptif aux peuples et aux communautés autochtones et ses travaux doivent rester axés sur la revitalisation des langues autochtones. Le commissaire et les directeurs doivent tirer profit de l'expérience des autres, établir et entretenir des relations et des partenariats, obtenir des données sur les langues autochtones, l'état de vitalité des langues dans les différentes communautés autochtones et les pratiques exemplaires, ainsi que créer des réseaux pour pouvoir mettre en commun l'information et bien communiquer. Les consultations ont donné lieu à de nombreuses conversations sur la meilleure façon de structurer le Bureau pour assurer la représentation de tous les peuples et de toutes les langues autochtones. Beaucoup de participants étaient également d'avis que l'un des grands rôles du Bureau, en tant que champion des langues autochtones, sera de sensibiliser les gens à la revitalisation des langues autochtones ainsi que de promouvoir, défendre et soutenir cette démarche.

Priorités initiales

L'un des principaux messages ressortis des discussions sur les priorités initiales du Bureau du commissaire aux langues autochtones est qu'il faut immédiatement déployer des efforts relativement aux langues autochtones gravement menacées tout en reconnaissant que toutes les langues autochtones sont à risque et qu'elles doivent être sauvegardées. Parallèlement, le commissaire et les directeurs doivent rapidement établir la structure du Bureau et la rendre opérationnelle. Ils doivent aussi voir à ce qu'il y ait une communication ainsi qu'une collecte et un échange d'information avec les Autochtones dès le début des activités du Bureau.

Parmi les autres objectifs à court terme proposés : établissement de partenariats inclusifs, collaboration étroite avec les Autochtones pour déterminer la situation actuelle des langues autochtones, planification, et établissement d'une stratégie permettant d'aller de l'avant et d'évaluer le succès.

Qualités et compétences des personnes retenues

La très grande majorité des participants étaient d'avis que les personnes nommées aux postes de commissaire et de directeurs du Bureau devaient être des Autochtones. Bon nombre ont même ajouté qu'elles devraient avoir, au minimum, une certaine maîtrise d'une langue autochtone. On a discuté d'autres qualités et compétences pour ces postes, notamment : posséder de solides compétences en leadership, en communication et en défense des droits; être passionné par le travail à accomplir; savoir faire preuve d'impartialité; être capable de collaborer avec différents groupes; et être respecté par les membres de la communauté de revitalisation des langues autochtones.

Autres qualités et critères d'expérience fréquemment mentionnés :

- être impartial et avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la bureaucratie fédérale;
- connaître les liens qui existent entre les langues, l'identité, la culture et le bien-être;
- connaître l'histoire et la situation des langues autochtones;
- être bien ancré dans sa propre culture et travailler selon une vision du monde autochtone;
- posséder une expérience pratique (idéalement acquise dans les communautés) de la revitalisation des langues autochtones.
- On a déterminé qu'il était important d'avoir suivi une formation ou de posséder des connaissances théoriques dans un domaine connexe, mais, pour beaucoup de participants, ce n'était toutefois pas aussi important que de posséder de l'expérience sur le terrain.

Modèle de financement des langues autochtones

Composantes d'un modèle de financement

Les participants ont tous fait remarquer la nature urgente des futurs travaux de revitalisation des langues autochtones. Ils appuient largement la priorisation des dialectes et des langues gravement menacées tout en reconnaissant que chacune des langues autochtones est importante et doit être maintenue. En général, ils s'entendent pour dire que le financement actuel ne suffira pas pour atteindre les objectifs de revitalisation des langues établis et qu'il faut un financement stable à long terme pour ce faire. Les discussions sur la pertinence du financement ont souvent inclus des comparaisons avec les ressources fournies pour les langues officielles et des suggestions pour que le financement lié aux langues autochtones reflète la quantité d'argent, de temps et d'énergie dépensée par les gouvernements pour nuire aux langues autochtones (p. ex. ressources attribuées pour créer et maintenir le régime des pensionnats autochtones).

On a beaucoup échangé sur les meilleurs moyens d'assurer un financement équitable, juste et accessible dans toutes les régions et pour toutes les langues autochtones. Parmi les sujets abordés : un financement par habitant (y compris les populations urbaines); des ajustements pour les régions éloignées; une approche fondée sur les distinctions; une approche de nation à nation; une approche basée sur les besoins; des montants de référence pour chaque communauté; la priorisation des communautés touchées par le régime des pensionnats autochtones; et divers facteurs liés à la capacité

et à la vitalité des langues. Dans de nombreuses séances virtuelles, des participants ont recommandé l'adoption d'une approche pangouvernementale pour le financement.

Méthodes de financement et éléments à financer

Plusieurs participants dans de nombreuses séances ont affirmé voir l'établissement d'un modèle de financement des langues autochtones comme une occasion de réfléchir de façon transformatrice aux langues autochtones, plus particulièrement à l'intégration des connaissances et modes d'apprentissage autochtones aux futurs travaux.

Un message clé régulièrement entendu pendant les consultations est que le financement accordé pour la revitalisation des langues autochtones doit être souple. Les participants ont abordé cette souplesse de différentes façons, y compris dans le contexte d'un apprentissage continu. Ils ont décrit le large éventail d'activités et d'approches qui devraient être soutenues et ont précisé qu'elles devraient aussi être adaptées à l'apprenant, à la communauté et à la langue en question. L'apprentissage continu doit être holistique pour améliorer le bien-être et l'accès à des services en langues autochtones.

Les participants ont insisté sur l'importance d'un processus de financement accessible, adapté, rapide et transparent qui doit aussi être dirigé par des Autochtones. Le financement à long terme doit être stable, durable, fiable et prévisible en plus de comprendre des exigences relatives à la présentation des demandes et à la production de rapports. Bon nombre de participants préféreraient que les fonds aillent directement aux nations ou aux communautés pour financer leurs projets communautaires.

De nombreuses nations autonomes ont confirmé qu'elles sont prêtes à négocier pour établir des modalités de financement dans le cadre de leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale (et des mécanismes de financement connexes) et de leur relation directe avec le gouvernement fédéral.

Définition et évaluation du succès

Le succès de la revitalisation des langues autochtones est lié à l'identité, à la continuité culturelle, au renforcement des capacités, à l'autodétermination, à la santé et au bien-être.

Dans ce contexte, les indicateurs de succès pourraient comprendre une utilisation fière et aisée des langues autochtones par des personnes de tous les âges ainsi qu'une connaissance et une valorisation des cultures autochtones. Un meilleur accès aux langues autochtones, une plus grande visibilité et protection des langues ainsi qu'un respect accru pour celles-ci, et pour les peuples autochtones, sont d'autres indicateurs potentiels du succès de la revitalisation.

Un consensus s'est fait autour d'une proposition selon laquelle les peuples autochtones seraient chargés d'établir eux-mêmes des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de succès, qui pourraient varier selon la communauté ou la langue, et de mesurer les résultats obtenus.

Contexte

But des consultations

Les consultations sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* que le gouvernement du Canada a entreprises en 2020-2021 ont porté principalement sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones et le modèle de financement des langues autochtones.

En ce qui concerne le Bureau, les consultations visaient à obtenir les commentaires et les points de vue de gouvernements autochtones, d'organes directeurs, d'organisations, d'aînés, de gardiens du savoir, d'éducateurs et d'autres spécialistes linguistiques concernant : les rôles, responsabilités et priorités initiales que pourrait avoir le Bureau ainsi que les qualités et compétences que devraient posséder le commissaire aux langues autochtones et les directeurs du Bureau. Les commentaires aideront le ministre du Patrimoine canadien à formuler à l'intention du gouverneur en conseil des recommandations sur la nomination d'un commissaire et d'un maximum de trois directeurs pour le Bureau du commissaire aux langues autochtones.

Pour ce qui est du modèle de financement des langues autochtones, les consultations avaient pour but d'obtenir l'avis des partenaires autochtones sur : la façon de présenter le modèle de financement, les méthodes de financement, les éléments à financer ainsi que les indicateurs de succès et la mesure du succès relativement aux langues autochtones. Les renseignements obtenus guideront l'élaboration et l'application d'un modèle de financement des langues autochtones pour concrétiser l'un des objectifs de la Loi, soit mettre en place des mesures visant à faciliter l'octroi d'un financement adéquat, stable et à long terme pour soutenir les langues autochtones.

Aperçu du processus

Pour obtenir plus de détails sur le but des consultations : Guide de discussion : Consultations et mobilisation sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones.

Planification et conception

Les membres d'un Comité directeur de mise en œuvre concertée (le Comité), composé de représentants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, du Ralliement national des Métis et du ministère du Patrimoine canadien, adoptent une démarche de partenariat pour mettre en œuvre ensemble la *Loi sur les langues autochtones*.

Le Comité a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'approche générale et des documents utilisés pour les consultations, documents qui comprennent un guide de consultation complet, un ordre du jour, des listes de personnes à inviter et des lettres d'invitation. Le plan initial était de tenir des consultations dans tout le Canada au printemps et à l'été 2020. En raison des restrictions liées à la pandémie qui sont entrées en vigueur en mars 2020, le plan a été modifié pendant l'été 2020. Même si les circonstances n'étaient pas idéales, il était important de commencer les consultations dès que possible pour mettre sur pied rapidement le Bureau du commissaire aux langues autochtones et créer un modèle de financement.

Avec l'aide du Comité, le ministère du Patrimoine canadien a mené des consultations virtuelles, offert des occasions de participation par l'intermédiaire du questionnaire et du portail en ligne (site Web du Ministère) et invité les personnes et organisations ayant démontré un intérêt à lui soumettre des

observations écrites. Le Ministère a également expliqué aux participants que les consultations virtuelles ne remplaceraient pas les séances traditionnelles en personne à long terme.

Consultations virtuelles

En tout, 26 séances de consultation virtuelles ont eu lieu de septembre à décembre 2020. En plus des consultations avec des partenaires du Comité, d'autres séances ont été organisées en collaboration avec le Congrès des peuples autochtones, l'Association nationale des centres d'amitié et la Fédération ontarienne des centres d'amitié autochtones.

Des 26 consultations :

- 16 ont été organisées avec des Premières Nations;
- 5 ont été organisées avec des Inuits;
- 2 ont été organisées avec la Nation métisse;
- 1 a été organisée avec le Congrès des peuples autochtones;
- 1 a été organisée avec l'Association nationale des centres d'amitié;
- 1 a été organisée avec la Fédération ontarienne des centres d'amitié autochtones.

Des séances ont eu lieu aux quatre coins du pays et, en tout, environ 500 personnes y ont participé. Il y avait en moyenne 20 participants par séance.

Un large éventail de personnes, à l'expertise variée, ont participé aux séances. Il y avait notamment des représentants de gouvernements autochtones locaux et régionaux, des membres d'organismes culturels et linguistiques, des praticiens de la revitalisation des langues autochtones dans les communautés, des enseignants et d'autres représentants des différents niveaux du système d'éducation, de la petite enfance au postsecondaire.

Chaque consultation a duré environ quatre heures. Voici la structure générale d'une séance :

- mot d'ouverture et dialogue général sur les langues autochtones entre participants et représentants politiques/cadres supérieurs fédéraux;
- discussion approfondie sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones;
- discussion approfondie sur le modèle de financement des langues autochtones.

Un exemple d'ordre du jour pour les consultations est fourni à l'annexe A.

Portail de consultations en ligne et observations écrites

Pendant les séances virtuelles, un questionnaire avec les mêmes questions que dans le guide de consultation était disponible dans le site Web du ministère du Patrimoine canadien. Les participants pouvaient aussi donner leur opinion en soumettant des observations écrites. Plus de 300 personnes ont rempli le questionnaire du portail en ligne et neuf personnes ont soumis des observations écrites à Patrimoine canadien.

Généralités sur les langues autochtones, la *Loi sur les langues autochtones* et les travaux à venir

Bien que les consultations aient surtout porté sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones et le modèle de financement des langues autochtones, elles ont aussi été le théâtre de conversations fructueuses sur les enjeux contextuels généraux liés aux langues autochtones. Beaucoup de participants ont parlé de l'importance des langues autochtones, du tort que leur ont causé les politiques coloniales et de l'urgence de même que de la portée des futurs travaux de revitalisation des langues. Les participants ont aussi dit que les travaux de revitalisation devraient être dirigés par des Autochtones, aller au-delà de l'application de la *Loi sur les langues autochtones* et comprendre des rôles, des responsabilités et des exigences clairs.

Ce que disent les participants au sujet des langues autochtones

Les langues autochtones sont holistiques, sacrées, vivantes et spirituelles. Elles sont liées à l'identité, à la culture, aux rituels et à la Terre mère. Ce sont les premières langues du pays et leurs mots viennent de la terre, source traditionnelle de savoir. Les spécialistes linguistiques comprennent des guérisseurs, des chasseurs, des pêcheurs et des couseurs, des gens qui sont sur la terre et sur l'eau.

Les langues autochtones véhiculent une compréhension de la vie et un mode de vie. Elles contiennent des visions du monde et des connaissances uniques, et elles incarnent les récits et les histoires autochtones de même qu'une philosophie vivante. Les langues autochtones portent un important patrimoine intellectuel qui leur est indissociable et qui comprend des connaissances d'ordre culturel, écologique et médical ainsi que d'autres connaissances scientifiques.

Les langues autochtones sont une composante essentielle de l'identité des Autochtones. Elles expriment la souveraineté et vivent dans le cœur et l'esprit des gens. La revitalisation des langues autochtones aide à édifier des nations et à restaurer des systèmes de valeurs.

Il y a un lien critique entre la santé des langues autochtones et celle des peuples autochtones. Les langues sont médicinales et leur revitalisation comprend un processus de guérison individuel et communautaire.

Des participants de différentes séances ont exprimé l'idée que les langues autochtones ne meurent pas – certaines s'endorment, mais peuvent être réveillées.

Les participants ont dit qu'il fallait agir de toute urgence

La *Loi sur les langues autochtones* se fait attendre depuis longtemps. Les Autochtones demandent ce soutien depuis des années, et de nombreuses langues autochtones sont gravement menacées. Le nombre de personnes qui parlent couramment ces langues diminue et les langues risquent de disparaître. Certains participants travaillent à la récupération des langues plutôt qu'à leur revitalisation. Les travaux sont importants et le temps presse.

Les participants ont décrit comment nous en sommes arrivés là

La situation actuelle des langues autochtones est imputable aux répercussions des processus génocidaires imposés par le gouvernement fédéral pour éliminer l'histoire, la culture et les langues des Autochtones, processus dont on ressent encore les effets aujourd'hui. Il y a un lien direct entre l'état des langues autochtones, l'assimilation ainsi que les politiques et pratiques oppressives comme le régime des pensionnats. Beaucoup de participants ont partagé leur propre récit sur la perte de leurs langues et

inscrit les travaux de revitalisation dans la démarche pour aborder le chagrin et la guérison. Ce faisant, ils ont mis l'accent sur les retombées émotionnelles et le mieux-être associés aux travaux de revitalisation des langues autochtones.

On a suggéré que l'engagement du gouvernement relativement au soutien de la revitalisation des langues autochtones soit à l'image du temps, des efforts et des ressources initialement consacrées à nuire à ces langues.

Les consultations ont été un bon point départ pour les efforts déployés à long terme en vue de récupérer une partie de ce qui a été perdu. L'importante revitalisation des langues autochtones s'inscrit dans le contexte général de la réconciliation qui comprend le respect des promesses issues des traités et l'élaboration de nouvelles relations financières.

Les participants ont dit que les travaux liés aux langues autochtones devaient être dirigés par des Autochtones : Les langues autochtones appartiennent aux peuples autochtones

Les efforts de revitalisation des langues autochtones doivent être menés par et pour les Autochtones. Plusieurs personnes ont reconnu l'importance du rôle ainsi que de la contribution des aînés et des femmes autochtones, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement et la transmission des langues autochtones. La mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* doit faire l'objet d'une surveillance continue de la part des Autochtones.

Il sera important d'intégrer les connaissances et les modes d'apprentissage autochtones aux travaux de revitalisation des langues autochtones qui seront favorables à une réflexion transformatrice, surtout en matière d'amélioration de la sécurité culturelle de l'éducation occidentale.

Inclusivité

La progression des travaux liés aux langues autochtones devrait inclure une multitude de voix, de communautés, de gouvernements et d'entités autochtones, notamment : des aînés, des femmes autochtones, des jeunes autochtones, des personnes 2SLGBTQIA, des membres de Premières Nations vivant hors réserve et des Autochtones qui vivent en milieu urbain.

Beaucoup de participants ont fait des commentaires liés à l'approche fondée sur les distinctions et certains d'entre eux ont affirmé qu'elle était essentielle à la mise en œuvre de la Loi et à la tenue de consultations connexes. On a également souligné la nécessité d'inclure les membres vivant hors de la communauté, notamment les personnes en milieu urbain, qui ont souvent des besoins importants (taux élevé d'itinérance, d'incarcération, d'enfants et de jeunes en foyer d'accueil, etc.). Des participants ont aussi affirmé qu'une approche de gouvernement à gouvernement pourrait favoriser l'inclusion des Nations signataires de traités modernes.

Les participants ont discuté des langues autochtones hors du cadre de la *Loi sur les langues autochtones*

Bien que la *Loi sur les langues autochtones* soit une grande réalisation très attendue, certains participants sont d'avis qu'elle ne va pas assez loin et précisent qu'il y a d'autres démarches à faire pour définir les obligations et les droits prévus par la Loi, surtout relativement au droit à l'éducation dans les langues autochtones. Des participants affirment que le traitement prévu par la Loi pour les langues autochtones n'est pas équitable lorsqu'on le compare à celui réservé à l'anglais ou au français, et que la

Loi ne reconnaît pas non plus les langues autochtones comme premières langues du pays. De nombreux participants ont parlé du droit inhérent aux langues autochtones. D'autres considèrent que l'éducation dans les langues autochtones fait partie des droits de la personne et que tout Autochtone a le droit d'apprendre sa langue.

De nombreuses séances ont inclus des discussions sur les langues autochtones dans le contexte des langues officielles du Canada. Les Autochtones veulent que leurs langues soient protégées comme le sont le français et l'anglais, reconnues comme étant tout aussi importantes et valorisées. Les participants ont comparé les ressources disponibles pour soutenir les droits relatifs aux langues officielles et l'infrastructure des établissements connexes avec les ressources disponibles pour soutenir les langues autochtones. Beaucoup de participants sont d'avis que les Autochtones devraient avoir le même droit à l'éducation dans leurs langues que les communautés de langue officielle et bénéficier du même soutien à cet effet. Une certaine frustration a été exprimée chez les participants du fait que l'enseignement dans les langues autochtones ne reçoit pas autant de respect et de soutien que celui dans les langues officielles. Certains participants ont donné comme exemple la construction de nouvelles écoles francophones, estimée à plusieurs millions de dollars, surtout dans les territoires.

Pendant les échanges sur les langues autochtones et officielles, il y a eu plusieurs commentaires sur la reconnaissance des langues autochtones en tant que langues officielles ou « premières » langues. Il y avait des variations sur ce à quoi cela pourrait ressembler cette reconnaissance, mais beaucoup de participants ont proposé que les langues autochtones deviennent des langues officielles dans certaines régions du pays.

Par exemple, l'inuktitut, qui n'est pas une langue officielle, est la langue parlée par la majorité de la population du Nunavut – une situation unique au Canada. Un grand nombre de participants ont suggéré de modifier la *Loi sur les langues officielles* pour faire de l'inuktitut une langue officielle au Nunavut. Un soutien fédéral équivalent à celui accordé aux langues officielles serait ainsi accordé à l'inuktitut pour des secteurs d'activités comme l'éducation, la santé et la justice. D'autres participants ont demandé un soutien, une reconnaissance et une protection légale accrue de la part des provinces et territoires pour les langues autochtones.

Les participants ont discuté de la nécessité d'une approche pangouvernementale transparente et responsable

Les travaux de revitalisation des langues autochtones seront dirigés par les Autochtones, mais nécessiteront la participation de tous les ordres de gouvernement.

- Le gouvernement fédéral doit s'assurer de l'adoption d'une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre concertée de la *Loi sur les langues autochtones* et, en collaboration avec le Comité directeur de mise en œuvre concertée, les provinces et les territoires, élaborer un plan stratégique à cette fin.
- Le gouvernement fédéral doit être prêt à discuter des enjeux liés aux langues autochtones avec différents groupes, y compris les membres de la table de négociation sur la politique financière collaborative, et à entreprendre des négociations bilatérales avec les nations autonomes.
- Le gouvernement fédéral doit fournir de l'information sur tous les fonds fédéraux disponibles pour soutenir les langues autochtones.

- Les provinces et les territoires peuvent aider à la revitalisation des langues autochtones, surtout relativement à l'éducation, à l'agrément ainsi qu'aux services à l'enfant et à la famille.
- Tous les ordres de gouvernement doivent avoir des obligations claires, tenir compte de ce que disent les Autochtones et s'engager dans une démarche à long terme pour revitaliser les langues autochtones.

Ce que nous avons entendu pendant les consultations virtuelles : Bureau du commissaire aux langues autochtones

Rapports sommaires
Lire les rapports sommaires pour chaque session de consultation.

Rôles et responsabilités

Une liste des principales responsabilités proposées a été élaborée avec le Comité directeur de mise en œuvre concertée et incluse aux documents de consultation pour aider à éclairer la discussion sur les rôles et les responsabilités potentielles du Bureau du commissaire aux langues autochtones. Les principales responsabilités proposées sont indiquées à l'annexe A du [Guide de discussion : Consultations et mobilisation sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones](#).

Dans l'ensemble, les commentaires des participants aux consultations correspondaient aux responsabilités de la liste. Toutefois, ils ont insisté davantage sur certains aspects des responsabilités de la liste, fait des suggestions sur la priorisation de certaines fonctions et formulé d'autres commentaires, comme il est décrit ci-dessous.

Premières Nations

Point de départ

Les langues autochtones sont sacrées; elles sont liées à la médecine et à la terre. Il y a un traumatisme associé à leur perte. Le travail des personnes nommées au Bureau du commissaire aux langues autochtones doit s'appuyer sur ces concepts de base et être fondé sur une approche autochtone holistique. Le Bureau doit aussi avoir comme point de départ le savoir sur les différences contextuelles et la diversité entre les groupes linguistiques (y compris les dialectes et les cultures) ainsi que sur les besoins des gens qui vivent dans les réserves et hors de celles-ci.

Apprendre des autres

Il sera important que le Bureau du commissaire aux langues autochtones n'essaie pas de réinventer la roue et qu'il tire des leçons de l'expérience des autres. Il y a déjà des modèles de revitalisation linguistique novateurs et efficaces de même que des commissions et d'autres entités aux mandats similaires à celui du Bureau. Nous avons aussi reçu quelques mises en garde contre les chevauchements liés aux mandats et aux rôles puisque beaucoup des activités proposées sont déjà en cours dans les communautés ou régions de certaines provinces et de certains territoires. Par exemple, un organisme du Yukon mène déjà des activités de recherche et de planification sur les langues autochtones. Les participants ont demandé à ce que la rétroaction découlant des consultations soit transmise au Bureau du commissaire aux langues autochtones.

Représentation et structure

Les participants ont souligné l'importance de voir à ce que le Bureau puisse équitablement présenter et refléter les enjeux et réalités de toutes les régions et de tous les groupes linguistiques du pays, ce qui comprend les besoins linguistiques précis des Premières Nations vivant hors réserve et l'éventail de langues de certaines régions comme la Colombie-Britannique. Les participants ont dit être préoccupés par le fait que la structure proposée, qui ne compte qu'un commissaire et trois directeurs, pourrait ne pas convenir à une représentation adéquate de la totalité des nations, des langues et des groupes linguistiques ni de l'état des langues. Pour répondre à cette préoccupation, certains participants ont suggéré l'ajout de représentants à la structure du Bureau, représentants qui pourraient être déterminés par nation ou encore par région, province ou territoire.

On a reçu différentes propositions sur la meilleure structure à adopter pour le Bureau. Certains participants étaient en faveur d'une structuration selon une approche fondée sur les distinctions et une rotation entre celles-ci pour le rôle de commissaire, toutefois, on a aussi soulevé des préoccupations à savoir si un seul directeur suffirait pour représenter les intérêts en matière de langues autochtones des Premières Nations qui sont nombreuses et représentent une population de taille. D'autres participants ont proposé de mettre de côté les limites provinciales et territoriales ou même les distinctions pour établir plutôt une structure basée sur les groupes linguistiques, les langues, la vitalité des langues ou les nations.

La conversation a généré un mélange d'idées sur l'adoption d'une structure centralisée ou décentralisée. Des participants étaient d'avis qu'une structure régionale permettrait de mieux régler les préoccupations de représentation adéquate et encouragerait un lien plus étroit avec les communautés et les personnes qui travaillent sur le terrain à la revitalisation des langues autochtones. Par exemple, on a mentionné qu'il devrait y avoir un directeur par province/territoire, mais aussi que le meilleur

emplacement pour le Bureau serait dans la région de la capitale nationale comme beaucoup des activités du Bureau nécessiteront une collaboration avec le gouvernement fédéral pour défendre les langues autochtones. Cela étant dit, d'autres participants ont proposé une approche régionale et nationale combinée. Voici des suggestions à étudier pour une potentielle structure combinée.

- Les trois directeurs pourraient chacun représenter une certaine région du pays et posséder des connaissances spécialisées sur les langues, communautés, experts et besoins de leur région.
- Des entités régionales pourraient être créées, peut-être sur la base des langues ou des groupes linguistiques, pour assurer le lien entre les communautés et le Bureau.
- Le Bureau pourrait s'inspirer du Commissariat aux langues officielles ou d'autres structures décentralisées déjà en place.

On a aussi suggéré que les Autochtones devaient être bien représentés dans toute l'organisation, pas uniquement par l'intermédiaire du poste de commissaire et des directeurs.

Maintenir le cap sur les langues autochtones

Bon nombre de participants ont exprimé une certaine crainte par rapport à la nature ambitieuse des rôles et responsabilités proposés pour le Bureau. On a mentionné des préoccupations à savoir si le Bureau aurait suffisamment de ressources pour satisfaire aux attentes et s'il s'éloignerait de son objectif principal de revitaliser les langues autochtones. Par exemple, bien que des participants aient affirmé soutenir les fonctions de résolution de conflit ainsi que de protection du citoyen ou de surveillance du Bureau, d'autres se sont dits préoccupés par le fait que la demande liée à ces tâches sera trop grande et qu'elle exigera du temps, des efforts et de l'énergie qui devraient être consacrés à la revitalisation essentielle des langues autochtones.

Les participants s'inquiètent à savoir si le Bureau deviendra une autre institution bureaucratique et s'il perdra de vue son objectif de voir aux besoins urgents en matière de revitalisation des langues autochtones. Certaines personnes pensent que les ressources consacrées à la dotation et au fonctionnement du Bureau sont des ressources en moins pour les travaux communautaires de revitalisation des langues autochtones. D'autres proposent que le Bureau simplifie ses activités pour maintenir le cap sur la revitalisation et étudier différentes façons d'assumer virtuellement ses responsabilités afin de réduire les coûts. Un des moyens suggérés pour atténuer les préoccupations est d'évaluer régulièrement le rendement du Bureau pour vérifier que ses activités contribuent réellement à la revitalisation des langues autochtones.

Maintenir le cap sur les communautés

Un thème qui est revenu souvent pendant les échanges sur les rôles et responsabilités du Bureau : les communautés autochtones doivent rester au cœur de la direction des efforts de revitalisation. L'expertise requise pour les futurs travaux est dans les communautés qui œuvrent déjà efficacement à la revitalisation des langues autochtones et savent quels sont les besoins.

Dans cette optique, l'approche de travail du Bureau doit être axée sur les communautés. Plus précisément, le Bureau doit se rendre régulièrement dans les communautés et y mobiliser la population, respecter les protocoles établis et écouter les gens pour comprendre leurs besoins et établir des relations de confiance mutuelle avec les experts et autres membres de la communauté.

En plus de tisser ces liens essentiels, le Bureau devra aligner ses activités à celles des communautés pour mener des efforts communs visant à :

- amener le Canada à rendre compte de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*;
- bâtir une infrastructure communautaire et durable en vue de la réappropriation, de la revitalisation, du maintien et du renforcement des langues autochtones;
- créer des évaluations et des plans linguistiques pour les communautés.

Beaucoup de participants ont mentionné que le Bureau devrait rendre des comptes aux communautés en plus d'être réceptif à leurs commentaires et aux efforts qu'elles mènent.

Approches de partenariat

Bon nombre des participants ont abordé l'importance que le Bureau adopte une approche pangouvernementale pour revitaliser les langues autochtones. On a reconnu que la participation d'une gamme de partenaires, dont des ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux/territoriaux, sera essentielle au succès des travaux et aidera à éliminer le cloisonnement et d'autres obstacles. Les exemples souvent mentionnés par les participants portaient sur les liens importants entre les langues autochtones ainsi que le système d'éducation et les services à l'enfant et à la famille.

Dans le cadre de l'approche pangouvernementale du Bureau, il faudra également une collaboration étroite pour promouvoir des changements institutionnels relatifs aux langues autochtones et tisser des liens entre les communautés de langues autochtones et le gouvernement.

Réseaux et échange d'information

Un autre thème récurrent : le Bureau devrait jouer un rôle clé dans la collecte et la transmission de l'information et des ressources d'apprentissage linguistique ainsi que dans la création de réseaux qui faciliteront les échanges entre les experts de la revitalisation des langues autochtones. Les participants ont suggéré que le Bureau fasse la collecte de l'information existante sur les langues autochtones, y compris les pratiques exemplaires, les ressources, les recherches canadiennes et internationales, et qu'il facilite l'échange de renseignements et l'apprentissage des langues par l'intermédiaire d'un dépôt central accessible. Le Bureau doit également établir divers mécanismes, dont des plateformes numériques, en vue de rassembler les gens du domaine pour qu'ils puissent discuter régulièrement de leurs défis et de leurs réussites ainsi que trouver des solutions créatives.

Agir comme champion des langues autochtones ainsi que promouvoir et défendre ces langues

Un des grands rôles du Bureau sera de sensibiliser les Canadiens à la valeur et à l'importance des langues autochtones. Pour ce faire, il faudra les aider à mieux comprendre l'histoire des politiques et pratiques coloniales ainsi que leurs répercussions dévastatrices sur les langues autochtones. En tant que champion des langues autochtones, le commissaire, en particulier, devrait pouvoir évoquer les problèmes de façon à refléter pleinement la diversité des opinions et des réalités entourant les langues autochtones.

De nombreux participants ont exprimé leur pensée sur le rôle de défenseur d'intérêts particuliers proposé pour le Bureau. Par exemple, le Bureau, de concert avec des experts et des organismes communautaires du domaine de la revitalisation des langues autochtones, pourrait militer en faveur d'une hausse du financement. Il pourrait aussi aider à améliorer le processus de financement des

langues autochtones, y compris par l'élaboration d'outils et de méthodologies simples pour obtenir des fonds fédéraux.

Recherche

Le sujet du rôle du potentiel du Bureau dans la recherche sur les langues autochtones a suscité des discussions concernant l'appui et la réalisation des projets de recherche. Bon nombre de participants s'entendent pour dire que le Bureau devrait soutenir des recherches menées par les Autochtones et les communautés tandis que d'autres sont d'avis que le Bureau pourrait entreprendre des projets précis comme l'établissement d'une base de référence pour mesurer la vitalité des langues autochtones dans les communautés ou, peut-être, la réalisation de recherches comparatives pour cibler les lacunes et limiter les chevauchements. Si le Bureau décide de faire des recherches, elles devront être dirigées par les communautés et tenir compte des recherches locales et régionales disponibles. Elles devront aussi être éthiques et respecter les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de gestion des Premières Nations.

Inuits

Représentation et structure

En ce qui a trait aux nominations du Bureau, les participants se sont exprimés sur l'importance d'une rotation entre les groupes fondés sur les distinctions pour le poste de commissaire aux langues autochtones. Dans l'accomplissement des grands travaux à venir, le Bureau doit tenir compte des besoins linguistiques de tous les Autochtones, y compris des Inuits qui vivent en milieu urbain.

Pour le Bureau, les participants ont proposé une structure régionale simple avec des locaux accueillants où les visiteurs pourront entendre des langues autochtones parlées. Au Nunavik, des participants étaient d'avis qu'il devrait y avoir un office de la langue régional pour établir des liens avec le Bureau du commissaire aux langues autochtones. D'autres ont suggéré la création de comités d'aînés qui assureraient la liaison entre le Bureau et les experts qui travaillent directement à la revitalisation des langues autochtones.

Certains participants ont mentionné que le Bureau, sous sa forme actuelle, ne dispose peut-être pas de la capacité nécessaire pour mener à bien le travail considérable qui doit être accompli. Ils se sont aussi demandé si le Bureau sera en mesure d'aborder et de représenter adéquatement les préoccupations des Inuits.

Relations, communication et partenariats

Une des tâches clés du Bureau sera d'établir une communication, un processus de consultation et une collaboration continus avec les gens et les communautés, y compris en région éloignée, qui travaillent à la revitalisation des langues autochtones. Le Bureau devra travailler étroitement avec les ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux, surtout Services aux Autochtones Canada, à l'avancement de questions relatives à l'éducation ainsi que faciliter l'utilisation des langues autochtones dans toutes les sphères de la vie.

Apprendre des autres ainsi que recueillir et transmettre l'information

Le Bureau devra étudier des modèles similaires au Canada et à l'étranger pour s'inspirer des pratiques exemplaires existantes. Il devra diffuser cette information à grande échelle et baser ses processus décisionnels sur des données de qualité.

Agir comme champion des langues autochtones ainsi que promouvoir et défendre ces langues

Il sera important pour le Bureau de promouvoir son mandat tout en encourageant un sentiment de fierté envers les langues et les cultures autochtones et en soulignant l'importance de ces langues auprès des Canadiens. Le Bureau pourra aussi contribuer à la sensibilisation aux réalités des langues autochtones dans diverses régions du pays et montrer concrètement que ces langues doivent être une priorité en faisant leur promotion, en militant en leur faveur et en encourageant leur usage au sein de tous les ordres de gouvernement (autochtone, fédéral, provincial, territorial et municipal).

Recherche

Selon certains participants, il faudrait que les activités de recherche du Bureau soient dirigées par les Autochtones et que les communautés puissent y participer et en bénéficier. Exemple de projet de recherche potentiellement utile pour les communautés : définir les services fédéraux à offrir en inuktitut au Nunavut et établir les coûts liés à la prestation de ces services. Le Bureau pourrait aussi participer aux efforts déployés pour établir un système d'écriture commun dans l'Arctique.

Nation métisse

Représentation et structure

En ce qui a trait à la représentation, les participants ont proposé que, comme point de départ, le Bureau reconnaisse et reflète la diversité des communautés autochtones et qu'il traite équitablement les groupes fondés sur les distinctions. Les participants ont déclaré que le poste de commissaire devait faire l'objet d'une rotation entre la Nation métisse, les Premières Nations et les Inuits, et que l'un des postes de directeur devait toujours être pourvu par un membre de la Nation métisse. De plus, les travaux du Bureau devraient tenir compte des besoins linguistiques des Autochtones parfois oubliés comme les personnes avec des incapacités, les familles qui font partie du système des services à l'enfance et à la famille, les sans-abri et les personnes incarcérées.

Les participants ont aussi suggéré que le Bureau ait une présence dans le foyer national métis et que ses locaux soient accessibles et accueillants pour les Autochtones.

De nombreuses personnes étaient d'avis que le Bureau aura un travail considérable à faire, travail pour lequel les attentes sont élevées. Elles s'interrogent à savoir si un commissaire et trois directeurs suffiront à la tâche. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de doter le Bureau d'un effectif approprié pour qu'il puisse gérer les nombreuses discussions et fournir une gamme d'expertise appropriée.

Maintenir le cap sur les communautés

Dans l'optique que les communautés sont au cœur de la revitalisation des langues autochtones, de nombreux participants ont souligné l'importance que le Bureau ait une bonne compréhension des activités effectuées sur le terrain dans les communautés. Les représentants du Bureau devraient se rendre dans les communautés pour y mobiliser les gens aux fins de leurs travaux, surtout en ce qui a trait à la recherche et aux renseignements de recensement. Le Bureau devrait prioriser les efforts communautaires, mobiliser les aînés et soutenir le renforcement des capacités communautaires, l'évaluation des langues ainsi que l'élaboration de plans linguistiques stratégiques.

Communication et relations

Les participants ont reconnu que les partenariats sont essentiels à la revitalisation fructueuse des langues autochtones et ils suggèrent que le Bureau établisse et maintienne une communication et une relation avec divers peuples et groupes œuvrant à revitaliser les langues autochtones. Le Bureau devrait adopter une approche pangouvernementale, mobiliser tous les ministères fédéraux concernés et établir des rapports critiques avec les provinces et les territoires.

Réseaux et échange d'information

D'après certains participants, une importante fonction du Bureau du commissaire aux langues autochtones sera d'obtenir des exemples d'initiatives canadiennes et étrangères réussies pour les faire connaître aux groupes fondés sur des distinctions, possiblement à l'aide d'un dépôt central accessible.

Défense et soutien

Les participants ont proposé que le Bureau défende les droits liés aux langues autochtones et qu'il soutienne les projets de formation et de renforcement des capacités, la création de bases de données sur les langues autochtones et l'utilisation d'approches holistiques pour surveiller la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Point de départ

Les participants ont suggéré que le Bureau intègre à son travail les enseignements et l'esprit contenus dans les langues autochtones.

Représentation, structure et approches

Les participants étaient d'avis que le Bureau devait s'élever au-dessus de la politique, tisser des liens avec tous les intervenants autochtones et se concentrer sur l'atteinte de résultats mesurables relativement aux langues autochtones. Le Bureau devra représenter tous les groupes autochtones et les endroits où se parlent leurs langues, y compris les milieux urbains. Les participants ont suggéré que la structure du Bureau reflète les limites provinciales, territoriales ou régionales ou encore les familles de langues autochtones plutôt que les distinctions. En particulier, le Bureau devrait avoir une communication continue avec les populations et les organisations autochtones urbaines (p. ex. le mouvement des centres d'amitié) et veiller à leur rendre des comptes. Certains participants ont proposé que, pour guider ses travaux, le Bureau mette sur pied un forum ou un conseil des gardiens de la langue, avec des représentants des différents groupes linguistiques et des aînés.

En outre, le Bureau devrait tenir le ministère du Patrimoine canadien responsable du niveau de mobilisation des représentants et des organisations autochtones. Les participants ont proposé que le Bureau ait recours à une approche pangouvernementale pour s'acquitter de son mandat d'aider à revitaliser les langues autochtones.

Partenariats et responsabilité

Être à l'écoute des Autochtones devrait être la plus grande priorité du Bureau du commissaire aux langues autochtones. Dans ce contexte, le Bureau pourrait avoir les rôles suivants :

- défendre les intérêts des Autochtones;
- faciliter la relation entre les Autochtones et le gouvernement;
- tenir le gouvernement responsable de la façon dont il travaille avec les groupes autochtones, y compris les organisations au service des Autochtones en milieu urbain, et collabore avec eux à l'élaboration de politiques qui, par exemple, portent sur la mesure des résultats liés à la revitalisation des langues autochtones.

Le Bureau doit aussi travailler avec des partenaires fédéraux pour établir une approche pangouvernementale en matière de langues autochtones.

Sensibilisation

Une des tâches importantes du Bureau consistera à rehausser la connaissance générale de la valeur, du patrimoine et de l'histoire des langues autochtones.

Recherche et autres mesures de soutien potentielles

Le Bureau devrait faire l'inventaire des recherches existantes sur les langues autochtones et s'assurer que toute future recherche est menée et détenue par des Autochtones. Domaines d'étude potentiels : obstacles structurels aux langues autochtones en milieu urbain, meilleure façon de mettre en place une infrastructure institutionnelle durable pour les langues autochtones.

Priorités initiales

Premières Nations

Intérêt principal : langues menacées

Pendant les consultations, les participants ont souvent dit que le Bureau doit commencer par prendre des mesures urgentes visant les langues autochtones gravement menacées même s'il est entendu que toutes les langues autochtones doivent être soutenues. Bon nombre de participants ont parlé d'une crise liée aux langues et de la perte des personnes qui parlent couramment les langues, en particulier les aînés. La prise de mesures immédiates relatives aux langues doit avoir préséance sur d'autres initiatives comme les activités de recherche. Les premiers efforts de revitalisation doivent porter sur les personnes qui parlent couramment les langues autochtones plutôt que sur la capacité des établissements.

Organisation et structure

Le Bureau devrait bien définir les rôles et les responsabilités, y compris sa structure et ses capacités décisionnelles, ainsi que communiquer clairement cette information au public.

Mettre l'accent sur les communautés

Les participants ont prévu que le Bureau, dans ses premières années d'activités, participerait activement à la collecte d'information, à la planification et à l'établissement de relations. Ce faisant, il devrait s'assurer de communiquer respectueusement avec les communautés et de rester ouvert à apprendre des choses sur les histoires, langues et protocoles des communautés en les visitant et en prenant part à leurs activités culturelles et cérémonies, s'il est approprié de le faire.

Travailler ensemble pour déterminer l'état des langues autochtones

Il y a un sentiment d'urgence lié à l'évaluation de l'état des langues autochtones au Canada. De nombreux participants ont indiqué que le Bureau devrait collaborer rapidement et étroitement avec les aînés, les communautés et les experts de tous les niveaux en vue de dresser un portrait exact de l'état des langues et des dialectes dans les différentes régions ou d'effectuer un sondage national. Peu importe la méthode utilisée pour obtenir de l'information sur la vitalité des langues, il sera important que les renseignements recueillis soient justes et permettent de créer une base ou des points de référence adéquats à partir desquels le Bureau pourra rendre des comptes régulièrement par la suite. L'acquisition de données exactes sur les langues autochtones, y compris sur le nombre de langues, les dialectes, le degré de maîtrise, etc., sera utile pour planifier les activités.

Travailler ensemble pour créer des plans, élaborer une stratégie et mesurer le succès

Après avoir obtenu des données de référence initiales sur l'état des langues autochtones, le Bureau devrait collaborer avec les Autochtones pour établir les plans et les priorités des travaux à venir.

Certains participants étaient d'avis qu'il serait préférable d'établir une stratégie nationale inclusive et des points de référence pour les futurs travaux du Bureau visant à atteindre les buts de la *Loi sur les langues officielles*, mais d'autres étaient plutôt en faveur de la création de plans régionaux ou basés sur les groupes linguistiques. On a présenté diverses idées sur les échéances, certains participants parlant d'un plan d'action immédiate compte tenu des besoins urgents liés à de nombreuses langues autochtones et d'autres proposant plutôt des plans à moyen ou à long terme. Quelques personnes croyaient qu'il serait utile que les provinces, les territoires, les aînés, les organisations autochtones, les communautés et les experts participent à la planification. Les propositions d'activités à intégrer à la planification ont compris la création de plans d'infrastructures et l'amélioration de la vitalité des langues autochtones en tant qu'objectif général.

Selon les participants, après avoir convenu des points de référence il faudrait déterminer les principaux domaines à surveiller pour mesurer le succès. Domaines potentiels : aptitude à parler, écrire et lire des langues autochtones; mise en place et développement de programmes en langues autochtones; et accès aux services en langues autochtones.

Acquérir des connaissances et faciliter la transmission de l'information

Une autre des grandes priorités du Bureau sera d'obtenir et de transmettre de l'information au sujet des langues autochtones ainsi que de faciliter l'échange de renseignements entre les peuples autochtones, les communautés, les organisations et les experts sur le terrain.

L'information obtenue devrait comprendre des données sur : l'état actuel des langues autochtones partout au Canada, les efforts de revitalisation en cours, les initiatives et les programmes efficaces, les pratiques exemplaires, les connaissances existantes, la recherche, les ressources, les réseaux, les plans, la vaste quantité de recherches existantes sur les langues autochtones et le nom des enseignants et des instructeurs de langues autochtones. Certains ont suggéré que des représentants du Bureau visitent les organisations, assemblées et communautés régionales pour obtenir les données susmentionnées. Tous les renseignements obtenus, au Canada ou à l'étranger, devraient être conservés (virtuellement ou autrement) par le Bureau pour que les praticiens des langues autochtones puissent y avoir facilement accès, les utiliser ou les adapter, et faire fond sur les travaux existants.

Le Bureau devrait aussi prioriser la création de réseaux, peut-être selon les groupes linguistiques, pour favoriser la collaboration et mettre en liaison les personnes qui travaillent à revitaliser des langues autochtones. Les participants ont mentionné d'autres options potentielles comme animer des réunions pour les communautés autochtones et les praticiens de partout au Canada ou tirer des leçons des modèles existants, comme les systèmes, structures et modes de financement liés au français et à l'anglais.

Activités de sensibilisation, de promotion et de défense des intérêts

Dès le début de son mandat, le Bureau devrait promouvoir l'importance des langues autochtones et de la *Loi sur les langues autochtones*, par exemple en préconisant une plus grande reconnaissance des langues autochtones comme premières langues du Canada ou des changements transformateurs dans le

système d'enseignement général pour y intégrer les modes d'apprentissage et de connaissance autochtones.

Recherche

Pour ses activités de recherche, le Bureau pourrait : soutenir la recherche communautaire participative qui étudie et consigne les pratiques exemplaires; adapter les enseignements en milieu naturel au milieu urbain; innover en matière de revitalisation des langues autochtones; et recourir à l'enseignement adapté à la culture et aux études longitudinales. Toute activité de recherche soutenue ou entreprise par le Bureau devrait utiliser les recherches existantes comme point de départ et être dirigée par les Autochtones – la recherche doit être réalisée pour et par les peuples autochtones.

Inuits

Organisation et communications préliminaires

De nombreux participants ont exprimé un sentiment d'urgence par rapport à la mise en activité du Bureau du commissaire aux langues autochtones comme il y a beaucoup de travail à faire à court terme. On a toutefois aussi reconnu que la pandémie pourrait entraîner certains défis relativement à cette tâche.

Le mandat et la structure du Bureau devraient être axés sur l'offre d'un appui adéquat aux communautés. Ils devraient aussi être bien connus et compris.

Mettre l'accent sur les communautés, travailler ensemble pour déterminer l'état des langues autochtones, créer des plans, établir une stratégie et mesurer le succès

Dès le début de sa mise en activité, le Bureau devrait s'efforcer d'aller dans les communautés de l'Inuit Nunangat pour passer du temps avec les experts et les partenaires de ces endroits en vue de déterminer l'état des langues autochtones, de définir les besoins futurs et de créer des plans de travail. Le Bureau devrait aussi avoir comme priorité d'établir des partenariats avec tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de cibler les obstacles à la progression des travaux sur les langues autochtones et de trouver des solutions. Des participants du Nunavik ont mentionné l'existence d'un rapport sur l'état des langues, fait dans la région, et suggéré que le Bureau l'utilise dans sa planification.

Acquérir des connaissances et faciliter la transmission de l'information

À ses débuts, l'une des fonctions primordiales du Bureau sera de faire l'inventaire de l'information existante sur les langues autochtones, y compris les pratiques exemplaires, les recherches et le financement disponible, et de communiquer cette information aux partenaires. Des participants ont souligné que l'information obtenue devrait comprendre des modèles et des recherches faits au Canada et ailleurs, mais plus particulièrement dans le Nord.

Recherche

Les recherches existantes devraient être le point de départ du Bureau pour les activités de recherche qu'il mène ou qu'il soutient ainsi que pour les prochaines étapes de sa démarche de revitalisation des langues autochtones. Tout projet de recherche devrait être fait en étroite collaboration avec des groupes autochtones pour obtenir des données et pour s'assurer que l'information appartient aux Autochtones. Il pourrait être intéressant que le Bureau explore les liens qui existent entre la maîtrise d'une langue, l'identité et le pouvoir décisionnel.

Problèmes de connectivité

Beaucoup de participants estiment que le Bureau pourrait jouer un rôle dans l'élimination des obstacles affectant la connectivité et la bande passante de bien des communautés, surtout de celles du Nord, puisque ces obstacles nuisent aux efforts de revitalisation des langues autochtones.

Nation métisse

Priorité immédiate : langues gravement menacées

Les participants ont souligné que la langue nationale officielle des Métis, le michif, est considérée comme gravement menacée, ce qui signifie qu'il y a un risque immédiat qu'elle disparaisse sans une intervention urgente d'envergure. Les quelques personnes qui parlent encore couramment le michif sont des aînés qui, souvent, sont en mauvaise santé. Les experts s'affairent à consigner le vocabulaire essentiel et à améliorer les compétences des apprenants du michif pendant qu'il y a encore des experts et des enseignants pour cette langue.

Travailler ensemble pour créer des plans stratégiques, mesurer le succès et faciliter la transmission de l'information

Selon beaucoup de participants, il est nécessaire d'établir dès que possible un plan stratégique avant-gardiste pour mesurer les progrès liés à la revitalisation des langues autochtones. Le plan devrait être basé sur les distinctions, tenir compte des capacités communautaires et montrer qu'à lui seul le financement ne permettra pas de régler tous les problèmes liés aux langues autochtones. Le Bureau devra aussi s'assurer de considérer les besoins des populations négligées : personnes ayant des incapacités, familles qui font partie du système des services à l'enfance et à la famille, sans-abri et personnes incarcérées.

Une autre des priorités du Bureau : obtenir de l'information sur les pratiques exemplaires liées à la revitalisation des langues autochtones et transmettre l'information, possiblement à l'aide d'un dépôt central accessible. Les participants ont mentionné que les données de recensement sont inadéquates pour mesurer la vitalité de la langue michif gravement menacée. Ils proposent que le Bureau puisse aussi avoir comme priorité initiale de collaborer avec des Autochtones pour élaborer des évaluations plus adéquates et détaillées en vue de dénombrer les personnes qui parlent couramment ou apprennent une langue gravement menacée.

Les participants ont souvent reconnu l'ampleur de la tâche qu'aura le Bureau et des attentes connexes.

Premiers secteurs d'intervention du Bureau

Le Bureau devrait mettre l'accent sur les communautés et soutenir leurs efforts pour créer des évaluations et des plans linguistiques et renforcer leurs capacités en matière de revitalisation des langues autochtones.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Établir des partenariats inclusifs

Le Bureau, au début, devrait porter une attention particulière à l'écoute des voix autochtones et à leur représentation dans ses travaux de revitalisation, y compris les recherches et autres activités.

L'établissement de relations et de partenariats clés, notamment avec les peuples autochtones, les organismes en milieu urbain et les provinces, devrait également être une priorité comme ils assureront l'harmonisation des initiatives sur les langues autochtones et aideront à résoudre les problèmes liés à l'éducation, à la formation, à l'agrément, etc.

Travailler ensemble pour déterminer l'état des langues autochtones

Les participants étaient d'avis que le Bureau, dans sa première année, devrait avoir comme but ultime de travailler avec les groupes et les communautés autochtones pour déterminer la vitalité des langues autochtones et faire l'inventaire des programmes disponibles, y compris ceux offerts aux Autochtones non inscrits, aux Autochtones vivant en milieu urbain et aux Autochtones qui s'identifient comme tels.

Travailler ensemble pour créer des plans, élaborer une stratégie et mesurer le succès

Le Bureau devrait collaborer étroitement avec les communautés et les groupes autochtones pour créer une stratégie nationale sur les langues autochtones qui comprend des responsabilités claires et des objectifs ainsi qu'un plan collaboratif pour atteindre les objectifs.

Acquérir des connaissances et faciliter la transmission de l'information

Beaucoup de participants ont abordé le rôle que jouera le Bureau pour trouver des façons de rassembler régulièrement les gens œuvrant à la revitalisation des langues autochtones. De pair avec ce commentaire, des participants ont aussi suggéré que le Bureau obtienne de l'information sur les langues autochtones (langues et dialectes, nombre de personnes qui parlent couramment les langues, recherches, pratiques exemplaires, modèles fondés sur des données probantes), conserve cette information et facilite l'échange de renseignements entre experts et praticiens.

Recherche

Toute recherche entreprise ou appuyée par le Bureau devrait être de nature collaborative, profiter aux Autochtones et aider à prendre des décisions fondées sur des données probantes.

Qualités et compétences des personnes retenues

Premières Nations

Beaucoup de participants ont mentionné que les personnes retenues pour les postes de commissaire et de directeur devraient :

- être d'origine autochtone (certains suggèrent que le commissaire devrait être membre d'une Première Nation);
- parler couramment une langue autochtone ainsi que l'anglais ou le français;
- posséder de grandes aptitudes de communication;
- être capables de bien défendre et représenter les intérêts de la communauté de revitalisation des langues autochtones ainsi qu'être connues et respectées par ses membres;
- avoir de l'expérience en revitalisation des langues autochtones et une passion pour ce travail;
- être impartiales;
- savoir s'orienter dans les méandres de la bureaucratie fédérale;
- avoir été sélectionnées en consultation avec les nations/communautés.

Connaissances

Les participants ont souvent affirmé que les personnes nommées au Bureau devraient avoir une très bonne compréhension de la nature sacrée et de l'importance des langues autochtones. Plus précisément, ils ont abordé le lien entre les langues, les cérémonies, le territoire et l'identité, et le fait que les langues expriment un grand savoir, une vision du monde, des enseignements culturels, des valeurs et des principes. Beaucoup de participants ont aussi expliqué l'importance de comprendre le contexte et l'histoire des langues autochtones, particulièrement le système et les politiques coloniaux qui existent encore et qui ont mené à l'état actuel des choses. Les personnes nommées au Bureau du commissaire aux langues autochtones devraient posséder des connaissances traditionnelles, être sensibilisées à la culture autochtone et comprendre comment la restauration des langues autochtones va de pair avec le rétablissement d'un mode de vie, la guérison des communautés et la décolonisation.

Certains participants ont indiqué qu'il serait idéal si les personnes nommées au Bureau étaient bien enracinées dans leurs propres cultures et connaissances autochtones et capables d'adopter une vision du monde autochtone dans leur travail. D'autres étaient d'avis qu'il est important que les candidats nommés possèdent de l'expérience pratique acquise dans une communauté de même qu'une solide compréhension des peuples autochtones, de leurs terres et du paysage linguistique autochtone actuel au Canada; l'information sur le paysage comprend des connaissances générales sur les langues et les groupes linguistiques, leur vitalité et les efforts de revitalisation.

Expérience professionnelle

La plupart des participants s'entendaient pour dire qu'il était essentiel que les personnes retenues possèdent une expérience pratique et manifeste de la réappropriation, de la revitalisation, du renforcement et du maintien des langues autochtones, et bon nombre ont même ajouté que cette expérience vécue aurait idéalement été acquise au sein d'une communauté.

Éducation

En général, les participants ont convenu qu'il était important que les personnes retenues aient une solide formation universitaire dans un domaine connexe, mais certains participants ont noté que des connaissances théoriques pouvaient être acquises ailleurs qu'en milieu scolaire et d'autres que les

exigences universitaires devaient être souples compte tenu des inégalités en matière d'accès des Autochtones à l'enseignement postsecondaire.

Autres considérations

Les participants ont déclaré que les personnes nommées au Bureau devaient être empathiques, intègres, capables de déléguer efficacement et créatives en matière de résolution de problèmes. Ils ont ajouté qu'elles devaient faire preuve de maturité, avoir une vision globale, posséder une bonne compréhension de la vie en milieu urbain et être capables d'écouter les nombreuses voix des Autochtones et des experts linguistiques.

En ce qui a trait à la représentation, de nombreux participants des consultations de la Colombie-Britannique ont mentionné l'importance d'une représentation et d'une compréhension adéquates de la situation unique et de la diversité des langues autochtones dans cette province. Étant donné les réalités de beaucoup de communautés éloignées et isolées et le grand nombre de Premières Nations en Colombie-Britannique, certains participants affirment que le commissaire ou au moins l'un des directeurs devrait être originaire de la province.

Inuits

Il a souvent été dit que les personnes retenues pour les postes de commissaire et de directeur du Bureau devaient avoir une passion pour la revitalisation des langues autochtones au Canada.

Connaissances

Selon les participants, les personnes retenues devraient posséder de grandes connaissances sur les langues et les dialectes autochtones, leur niveau de vitalité, leur histoire – y compris l’histoire de l’inuktitut – et les travaux de revitalisation en cours. On a aussi souligné l’importance de bien connaître l’Inuit Nunangat, les experts des différentes régions, l’histoire des régions et la vie dans des communautés éloignées et isolées.

Expérience professionnelle et éducation

Les participants ont souligné l’importance d’avoir de l’expérience de la collaboration étroite avec des groupes autochtones dans le domaine des langues autochtones. Bon nombre de participants étaient d’avis que bien que les personnes nommées doivent avoir une certaine formation scolaire liée aux langues autochtones ainsi qu’une bonne compréhension du système d’éducation, une expérience pratique de la revitalisation des langues autochtones devrait l’emporter sur des niveaux élevés de rendement scolaire lors de l’examen des candidatures.

Autres considérations

Selon les participants, le processus de sélection devrait aussi considérer la capacité des candidats à collaborer et à communiquer de façon efficace et transparente, leur consentement à voyager, et leur capacité d’effectuer plusieurs tâches simultanément. Les participants ont également mentionné que les personnes retenues devraient maîtriser une langue autochtone, certains ajoutant même que ces personnes devraient être bilingues et parler couramment l’anglais et l’inuktitut. Des participants ont aussi dit que le Bureau devrait s’assurer de représenter les jeunes autochtones.

Nation métisse

Représentation

De nombreux participants ont déclaré que le commissaire devrait toujours être une personne autochtone et que les directeurs devraient représenter les groupes fondés sur les distinctions. Le représentant des Métis, en particulier, devrait être originaire de la communauté, parler couramment le michif (ou être en train de l'apprendre) et avoir une présence dans la patrie métisse. De plus, le poste de commissaire du Bureau devrait faire l'objet d'une rotation entre les représentants de la Nation métisse, des Inuits et des Premières Nations de manière à être occupé par de nombreux Autochtones au fil du temps.

Qualités et habiletés

Les personnes nommées au Bureau du commissaire aux langues autochtones devraient posséder de bonnes compétences et capacités en matière de leadership, de gestion et de pensée critique. Elles devraient aussi avoir de l'expérience dans la réalisation de vérifications et d'évaluations et dans la production de rapports, en plus de savoir s'orienter dans les méandres du gouvernement.

Les personnes retenues devraient comprendre la dynamique des petites communautés et posséder les compétences nécessaires pour établir des liens de confiance et de bonnes relations de travail dans les communautés.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Il a souvent été dit que les personnes retenues pour les postes de commissaire et de directeur du Bureau devaient être des Autochtones et parler couramment une langue autochtone.

Connaissances

Les personnes nommées au Bureau du commissaire aux langues autochtones devraient être ancrées dans une culture autochtone et comprendre les liens intrinsèques entre les langues autochtones, les enseignements culturels et l'identité. Elles devraient bien connaître l'histoire de la perte des langues et cultures autochtones ainsi que le récent arrêt *Daniels*.

Autres considérations

Selon les participants, le processus de dotation devrait viser la sélection de candidats ayant les compétences et qualités ci-dessous :

- excellentes compétences en leadership, en gestion, en résolution de conflits, en communication, et en négociation;
- capacité d'écoute efficace;
- compétences en défense des droits;
- souplesse;
- capacité de collaborer avec l'ensemble des distinctions et les Autochtones en milieux urbains/ruraux;
- passion pour la revitalisation des langues autochtones;
- expérience du développement stratégique;
- connaissance des rouages du gouvernement;
- connaissance des appels à l'action et à la justice;
- impartialité;

- capacité d'envisager les travaux à venir du point de vue global de l'identité, de l'appartenance et de la communauté.

Des participants ont aussi dit que les personnes retenues devraient :

- être apolitiques;
- représenter les diverses langues autochtones et les régions où vivent des Autochtones;
- représenter les aînés, les jeunes et les femmes.

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES LANGUES AUTOCHTONES

Compte rendu de la rencontre

19 septembre 2019

Uqausivut
ᐃᑦᐅᐃᑦᐅᑦ

**Atikamekw
nehiromowin**

Innu-aimun
Nehlueun

ጥናዳዊ ልገልጽ

Aln8ba8dwaw8gan

Onywawenda'

Anishinaabemowin

Kanien'kéha

Ktolatuwewakonon

ᑕᐢᔭᐢᓄᐣᐢᓂᐤ
Chitayimuwininu

'Gtli'sutiminu

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES LANGUES AUTOCHTONES

COMPTE-RENDU

Rédaction : La Boite Rouge VIF

Novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
Liste des Ministères et organismes présents	1
Liste des participants	2
Déroulement de la journée	3
Questions transversales suggérées pour lancer les discussions.....	4
État de la vitalité des langues autochtones	5
1. ENJEUX, MÉCANISMES ET RESSOURCES POUR LA PRÉSERVATION ET LA DOCUMENTATION DES LANGUES AUTOCHTONES.....	7
1.1. Questions suggérées pour lancer la discussion	7
1.2. Principaux sujets abordés.....	7
1.3. Constats faits par les participants	7
1.4. Pistes de solution suggérées par les participants	9
2. LES STRATÉGIES ET LES OUTILS POUR LA TRANSMISSION DES LANGUES.....	10
2.1. Questions suggérées pour lancer la discussion	10
2.2. Principaux sujets abordés.....	10
2.3. Constats des participants	10
2.4. Pistes de solution suggérées par les participants	12
2.5. Liste des outils linguistiques mentionnés par les participants.....	14
3. LES LANGUES AUTOCHTONES DANS LA MODERNITÉ.....	15
3.1. Questions suggérées pour lancer la discussion	15
3.2. Principaux sujets abordés.....	15
3.3. Constats des participants	15
3.4. Pistes de solution suggérées par les participants	19
4. L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ POUR UNE LANGUE VIVANTE ET DYNAMIQUE.....	23
4.1. Questions suggérées pour lancer la discussion	23
4.2. Principaux sujets abordés.....	23
4.3. Les constats des participants.....	23
4.4. Les pistes de solution suggérées par les participants	25
CONCLUSION	28

INTRODUCTION

Dans la politique culturelle *Partout, la culture*, le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter une déclaration nationale sur les langues autochtones qui affirme la place particulière qu'elles occupent au Québec.

C'est dans la perspective d'élaborer cette déclaration, et en tant qu'étape préliminaire de la démarche, que le ministère de la Culture et des Communications a organisé une journée de réflexion sur les langues autochtones.

Cette journée a été une occasion d'échanges entre des représentants d'organismes, des spécialistes autochtones des langues et des membres du personnel des ministères concernés, afin de mieux connaître les enjeux relatifs aux langues autochtones et la diversité des réalités vécues par les différentes communautés, dans les différents milieux.

Car la langue touche toutes les sphères de la vie : famille, éducation, santé et services sociaux, justice, production artistique, etc. Dans cette optique, il est essentiel de prendre en compte une variété de points de vue. C'est pourquoi les personnes invitées à la rencontre reflétaient cette diversité de domaines et provenaient de différentes communautés. Les personnes présentes étaient des experts en langue, des directeurs de centres culturels, des enseignants, des traducteurs, des animateurs culturels, etc.

Au total, 42 participants ont accepté de venir échanger sur les langues autochtones, dont 26 d'entre eux étaient membres de 10 des 11 nations autochtones (le représentant cri ayant dû annuler sa participation la veille de la journée). Des représentants de 8 ministères et organismes du gouvernement du Québec étaient sur place pour écouter, entendre et échanger avec les Autochtones présents.

LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉSENTS

Commission de toponymie

Ministère de la Culture et des Communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Ministère de la Justice

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Secrétariat à la jeunesse

Secrétariat aux affaires autochtones

LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe 1	
• Enjeux, mécanismes et ressources pour la préservation et la documentation des langues autochtones • Stratégies et outils pour la transmission des langues	
Geneviève Ashini	Marcel Godbout
Josie-Anne Bonneau	Francis Ishpatau
Philippe Charland	Claudia Néron
Catherine Desjardins	Sakay Ottawa
Fabrice Gagnon	Marie-Laure Tremblay
Groupe 2	
• Les langues autochtones dans la modernité • L'engagement de toute la communauté pour une langue vivante et dynamique	
Sarah Cleary	Hilda Nicholas
Erika Gideon-Marchand	Lisa Philips
George Guanish	Valérie Picard-Lavoie
Nathalie Hamel	Pierre-Olivier Thérien
Rhoda Kokiapik	Joe Wilmot
Groupe 3	
• Enjeux, mécanismes et ressources pour la préservation et la documentation des langues autochtones • Stratégies et outils pour la transmission des langues	
Tshiueten Canapé	Catherine Larouche
Hélène Delaunière	Isabelle Losier
Sipi Flamand	Daniel G. Nolett
Louis-Charles Guillemette	Laurianne Petiquay
Maurice J. Kistabish	Nicolas Pirti-Duplessis
Manuel Kurtness	Marie-Hélène Tremblay
Groupe 4	
• Les langues autochtones dans la modernité • L'engagement de toute la communauté pour une langue vivante et dynamique	
Jean-Jacques Adjizian	Diane Mitchell
Catherine De Billy	Camille Rochette
Chad Gedeon	Jean-François Vachon
Eunice Metallic	Tshiueten Vachon

Déroulement de la journée

Après une cérémonie d'ouverture célébrée par un aîné wendat, Marcel Godbout, trois projets en lien avec les langues ont été présentés :

- l'événement Miaja, qui a regroupé la nation algonquine autour de la langue (Maurice J. Kistabish);
- le programme d'immersion en langue mohawk, Kanien'kéha Ratiwennahní:rats Adult Immersion Program (Lisa Philips);
- le dictionnaire de la langue micmaque en ligne (micmaqonline.org) (Joe Wilmot).

Quatre groupes de discussion ont ensuite été formés, deux francophones et deux anglophones. Chaque table était dirigée par un animateur à qui revenait la tâche de présenter, en fin de journée, une synthèse des discussions auxquelles il avait assisté.

Chaque groupe devait traiter deux des quatre thèmes proposés :

- Les enjeux, mécanismes et ressources pour la préservation et la documentation des langues autochtones;
- Les stratégies et les outils pour la transmission des langues;
- Les langues autochtones dans la modernité;
- L'engagement de toute la communauté pour une langue vivante et dynamique.

Ces thèmes ont été élaborés en s'inspirant des travaux de l'UNESCO sur les langues minoritaires.

Le présent rapport fait le compte-rendu des discussions, des constats et des solutions proposées par les participants des Premières Nations et des Inuits lors de cette journée.

En guise de mise en contexte, La Boîte Rouge VIF présente un bref état de la vitalité des langues autochtones au sein des nations du Québec, et ce, afin de faciliter la compréhension du présent rapport.

QUESTIONS TRANSVERSALES SUGGÉRÉES POUR LANCER LES DISCUSSIONS

- Comment assurer la vitalité des langues autochtones? Quel type d'interventions faut-il prioriser?
- Quels sont les plus importants défis concernant :
 - La transmission orale des langues?
 - La documentation des langues?
 - L'écriture des langues?
 - La standardisation des langues?
- Qu'est-ce que chacune des parties prenantes pourrait faire ou prendre comme engagement pour contribuer à la vitalité des langues autochtones?
 - Personnes;
 - Conseils de bande (communautés);
 - Écoles;
 - Organismes;
 - Gouvernement du Québec.
- Comment agir en complémentarité et atteindre une synergie?
- Quelles actions devraient être posées pour répondre aux engagements de chacune de ces parties prenantes?
- Comment peut-on mesurer les retombées des efforts déployés et l'atteinte des objectifs de vitalité des langues?

État de la vitalité des langues autochtones

En premier lieu, il est important de mentionner que les enjeux actuels des langues autochtones **sont particuliers et propres à chaque langue et contexte de vie**. Le besoin de préservation, de documentation et de transmission de chacune des langues varie d'une nation à l'autre.

- Chez les **Hurons-Wendats**, la langue n'était plus parlée depuis le milieu du XIX^e siècle. Elle a été fortement documentée par les missionnaires récollets et jésuites qui ont rédigé des dictionnaires et des grammaires. Depuis le début des années 2000, la communauté a entamé un processus de revitalisation pour réveiller cette langue en dormance et depuis, plusieurs outils linguistiques ont été réalisés.
- Chez les **Innus**, la langue est très présente au sein des communautés, à l'exception de Mashteuiatsh, où la plupart des membres ne la parle pas couramment. Il y a une tendance qu'on peut apercevoir : plus on monte sur la Côte-Nord, plus la langue est présente dans les communautés. Un organisme, nommé l'Institut Tshakapesh, travaille depuis 1978 à l'uniformisation de la langue innue; cependant, trois communautés se sont retirées de ce processus étant donné leur dialecte distinct : Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit.
- Chez les **Inuits**, le taux de locuteurs est très élevé, aux alentours de 95 % selon une participante de la Journée de réflexion. Il y a une bonne présence inuite dans les environs de Montréal; cependant, les jeunes qui y ont grandi ne parlent pas nécessairement l'inuktitut.
- Chez les **Abénaquis** (Waban-Aki), il n'existe que très peu de locuteurs et une seule personne peut enseigner la langue : M. Philippe Charland, qui est allochtone et qui enseigne à l'Institution Kiuna d'Odanak, le seul centre d'études collégiales francophone consacré à l'éducation des Autochtones au Québec. Selon ce dernier, il y a une centaine d'années, tous les Abénaquis parlaient la langue, mais les derniers locuteurs natifs sont désormais décédés. La langue est dans un processus de revitalisation et M. Charland travaille sur la création d'outils linguistiques pouvant faciliter la transmission et la préservation de cette langue.
- Chez les **Mohawks** (Kanien'kehá : ka), la langue est considérée comme en danger; il existe des locuteurs dans les communautés, mais ils sont généralement des aînés. Les experts linguistes de la communauté ont entamé un plan d'action sur cinq ans dans le but de revitaliser la langue. Des cours d'immersion sont offerts aux membres des trois communautés et les conseils de bande ont commencé à entreprendre des initiatives afin d'encadrer la transmission de la langue au sein de leurs communautés.
- Chez les **Malécites** (Wolastoqiyik) du Québec, la langue n'est plus parlée, alors que dans les communautés hors du Québec, elle est en situation de déclin. Les communautés du Nouveau-Brunswick et du Maine (É.-U.) ont entamé des projets de revitalisation : les Malécites du Québec désirant apprendre la langue doivent donc sortir de la province pour le faire.
- Chez les **Micmacs** (Mi'gmaq), la langue est également en situation critique. Depuis 2006, les communautés œuvrent sur des projets de revitalisation et elles ont été en mesure de concevoir des outils linguistiques afin d'aider à la

préservation de cette langue. Cet effort est mis en commun avec les communautés micmaques des autres provinces.

- Chez les **Naskapis**, la langue est très présente et elle est enseignée à l'école jusqu'à la 6^e année du primaire. Dans l'unique communauté, les parents parlent la langue avec leurs enfants et toute la documentation officielle est traduite dans la langue.
- Chez les **Algonquins** (Anishinabeg), la langue est présente de façon plutôt forte dans les communautés au Québec; par contre, certaines, situées près des centres urbains, ont des taux de locuteurs moins élevés. Un bon nombre d'outils linguistiques sont disponibles pour assurer la transmission et la préservation de la langue.
- Chez les **Attikameks** (Atikamekw Nehirowisiwok), la langue est en très bonne situation. Selon un participant, elle est parlée par plus de 90 % de la population. Elle est donc très présente dans les trois communautés et encore fortement parlée.
- Chez les **Cris** (Eeyou), la langue est largement parlée dans les communautés. Toutefois, les enfants passent de plus en plus à l'anglais. La langue crie serait passée de l'état « stable » à « menacé » au cours des trente dernières années.
- Il y a une forte présence autochtone en **milieu urbain**. Ces personnes ont généralement moins de contacts récurrents avec leur langue. Il est fréquent de constater que des enfants en milieux urbains ne peuvent pas parler la langue. On peut également remarquer des problèmes d'intégration à l'école.
- Une tendance se dessine de façon généralisée dans les communautés autochtones : la qualité de locution de la langue chez les jeunes est en baisse. En effet, ils insèrent fréquemment des mots anglais ou français dans leurs phrases et ont parfois de la difficulté à prononcer certaines lettres (par exemple chez les Inuits, les jeunes ont de plus en plus la tendance de prononcer un [r] au lieu d'un [g]).

1. ENJEUX, MÉCANISMES ET RESSOURCES POUR LA PRÉSERVATION ET LA DOCUMENTATION DES LANGUES AUTOCHTONES

1.1. QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR LANCER LA DISCUSSION

- Comment mesurer la communauté de locuteurs?
- Quel pourcentage de la population parle la langue?
- Comment cette communauté de locuteurs peut-elle contribuer à la vitalité de la langue?
- Existe-t-il des outils linguistiques (grammaires, dictionnaires) et de la documentation (textes, enregistrements, transcriptions, etc.). Sont-ils accessibles? Sont-ils utiles?
- Existe-t-il des archives ou de la documentation (enregistrements sonores par exemple)? Comment sont-elles gérées et par qui? Y a-t-il des changements à apporter à cet égard?

1.2. PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Concernant la mesure des communautés de locuteurs, les recensements gouvernementaux ne sont pas perçus comme étant représentatifs et les experts linguistiques des Premières Nations et des Inuits considèrent la méthodologie de collecte de données utilisée comme n'étant pas appropriée à leurs réalités.

Les difficultés liées à la conception d'outils linguistiques ont été notées par une majorité des participants : les outils disponibles dans les écoles québécoises ne sont pas nécessairement adaptés ni adaptables aux réalités linguistiques des Premières Nations et des Inuits. Un grand nombre de communautés autochtones ont commencé des démarches afin de concevoir des outils permettant la préservation, la documentation et la transmission de la langue (dictionnaires, grammaires, etc.). Ces outils sont, pour la plupart, très accessibles.

1.3. CONSTATS FAITS PAR LES PARTICIPANTS

Les statistiques des recensements canadiens comptabilisant les locuteurs ne font pas l'unanimité chez les gens œuvrant dans le milieu linguistique : elles sont facilement manipulables et peuvent être faussées par les répondants. Elles ne documentent pas le niveau de locution des personnes qui s'identifient comme locuteurs.

La majorité, je dirais 96 %, des Inuits parlent la langue, mais j'ai remarqué que la façon dont les jeunes Inuits parlent l'inuktitut a commencé à changer au cours des cinq dernières années. Il y a une détérioration évidente de la langue. En théorie, on peut dire que 95 % sont des locuteurs, mais en réalité, est-ce

*vraiment le cas? L'inuktitut que parle ma fille est mélangé à des mots anglais.
En ce sens, nous sommes en train de perdre la langue.*

– Rhoda Kokiapik

L'une des difficultés énoncées par des participants est la façon de joindre tous les membres d'une communauté au moment de sonder la population sur la langue. Pour les aînés, il est plus simple d'aller directement à leur rencontre, alors que pour les jeunes, il semble plus facile de les joindre par les technologies et Internet.

Dans quelle mesure peut-on dire que le recensement et les statistiques sont exacts? En tant que communautés, nous connaissons bien nos locuteurs. Nous savons quelle est la meilleure façon de déterminer qui parle notre langue et combien de locuteurs nous comptons.

– Lisa Philips

Certaines communautés refusent de répondre au recensement canadien par peur que cela leur nuise à l'obtention de financement. De plus, des personnes considèrent cette approche comme n'étant pas appropriée aux contextes des communautés autochtones puisqu'elle n'est pas une approche directe.

Je pourrais dire que 99 % d'entre nous [Inuits] parlent la langue, mais c'est une statistique qui m'effraie, car elle pourrait inciter le gouvernement à réduire le financement qu'il nous octroie. Mais en attendant, la langue s'effrite peu à peu...

– Rhoda Kokiapik

Les outils technologiques développés afin de favoriser la transmission des langues autochtones (tels des dictionnaires et des grammaires en ligne, des sites Web, des jeux) ne permettent pas concrètement l'apprentissage de la langue. Ils constituent davantage des outils linguistiques venant épauler les enseignants. De l'avis de ces derniers, c'est en parlant la langue avec des locuteurs que l'on peut réellement apprendre à la parler.

On s'est aperçu qu'on développait plein d'outils : sites Web, jeux interactifs, bingo, noms de vêtements, etc. Mais on n'apprend pas vraiment à parler. Il faut quand même arriver à construire une phrase autour des mots simples qu'on apprend. On a développé beaucoup d'outils pour apprendre la langue, mais là, il faut avoir des locuteurs.

– Marcel Godbout

Nous avons créé un site Web trilingue pour apprendre la langue mohawk (<http://www.kanehsatakevoices.com/>). Beaucoup de gens apprécient le fait que ce soit un outil en ligne, mais beaucoup aussi nous disent qu'ils ont besoin de parler directement avec un locuteur natif.

– Hilda Nicholas

1.4. PISTES DE SOLUTION SUGGÉRÉES PAR LES PARTICIPANTS

Pour faciliter le recensement du nombre de locuteurs dans une communauté, certains participants ont expliqué la façon dont ils procèdent chez eux : ils font appel aux ressources locales, aux gens qui connaissent bien la situation de leur communauté et les gens qui y vivent.

Nous nous sommes rencontrés pour tenter de déterminer combien de personnes en tout parlaient la langue. Nous en sommes arrivés à un certain nombre, mais ça, c'était il y a plusieurs années. Par la suite, quelques-uns d'entre nous avons continué à tenir le compte. Chaque fois que nous perdions des locuteurs, nous mettions ce nombre à jour.

– Joe Wilmot

2. LES STRATÉGIES ET LES OUTILS POUR LA TRANSMISSION DES LANGUES

2.1. QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR LANCER LA DISCUSSION

- Quels sont les meilleurs lieux et contextes pour l'enseignement et l'apprentissage de la langue? Quel type de complémentarité peut-il y avoir entre ces lieux et contextes?
- Quels outils sont les plus (et les moins) utiles et efficaces pour l'apprentissage de la langue?
- Quels outils sont les plus (et les moins) utiles et efficaces pour l'enseignement de la langue?
- Qu'est-ce qui peut donner envie ou qui peut motiver quelqu'un à apprendre la langue? Chez les jeunes?
- Quel rôle occupe l'écrit dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue? Est-ce que l'écriture représente un frein à l'apprentissage, dans un contexte de tradition orale? Est-ce qu'il faudrait privilégier l'oralité ou l'écriture?

2.2. PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Pour que les outils linguistiques soient efficaces et utilisés dans les communautés, un consensus se dégage : il faut qu'ils soient adaptés aux réalités de ces dernières. Aujourd'hui, la technologie est imbriquée dans le mécanisme de transmission et d'apprentissage des langues, mais elle peut aussi s'avérer une embuche à l'apprentissage.

2.3. CONSTATS DES PARTICIPANTS

De prime abord, ce ne sont pas toutes les communautés qui possèdent les ressources et l'équipement didactique et technologique pour assurer une transmission efficace de la langue maternelle à l'école.

De plus, certaines communautés ne sont pas dotées d'un centre culturel ni d'un espace réservé à la transmission de la langue, mis à part l'école primaire pour les plus jeunes.

Donner des cours dans une école, ça se fait bien, mais puisqu'il n'y a pas d'école à Cacouna (Malécites) ou sur les terres de réserve, comment on fait?

– Catherine Desjardins

Plusieurs participants ont noté que les langues autochtones ne peuvent pas se transmettre selon les mêmes procédés que le français ou l'anglais, principalement parce que ces dernières sont à la fois des langues écrites et parlées, alors que les langues autochtones proviennent d'une tradition orale. En ce sens, les langues autochtones sont issues d'un vocabulaire lié essentiellement à la vie en territoire. Or, les langues autochtones « contemporaines » et « sédentaires » ne font plus résonnance avec le monde qui les a vues naître au fil des millénaires.

C'est difficile aussi, comme vous en avez parlé tout à l'heure, on a un autre mode de pensée aussi, différent de l'anglo-saxon ou de la langue latine, les temps de verbes ne sont pas des temps, tu parles de si une activité a eu lieu, va avoir lieu c'est certain, ou aura peut-être lieu, c'est pensé en termes de probabilité plutôt qu'en temporalité. Ce n'est pas : j'ai fait quelque chose hier, je fais quelque chose aujourd'hui ou demain, c'est vraiment en termes de probabilité. Alors tout de suite, le travail de déconstruction est difficile. Tu enseignes et c'est difficile, car tu penses dans l'ancien mode, il faut vraiment penser autrement, comme on a des verbes à l'habituel ou pour une action moins fréquente.

– Marcel Godbout

Certains outils technologiques actuellement disponibles pour l'apprentissage des langues comportent de nombreuses failles : ils sont onéreux, deviennent rapidement obsolètes et n'assurent pas la propriété intellectuelle des données.

Donc, avec Rosetta Stone, je crois que nous avons payé près de 400 000 \$ parce que la question de la propriété intellectuelle nous importait. Nous tenions absolument à la conserver. Notre entente était probablement très différente de celles pour les autres langues qui incluent le maintien et la mise à jour du programme. Au centre culturel, nous avons maintenant des tonnes de programmes Rosetta Stone, mais ils ne servent plus à rien parce qu'ils ne sont pas compatibles avec Windows 7 ou une version ultérieure. Mettre le programme à niveau nous coûterait entre 300 000 \$ et 400 000 \$, et c'est sans compter que nous aurions encore le même problème plus tard.

– Lisa Philips

Les outils linguistiques actuels utilisés dans les systèmes scolaires québécois et canadiens ne sont pas adaptés aux structures des langues autochtones et ne fonctionnent pas en adéquation avec celles-ci.

C'est difficile de se connecter avec une telle réalité, car il faudrait sortir du cadre de la grammaire et essayer d'appliquer nos manières. Il faut tout monter le matériel, trouver des idées pour monter un cours sans savoir ce que les autres font pour pouvoir s'en inspirer.

– Philippe Charland

En regard des outils actuels, il faut que les enseignants démontrent une énorme créativité afin d'adapter leurs enseignements, car s'ils se limitent à une traduction des outils linguistiques québécois en langues autochtones, ceux-ci ne seront pas pour autant adaptés à la transmission des langues autochtones.

Tous les programmes ont été seulement traduits en attikamek. Ils disaient que ça avait été « autochtonisé », mais ils ont seulement traduit. Les jeunes se désintéressent de ça, car ils n'apprennent pas ce qu'ils veulent apprendre de leur identité, de leur culture. Ils n'apprennent pas c'est quoi l'environnement attikamek.

– Sipi Flamand

Le programme scolaire imposé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est déjà très chargé et c'est un véritable casse-tête de seulement songer à y inclure des cours portant sur les cultures et les langues autochtones. Certaines écoles optent donc pour que les cours de langue soient directement intégrés dans le programme parascolaire.

On manque de ressources financières et humaines pour créer du matériel pédagogique et l'on aimerait que les jeunes apprennent par les jeux. On a eu des discussions avec les écoles pour que les jeunes Attikameks apprennent par des activités parascolaires. Il y a des ouvertures. Beaucoup d'enfants sont en situation d'échec à l'école et ne veulent pas en plus rajouter un cours de langue.

– Laurianne Petiquay

2.4. PISTES DE SOLUTION SUGGÉRÉES PAR LES PARTICIPANTS

Il est primordial pour les communautés de se doter d'un espace physique concret et permanent réservé à l'apprentissage de la langue vernaculaire. Plusieurs communautés perçoivent la langue et la culture comme allant de pair et de ce fait, le centre culturel communautaire est souvent d'emblée sélectionné pour y aménager un tel espace.

Tout ce qui concerne la langue doit passer par le centre culturel, là où je travaille. Nous avons toutes les écoles d'immersion. Tout ce qui touche la langue passe par le centre culturel de notre communauté.

– Lisa Philips

Ça prend nécessairement un lieu pour partager, pour permettre les rassemblements. Le partage est tellement important. Tu ne peux pas garder les connaissances pour toi. Le partage doit être valorisé.

– Catherine Desjardins

Un bon nombre de communautés proposent à leurs élèves des sorties éducatives en territoire, généralement accompagnés d'aînés. Les activités se déroulent dans leur langue maternelle et sont particulièrement efficaces. Ces initiatives découlent du constat que les langues autochtones sont intrinsèquement liées au territoire et ce dernier devrait être un outil de prédilection lorsqu'il est question de la transmission de la langue.

C'est intégré. Il y a des cours de langue attikamek au secondaire et les jeunes vont en territoire. On leur explique les animaux qui vivent sur le territoire et les essences d'arbres, ça permet de sortir du cadre scolaire et de développer une autre approche d'éducation.

– Sipi Flamand

En ce qui concerne le programme de maternelle en forêt à Listuguj, on voit que l'immersion permet de transmettre certains enseignements bien particuliers, comme les valeurs et la façon de penser en micmac. C'est immédiatement lié à la terre. Il n'est pas possible de transmettre ces enseignements en français ou en anglais parce que la langue micmaque est porteuse de la spiritualité et du caractère animé ou inanimé des choses. Elle parle directement à notre cœur. Ce programme arrive à produire des locuteurs

très rapidement. J'ai pu observer que leurs techniques sont extrêmement efficaces. Les enfants apprennent la langue en jouant dehors, comme le faisaient leurs ancêtres.

– Sarah Cleary

Certaines communautés ont obtenu la permission du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour adapter des cours du curriculum scolaire à leurs réalités et elles profitent donc de cette occasion pour y enseigner la langue et la culture.

Dans nos écoles, on suit le programme québécois avec quelques modifications du cours d'arts plastiques qu'on a nommé le cours d'arts plastiques et arts traditionnels. Ça été comme une ouverture du ministère de l'Éducation justement pour reconnaître ce cours-là. C'est de cette façon-là aussi qu'on enseigne la langue et la culture à travers ce cours-là.

– Sakay Ottawa

Certaines technologies (sites Web, applications, jeux) permettent aux jeunes d'apprendre des notions élémentaires sur les langues, en plus de les mettre en valeur.

Aussi, on a développé un projet Wikipédia, depuis 5-6 ans, par lequel les jeunes sont appelés à faire des recherches sur les mots, puis aller taper directement en attikamek les mots, puis on est rendu à 1008 mots depuis 3 ans. La langue attikamek est donc maintenant reconnue sur le site, car nous avons dépassé 1000 mots.

– Sakay Ottawa

C'est une opportunité parce que ça développe le sens de la recherche auprès des jeunes, et le fait d'impliquer la famille c'est valorisant.

– Sipi Flamand

La technologie peut s'avérer un excellent incitatif pour l'apprentissage de l'anglais ou du français, deux langues omniprésentes sur le Web. Et s'il était possible d'accéder aussi facilement à du contenu en langues autochtones, cela permettrait de les valoriser.

Comme lorsqu'on parle de technologies : jeux vidéo, télévision... Moi, j'ai une petite nièce qui commence à parler anglais, pourtant ni moi ni sa grand-mère ne parlons anglais, donc on voit les impacts au niveau de la langue.

– Francis Ishpatau

Et nous faisons aussi un spectacle de marionnettes. Je crois que nous en sommes à la 14^e saison. Ça ressemble un peu à Sesame Street, mais dans notre langue. Tout se fait sur place : l'écriture des scénarios, la fabrication des marionnettes, etc. Les aînés aident aussi, au besoin, pour la traduction. Le spectacle est ensuite diffusé sur notre chaîne de télévision locale par câble. Nous avons un nouvel épisode qui est diffusé sur YouTube. Ça aide à élargir notre auditoire, car les bébés aussi peuvent regarder des DVD à la maison.

– Lisa Philips

2.5. LISTE DES OUTILS LINGUISTIQUES MENTIONNÉS PAR LES PARTICIPANTS

- Meilleur outil linguistique selon les participants : les locuteurs dans chaque communauté
- Dictionnaires en ligne (Mi'gmaq – Mi'kmaq Online Dictionary, *Dictionnaire innu-français-anglais*, etc.)
- Wikipetcia (Wikipédia en attikamek)
- Événement Miaja par la société Minwashin (lieu d'échange et de partage entre les Nations pour faire rayonner les cultures autochtones)
- Programmes d'immersion (Kanien'kéha Ratiwennahnirats Adult Immersion Program à Kahnawake, par exemple)
- Master-Apprentice Language Learning Program
- Site Web pour l'apprentissage de la langue mohawk (<http://www.kanehsatakevoices.com/>)
- CAN-8 et Rosetta Stone (outils technologiques pour l'apprentissage de la langue)
- Wapikoni Mobile
- Médias sociaux (YouTube, Soundcloud, Facebook, etc., pour diffuser du contenu en langues vernaculaires, exemple : version de Blackbird en micmac et émissions pour enfants en langue mohawk)
- Radios communautaires (pour diffuser du contenu en langues vernaculaires)
- Applications mobiles (exemple : application de conjugaison en langue wendat)
- Cours à distance (sur le Web)

3. LES LANGUES AUTOCHTONES DANS LA MODERNITÉ

3.1. QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR LANCER LA DISCUSSION

- Quels défis pose la modernité par rapport à la transmission et à la vitalité des langues?
- Quels genres de stratégies devraient être développés pour « moderniser » les langues, pour les adapter à la vie actuelle?
- Quels outils sont les plus (et les moins) utiles et efficaces pour la diffusion et la promotion de la langue?
- Est-ce qu'une autre langue occupe une place importante dans la vie des gens (dans l'éducation, au travail, à la radio, à la télévision, dans les médias sociaux, etc.)?
- Dans quels contextes est utilisée chacune des langues?
- Est-ce que les mots dans une autre langue s'insèrent dans les conversations ? Dans quels contextes?

3.2. PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Le mode de vie contemporain apporte son lot de complications en ce qui a trait aux langues autochtones; le réseautage entre les communautés s'est vu particulièrement facilité, mais cela entraîne tout de même un éventail de constats négatifs. Il n'est pas rare que les commissions scolaires éprouvent des difficultés à intégrer leurs élèves autochtones au sein de leurs cohortes.

Par ailleurs, les systèmes de financement proposés par les différents paliers gouvernementaux ne sont pas vraiment adaptés aux besoins des communautés, et plusieurs participants ont noté les critères rigides de ces programmes de financement.

3.3. CONSTATS DES PARTICIPANTS

Les efforts de standardisation des langues sont considérés comme un outil favorisant la transmission de la langue et la communication entre les diverses communautés, qui ont des variantes dialectiques les unes des autres (par exemple, les neuf communautés innues utilisent et prononcent différemment un vocable commun). Ces dialectes sont des marqueurs identitaires forts qui permettent de reconnaître la provenance des gens; ceux-ci en sont fiers et c'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi des communautés s'éloignent des projets de standardisation.

C'est pour ça que, selon moi, Pessamit s'est retiré parce qu'ils ne respectaient pas l'usage du [l]; mais ils ont trouvé un moyen de respecter une lettre pour qu'il y ait une identité de la langue de Pessamit, mais ils ne l'ont pas approuvé. À Mashteuiatsh aussi.

– Geneviève Ashini

Les nouvelles technologies accroissent l'omniprésence des langues dominantes que sont le français et l'anglais, et bien que ce constat ne soit pas nécessairement négatif, il s'effectue généralement aux dépens de la langue maternelle.

Mais on est conscient que la langue est en danger quand même, car de plus, les jeunes avec les technologies veulent parler de plus en plus le français et l'anglais. Ce qui est bien aussi, car c'est bien d'apprendre d'autres langues, mais on a peur de perdre notre langue.

– Sakay Ottawa

Des participants ont constaté que les enfants de leurs communautés ont de plus en plus tendance à communiquer en français ou en anglais, et ce, même s'ils sont en mesure de comprendre et de parler leur langue maternelle. Les jeunes sont souvent timides lorsqu'il est question de parler la langue et ils trouvent qu'il est plus facile d'utiliser le français et l'anglais. Cette tendance se retrouve surtout dans les communautés à proximité des centres urbains, et elle diminue proportionnellement à l'éloignement.

Un petit nombre de parents parlent anglais à leurs enfants. Ils les entendent parfois parler en naskapi à l'extérieur, et ils parlent français aussi, mais parfois, je vois des enfants qui ne parlent qu'en anglais. Ma plus jeune fille ne parlait qu'en anglais, ce qui n'est rien de mal en soi, mais je ne lui répondais pas et ne lui parlais jamais en anglais. Et tout d'un coup, elle a commencé à parler en naskapi. J'ai alors dit à sa mère : « Je te l'avais bien dit! » Elle comprenait. On devait juste la forcer à parler.

– Tshiueten Vachon

Des commentaires que j'ai entendus des jeunes et des aînés, c'est que les concepts ne sont pas les mêmes : on a eu la période des pensionnats qui a apporté la honte et beaucoup de choses dans les gens. Ça a été un facteur intergénérationnel qu'on essaie de couper. Les jeunes ont une certaine honte à apprendre la langue. Ils ont peur d'apprendre la langue, car ils ne veulent pas faire rire d'eux.

– Maurice J. Kistabish

En milieux urbains, il arrive beaucoup plus fréquemment aux membres de communiquer dans la langue dominante que dans une langue autochtone, et ce, même à la maison, car les jeunes scolarisés en milieu allochtone optent naturellement pour la langue enseignée à l'école, ce qui complique la transmission.

On est dans un milieu urbain et les trois quarts du temps, la langue que tu vas parler n'est pas la tienne. Il y a donc quand même une certaine complexité dans ça.

– Geneviève Ashini

Les participants ont reconnu ne pas posséder un large spectre de connaissances au sujet des réalités des nations autochtones des autres provinces canadiennes.

Ils [les membres des nations de l'ouest du Canada] ne connaissent pas nos réalités linguistiques comme nous ne connaissons pas les leurs. Tout le monde a de bons outils et de bonnes idées, mais personne ne s'en parle.

Même chose, je suis allée chez les Inuits qui ont construit des outils incroyables pour l'apprentissage de la langue et de la culture et de l'histoire ; ils ont un magnifique manuel, et j'en ai été touchée qu'on n'en connaisse rien.

– Catherine Desjardins

Un manque de communication a été souligné en ce qui a trait aux stratégies de transmission des langues, qui fait en sorte que les communautés travaillent souvent en silo, chacune de leur côté, sans être bien informées de ce qui se fait ailleurs au sein des autres communautés.

Nous avons découvert, avec les Anishinabeg, que la plupart ont dit qu'ils sont allés par leurs propres moyens. Par des comptines, par la chanson karaoké, des films où tu peux apprendre la langue en même temps. Tous les moyens possibles. Avec le rassemblement de tous les Anishinabeg, ils ont pu faire un inventaire des activités dans les communautés. Le gros défi, c'est quand l'un travaille là et l'autre là, c'est difficile d'arriver avec des initiatives communes.

– Maurice J. Kistabish

Une participante a souligné que des protocoles de consultation existent déjà au sein des nations autochtones, par lesquels les communautés peuvent elles-mêmes déléguer les participants qu'elles considèrent comme les mieux placés pour des rencontres de consultation. Dans le but de satisfaire toutes les parties prenantes des projets de concertation, il serait préférable de suivre ces protocoles afin de limiter les critiques possibles envers les méthodologies utilisées. Cependant, ce n'est pas l'avis de tous les participants.

Cependant, étant donné qu'à la table des chefs ils n'étaient pas au courant de cette rencontre, il est important d'aller vers les organisations pour qu'ils suggèrent des représentants, cela peut aller jusqu'à enlever la légitimité à l'événement, il ne faut pas brûler les étapes. Cette collaboration est essentielle, importante, car nous avons juridiction sur nos langues, quand on parle de nos langues au travers du ministère, ça doit passer par les Premières Nations.

– Sarah Cleary

Il s'est passé quelque chose en moi quand vous avez parlé [...] Je pense que le but était de parler à des gens qui travaillent sur le terrain. Maintenant, lorsqu'il s'agit des Chefs, ils sont bien sûr invités à prendre part aux consultations, mais dans certaines communautés, les gens ne reconnaissent pas nécessairement la légitimité des Chefs. On m'a demandé de venir parce que je suis la directrice intérimaire du centre d'immersion. Je ne suis pas ici parce que je suis une experte, et je ne prétends pas en être une, mais j'ai tout de même 19 ans d'expérience de travail avec la langue. N'importe laquelle de ces questions pourrait s'adresser à n'importe qui d'entre vous. Peut-être que quelque chose s'est perdu dans la traduction. En ce qui concerne nos langues et notre contribution, nous devons tous avoir notre mot à dire. Parfois, nous ne nous reconnaissons pas dans les documents qui sont publiés, mais je pense que c'est une bonne chose que nous ayons été consultés.

– Lisa Philips

La migration des Autochtones en milieu urbain implique des changements majeurs pour les familles qui prennent cette décision au profit des études de leurs enfants. Cette période de transition et d'adaptabilité nécessiterait une mise en place de mécanismes de communication efficaces et soutenus entre les parents des élèves et les institutions scolaires.

Donc, le message que j'essaie de faire passer, c'est que la langue parlée par les Innus est très différente du français, donc les profs allochtones pensent que les jeunes ont des problèmes d'écriture ou d'orthophonie dans la langue seconde. C'est un défi et il faudrait que les professeurs allochtones le comprennent.

– Francis Ishpatau

[Les commissions scolaires] expliquaient que, des fois, des parents ne disent pas que leur enfant est autochtone. Ils le savent juste à force de questionner, et on sentait des fois qu'ils avaient peur de dire qu'ils sont autochtones.

– Sakay Ottawa

L'instabilité politique est une réalité au sein de nombreuses communautés autochtones, et cela fait en sorte que les domaines de la culture et de la langue, considérés comme des projets à long terme, ne sont souvent pas vus comme une priorité pour les conseils de bande. Rappelons que ces derniers gèrent l'intégralité du budget annuel pour tous les secteurs d'activités et de services de la communauté (éducation, santé, emploi, logement, service policier, affaires municipales, etc.).

La culture, ce n'est pas nécessairement une priorité, car ils ne font pas d'argent avec ça. Selon le conseil qui est élu et lorsque le conseil s'en va, si ce n'est pas bien implanté, ça s'écroule à tous les 4 ans.

– Isabelle Losier

En prenant uniquement appui sur des possibilités de financement à court terme, il est difficile d'assurer une rétention des emplois reliés à la vitalité des langues à long terme.

Un outil qu'on s'est donné, nous autres, c'est d'aller chercher des jeunes, avoir un petit groupe de jeunes qu'on va former pour qu'ils deviennent de futurs enseignants. Comment on va s'y prendre? On ne le sait pas encore; le vrai problème : où on va trouver l'argent?

– Marcel Godbout

Un grand nombre de participants ont mentionné la rigidité des programmes fédéraux et provinciaux actuels, en ce sens que l'on exige que les projets soumis répondent aux attentes et aux objectifs des différents ministères, alors que concrètement, les attentes et les objectifs ne sont pas nécessairement adaptés au contexte de leurs communautés.

Il faut décoloniser les structures de financement, que ce soit moins quantitatif et encadré serré. Quand on travaille les langues, on travaille le cœur, l'identité, alors on n'est pas en quantitatif, mais en qualitatif; et les programmes ne nous permettent pas d'évaluer la qualité, les témoignages de ce que les gens ont vécu dans leur cœur et leur identité.

– Josie-Anne Bonneau

Souvent, quand je donne un cours, il est payé par ILA (programme Initiatives des langues autochtones). ILA donne un cadre de référence, mais les langues ne sont pas faites pour entrer dans ces cadres. Il doit y avoir une perspective. J'aimerais faire certains ateliers, mais ils n'entrent pas dans les cadres, alors on ne peut pas les faire. Je dois trouver des moyens de contourner.

– Tshiueten Canapé

Les programmes de financement actuels n'assurent pas un financement à long terme, ce qui rend difficile et précaire la tâche des institutions œuvrant à la revitalisation des langues, car elles vivent dans l'incertitude financière année après année. À cela s'ajoute la lourdeur administrative associée à des programmes de financement à court terme. Aux yeux des participants, la préservation et la transmission des langues nécessitent des projets menés à long terme.

Mettons qu'on développe un programme stratégique au niveau de la culture et du développement de la langue, on met un plan d'action en place qui se dirige vers là et des fois, les critères du gouvernement ne rentrent même pas dans nos planifications stratégiques. C'est pourtant ce qu'on pense être bon pour notre communauté, là où elle est rendue dans son développement. Puis le programme est souvent annuel, à part certains, ce qui ne permet pas de développer à long terme. Des petits projets par-ci par-là, pour aider, mais il faudrait soutenir sur le long terme.

– Marcel Godbout

3.4. PISTES DE SOLUTION SUGGÉRÉES PAR LES PARTICIPANTS

Il faut sensibiliser les membres au bien-fondé des efforts actuellement menés afin de standardiser les langues et aux raisons qui motivent l'uniformisation de la langue afin de permettre de meilleurs mécanismes de transmission et d'apprentissage au sein du milieu éducatif, notamment en regard de la production de manuels scolaires et d'outils interactifs performants.

C'est important parce qu'il faut qu'on sensibilise aussi à pourquoi on a standardisé la langue, d'où vient l'écriture. C'est important parce que, des fois l'écriture, on l'écrit selon l'écriture standard, mais il ne faut pas prononcer comme cela est écrit, ça se prononce selon le dialecte de chaque communauté, c'est pour ça qu'il faut sensibiliser plus à ce volet parce qu'il y a beaucoup de divergences de prononciations et dialectes.

– Francis Ishpatau

Les participants ont mentionné le souhait que les programmes gouvernementaux s'adaptent aux besoins respectifs de chacune des communautés au lieu de programmes génériques strictes; un pas est d'ores et déjà fait dans cette direction avec la tenue de l'actuelle journée de réflexion sur les langues autochtones orchestrée par le Ministère.

Ils parlaient du projet de loi C-91, et les gens de partout au Canada qui pouvaient nous représenter estimaient que si du financement était accordé, il devait l'être aux gens qui travaillent dans les centres culturels, parce que ce sont eux qui savent mieux que quiconque quoi en faire et qui comprennent le mieux les besoins actuels. C'est comme ça qu'on peut avoir des locuteurs. Certains conseils de bande ne comptent aucun locuteur, alors il est très

important, surtout pour ma communauté, que le financement soit octroyé à ceux qui savent quoi en faire et qui savent où se trouvent les besoins.

– Hilda Nicholas

Afin de développer efficacement des outils de préservation et de transmission des langues, il faut accroître et consolider le réseau de communication entre les différentes équipes œuvrant sur celles-ci au sein des communautés d'une même nation ainsi qu'entre les différentes nations dans le but de permettre l'échange d'outils linguistiques.

Des outils ont été créés et des éléments sont là; maintenant, comment on fait pour les propulser pour qu'ils puissent être accessibles? Il faut aussi s'intéresser à ce que les autres nations font et aussi connaître la langue des autres et faire des comparatifs.

– Maurice J. Kistabish

En milieux urbains, il existe des réseaux qui unissent des écoles à des regroupements sociaux autochtones afin d'enseigner la langue de façon interculturelle aux enfants autochtones et allochtones.

On [Centre d'amitié autochtone de Saguenay] travaille avec une école de la commission scolaire. Nous faisons des ateliers de langue en parascolaire pour les jeunes. Ces jeunes qui ont appris la langue vont ensuite transmettre leur langue à des jeunes allochtones. Les jeunes sont de bons passeurs. Les jeunes disent des mots à leurs parents.

– Josie-Anne Bonneau

En milieux urbains, certains professeurs montrent une très grande ouverture envers leurs élèves autochtones et instaurent des projets qui valorisent leur culture et leur langue.

Dans l'initiative d'une enseignante, elle leur demandait d'apprendre de nouveaux mots dans leur langue première, pas seulement d'apprendre en français, ce qui donne du respect aux étudiants. Ils avaient même affiché les mots dans leur langue dans la classe. C'est des projets comme ça que je trouve bien et qui créent du respect.

Une fois, la prof de musique, qui était une Québécoise, a enseigné aux jeunes à chanter en attikamek, alors les deux tiers de la classe étaient des Québécois et les autres des Attikameks. Ça chantait vraiment en attikamek, et on a vu la fierté des jeunes Attikameks qui avait aidé les Québécois à prononcer comme il faut. Il faut que les gens soient sensibles. Il y a une mentalité qu'il faut changer pour que les enseignants soient ouverts à ça.

– Sakay Ottawa

Certaines commissions scolaires ont commencé à approcher des organismes autochtones afin de déterminer ensemble comment mieux intégrer leurs élèves.

La chance qu'on a, c'est que la commission scolaire a une grande ouverture actuellement sur les nombreux préjugés sur les Autochtones. Ils viennent vers le Centre d'amitié pour savoir ce qu'ils peuvent faire pour faire face à ces

préjugés. On entend maintenant beaucoup d'enseignants dénoncer les préjugés qui circulent dans les écoles.

– Josie-Anne Bonneau

Étant donné que le premier lieu de transmission est le noyau familial, il est nécessaire de soutenir les familles pour qu'elles soient fières de leur culture et de leur langue, et ce, particulièrement en milieu urbain.

L'outil le plus efficace, je dirais, est de redonner de la valeur à notre langue au sein des communautés dans le monde d'aujourd'hui [...] Vous pourriez penser : « Oh, c'est une vieille langue dont nous n'avons plus besoin et qui ne nous permet même pas de trouver un emploi. » Mais, elle vous aide à connaître votre identité et à savoir qui vous êtes. Si vous savez qui vous êtes, vous pouvez savoir où vous allez. Ne me dites pas que cela ne vous aidera pas dans votre travail et votre carrière. Si on arrive à changer cette mentalité, les gens auront plus envie d'apprendre la langue.

– Erika Gideon-Marchand

Il faudrait développer des ententes entre les différents paliers gouvernementaux et les communautés autochtones afin que les initiatives pensées et développées en communauté en ce qui a trait à la transmission de la langue trouvent directement écho auprès des structures politiques.

Ça nous prend une structure apolitique pour éviter que ça devienne juste un élément de livraison dans les programmes ou un service, car la langue, c'est qui on est. On doit avoir une entente entre politiciens et porteurs de langue sur le rôle de chacun. Les politiciens doivent aider les porteurs de langues au niveau politique en approchant les ministres, pour les aider à faire avancer les idées. C'est beaucoup de la consultation. C'est important d'avoir des colloques avec l'ensemble de la nation pour [se] sortir des éléments politiques.

– Maurice J. Kistabish

Il a été suggéré que les conseils de bande devraient avoir un budget exclusivement réservé à la préservation et à la transmission des langues, et ce, sans possibilité de transférer cette enveloppe budgétaire au sein d'un autre secteur d'activité.

La priorité d'un conseil est de livrer des services à ses membres. Si on n'a pas de budgets dédiés aux langues, alors ce n'est pas nécessairement dans les priorités. Mais avec un budget dédié aux langues, le conseil ne pourra pas aller à l'encontre. Avec un budget dédié aux langues pour chaque communauté, chacune va pouvoir cibler ses besoins. Et s'ils ont un budget pour la langue, ils vont développer des moyens et des outils pour la promotion et l'apprentissage de la langue.

– Daniel G. Nolett

Le système scolaire inuit a été mentionné comme étant d'une grande efficacité, où l'Administration régionale Kativik gère tout ce qui est en lien avec l'éducation. Le pouvoir décisionnel, en ce qui a trait à l'éducation et aux modes d'apprentissages, est ainsi relégué aux gens du milieu, aux spécialistes qui sont les mieux placés pour reconnaître et cibler les besoins spécifiques de leur communauté.

Notre pouvoir, c'est qu'on peut mettre nos lignes directrices pour les langues. Que ça soit nous la gouvernance, que ça soit les Autochtones qui gèrent la langue, car c'est nous qui savons ce que nous avons de besoin. On connaît notre histoire et notre langue et les limites du système québécois.

– Tshiueten Canapé

Certains participants ont lancé l'idée de complètement repenser le fonctionnement du système actuel de financement en appui aux langues autochtones.

L'appel de projets, c'est désuet. On doit avoir des budgets dédiés pour la langue. Il faut qu'il y ait des budgets récurrents dédiés à chacune des communautés. On voudrait mettre en place des cours en ligne pour ceux qui sont hors réserve et qui veulent apprendre la langue. La technologie d'aujourd'hui le permet, mais les moyens ne le permettent pas.

– Daniel G. Nolett

Il a été évoqué que les différents ministères gouvernementaux devraient travailler en collaboration afin d'améliorer leur compréhension des réalités autochtones et ainsi être en mesure de cibler, de façon holistique, des mesures qui amélioreront les conditions de vie des Autochtones.

Tout le système doit s'adapter maintenant. Il faut que les ministères de l'Éducation et de la Culture travaillent ensemble. Même en santé, par exemple, il faut trouver les moyens de pourvoir aux besoins d'un aîné dans la langue qu'il comprend. Il faut que les gens du gouvernement travaillent activement pour qu'on voie des améliorations sur le terrain.

– Sakay Ottawa

4. L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ POUR UNE LANGUE VIVANTE ET DYNAMIQUE

4.1. QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR LANCER LA DISCUSSION

- Quelle attitude entretiennent les gens par rapport à la langue?
- Y sont-ils attachés? En sont-ils fiers?
- En ont-ils honte? Considèrent-ils qu'ils n'ont pas le choix d'abandonner la langue?
- Est-ce que les parents considèrent qu'ils rendent service ou qu'ils nuisent à leurs enfants en leur transmettant la langue?
- Quelle génération parle la langue? La langue est-elle utilisée lors de conversations entre les générations?
- Est-ce que la langue est utilisée dans tous les contextes, ou est-ce que dans certains cas une autre langue est privilégiée?
- Dans quels milieux la langue est-elle utilisée (travail, école, lieux publics, commerces, maisons, communications publiques)?
- Comment favoriser l'utilisation de la langue dans les différents milieux?
- Quelles sont les politiques mises en place par les communautés pour encourager le maintien et la valorisation des langues autochtones?

4.2. PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Pour qu'une langue soit vivante, il faut en premier lieu qu'elle soit parlée au quotidien par ses locuteurs et qu'elle fasse partie de la vie en communauté. La perception qu'ont les membres des Premiers Peuples envers les langues vernaculaires a fortement changé au cours des dernières décennies. Certains événements historiques ont stigmatisé les langues; cependant, on peut actuellement constater un nouveau vent de fierté identitaire, culturelle et linguistique, qui souffle chez les populations des Premiers Peuples.

4.3. LES CONSTATS DES PARTICIPANTS

Étant donné la forte diversité de contextes et de réalités que l'on retrouve dans chacune des communautés autochtones et des villages inuits, il peut s'avérer difficile de faire front commun sur des décisions concernant toutes les communautés, d'en arriver à un consensus, ce mode opératoire pratiqué par les Premiers Peuples depuis des millénaires.

Notre nation, elle est dispersée à travers le Québec, les États-Unis, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. Le seul moyen de vraiment se rassembler, c'est lors d'assemblées générales. Souvent, c'était seulement pour voter; donc on ne se parlait pas beaucoup. Revitaliser une langue, ça se fait, mais encore là, comment transmettre ensuite? Il y a aussi l'idée que si on va chercher des locuteurs au Nouveau-Brunswick, ils sont anglophones, donc ils parlent (leur langue) et l'anglais, donc pour se

comprendre, il faudrait parfois passer au français, donc c'est pour ça qu'on va essayer de créer des outils pour les gens qui sont francophones, les membres de la nation.

– Catherine Desjardins

Actuellement, ce ne sont pas tous les membres d'une communauté qui maîtrisent suffisamment leur langue maternelle pour être en mesure de la parler couramment, et ce, particulièrement en milieux urbains ou en communautés de proximité, en comparaison avec les communautés éloignées. Il leur est donc impossible de miser sur des mécanismes simples de transmission de la langue à leurs enfants sans une aide externe. Selon plusieurs locuteurs, le contexte idéal de transmission est le quotidien, à la maison.

Ils se sont fait dire il y a deux générations qu'ils n'avaient pas besoin d'apprendre la langue et que pour travailler ils avaient besoin du français et de l'anglais. Ça tellement bien rentré qu'ils ont arrêté de l'enseigner et il y a eu une coupure, un clash.

– Daniel G. Nolett

Un autre point ciblé est celui de la perception négative de certains membres au sein même des communautés envers les langues autochtones. En effet, elles ne sont pas toujours perçues comme un atout pour le cheminement scolaire de leurs enfants, certains les trouvant même trop difficiles à apprendre et à utiliser. D'autres les perçoivent comme n'étant tout simplement plus utiles aujourd'hui, voire, ils les considèrent comme une entrave aux réalisations futures des jeunes, puisqu'elles ne se présentent pas comme un atout pour l'accès au marché du travail (comme peuvent le faire la connaissance du français ou de l'anglais dans le système canadien).

Ce qui se passe aujourd'hui, il y a des gens qui contestent ça à cause de la difficulté à apprendre la seconde langue qui est le français. C'est un débat qui se fait dans les trois communautés attikameks et comment dealer avec ça, d'où la raison d'utiliser les technologies et développer d'autres approches pédagogiques pour rejoindre les familles et les enfants.

– Sipi Flamand

Certains participants ont mentionné que les entreprises et les institutions des Premières Nations et des Inuits ont souvent du mal à dégager du temps ou de l'argent pour que leurs employés suivent des formations linguistiques : les employés qui désirent suivre ces programmes doivent fréquemment le faire à leurs frais, ce qui limite systématiquement le nombre d'inscriptions. Par contre, le fait que certains conseils de bande et entreprises sont déterminés à déboursier pour que leurs employés suivent des cours de langue lance un message clair au sujet de la valeur accordée à leur langue vernaculaire.

Les modèles sont souvent comme cela, souvent il y a plusieurs propositions, mais il n'y a pas assez d'inscriptions pour ouvrir les cohortes. Pourtant, le besoin est urgent à mon avis, on a des gens qui sont motivés à suivre les formations, mais on ne peut pas leur permettre parce qu'elles ne sont pas offertes et souvent ce sera à leur propre compte parce qu'on n'a pas les moyens de leur dégager du temps ou un salaire pour suivre la formation.

– Josie-Anne Bonneau

Les participants œuvrant dans le domaine des langues autochtones sont unanimes sur le fait qu'il y a une grave pénurie de relève dans les milieux. Certaines communautés ont un nombre limité de locuteurs et ces derniers sont souvent des aînés, des porteurs de culture, d'ores et déjà très convoités de toute part.

Cela nous amène à nous demander comment nous allons transmettre la langue aux générations futures. Dans ma communauté, on a une traductrice de 83 ans, un professeur de 82 ans, et un autre de près de 80 ans. D'une année à l'autre, je ne sais pas si je vais avoir un professeur, parce que cela dépend de leur état de santé.

– Hilda Nicholas

Aussi, quelqu'un mentionnait qu'il y a un manque de relève; moi-même, j'ai une de mes tantes qui a été obligée de sortir de la retraite pour venir enseigner la langue.

– Sakay Ottawa

4.4. LES PISTES DE SOLUTION SUGGÉRÉES PAR LES PARTICIPANTS

La façon dont la langue est utilisée au quotidien influence grandement la perception des jeunes envers celle-ci. Lorsqu'on utilise une langue maternelle uniquement dans des situations négatives, comme pour punir les enfants, ceux-ci la perçoivent négativement, et s'installe alors une réticence à se l'approprier afin de la parler.

Je suis allée au rassemblement sur la langue anicinabe la semaine dernière, et j'ai demandé aux membres d'une famille de cinq enfants qui vivent sans électricité s'ils parlaient leur langue à la maison avec leurs enfants. Ils m'ont répondu : « Non, seulement pour donner des ordres. ». Il s'agit d'une situation courante. Nous devons donc prendre conscience de la valeur de notre langue et changer les stéréotypes négatifs qui se rattachent à son utilisation.

– Erika Gideon-Marchand

Une façon de promouvoir l'apprentissage de la langue chez les adultes qui s'est révélée fort efficace est l'initiative de certains conseils de bande qui adoptent des lois promouvant la langue vernaculaire. Chez les Cris, par exemple, une loi linguistique vient tout juste d'être adoptée. De telles législations valorisent et accroissent la visibilité de la langue tout en rehaussant le sentiment de fierté identitaire. Une autre initiative a été amorcée dans la communauté mohawk de Kahnawake : il s'agit d'inciter les conseils de bande et tout autre entreprise ou organisme œuvrant dans la communauté à fournir des séances d'apprentissage sur la langue et la culture, allant même jusqu'à rémunérer les employés assistant à ces séances.

Dans notre communauté, à cause de la loi sur les langues, beaucoup d'organismes ont maintenant la responsabilité d'offrir de la formation linguistique et culturelle à leurs employés. Et s'ils ne sont pas en mesure de le faire, notre conseil à Kahnawake offre un programme de cinq ans qui donne un certain temps aux employés de la communauté pour apprendre la langue, faute de quoi ils seraient remplacés.

– Lisa Phillips.

Pour valoriser la langue, il faut la rendre constamment visible par divers moyens :

Les marques les plus fréquentes et visibles de la langue dans les communautés autochtones demeurent la signalétique (comme les panneaux routiers). La langue doit être dans l'espace public. Il faudrait de la signalisation. S'assurer que la toponymie de la langue d'origine soit là.

– Philippe Charland

Il est suggéré d'instaurer et de favoriser des projets mettant en valeur la toponymie de plusieurs lieux en langue vernaculaire, et de s'assurer que les gens ont l'information requise pour sa compréhension.

Au niveau de la province et du gouvernement, d'aller aussi loin que de faire sortir la toponymie du territoire de la province du Québec dans les différentes langues et de les mettre en valeur pour [les] faire connaître davantage. Ça doit être supporté par des actions concrètes du gouvernement.

– Daniel G. Nolett

Il y a eu une activité organisée au Centre d'amitié autochtone de Saguenay : rassembler des familles innues et attikameks au Centre d'amitié. Identifier les lieux où les Premières Nations se sentaient le mieux dans l'arrondissement de Chicoutimi. Il y avait ensuite un artiste qui travaillait avec les gens pour créer une œuvre mettant en valeur les lieux ciblés.

– Josie-Anne Bonneau

Pour valoriser l'importance et la nécessité de la transmission de la langue, il faut avant tout valoriser ceux qui la parle, et il faut donner des incitatifs aux gens qui veulent l'apprendre.

Tout est interrelié [sic] entre ce qui existe déjà. Au Centre d'amitié autochtone de La Tuque, ils mettent des programmes et des outils en place par rapport aux langues et ils ont fait appel à une personne retraitée, qui a fait ça dans sa vie. Prendre soin des aînés et leur donner de la place, ça pourrait devenir intéressant pour garder la langue. Prendre soin de nos aînés et de notre monde, et leur offrir de la place et l'opportunité d'échanger.

– Laurianne Petiquay

Certaines nations ont décidé de développer et de mettre en place des plans stratégiques pour que les communautés au sein d'une même nation œuvrent collectivement pour l'élaboration de programmes de transmission de la langue.

De plus, ce que j'ai dit, c'est que nous nous sommes rendu compte que beaucoup d'entre nous travaillaient en vase clos sur nos propres projets auparavant. Nous réalisons maintenant que nous devons tous travailler ensemble et nous soutenir les uns les autres. C'est pourquoi nous avons ce plan stratégique quinquennal qui s'applique à l'ensemble de la communauté. Mais au-delà de cela, plusieurs de nos communautés sœurs travaillent même maintenant dans le cadre de notre Confédération. Nous collaborons pour que notre Confédération compte des gens très accomplis dans l'apprentissage des

langues. Ces communautés sœurs nous apportent donc elles aussi une aide précieuse.

– Lisa Philips

Il faudrait établir des réseaux de partenariat entre les différents centres de services autochtones urbains et les centres de services publics locaux, notamment afin de favoriser une sécurisation culturelle pour la clientèle autochtone.

Au Centre d'amitié autochtone, l'infirmière travaille avec les agents de proximité et les intervenants du Centre, et il y a une liaison directe avec le CIUSS. Et les Autochtones peuvent utiliser les services du CAA. C'est un contexte sécurisant d'avoir une traductrice, ça permet de rassurer les gens, mais elle n'est pas toujours disponible.

– Maurice J. Kistabish

Plusieurs membres deviennent des modèles pour les jeunes, comme des artistes, des écrivains et des musiciens, qui valorisent les langues autochtones grâce à leur pratique artistique. Cela ne permet pas nécessairement l'apprentissage de la langue, mais il s'agit d'un fort incitatif pour sensibiliser les gens à l'importance d'apprendre leur langue maternelle.

Il faudrait se mettre à niveau dans la modernité. Par exemple, ma prononciation du langage vient beaucoup du groupe Kashtin. Dans le temps, ça été beaucoup formateur, car on avait des chansons qu'on connaissait presque par cœur, et c'était facile pour nous de prononcer après.

– Manuel Kurtness

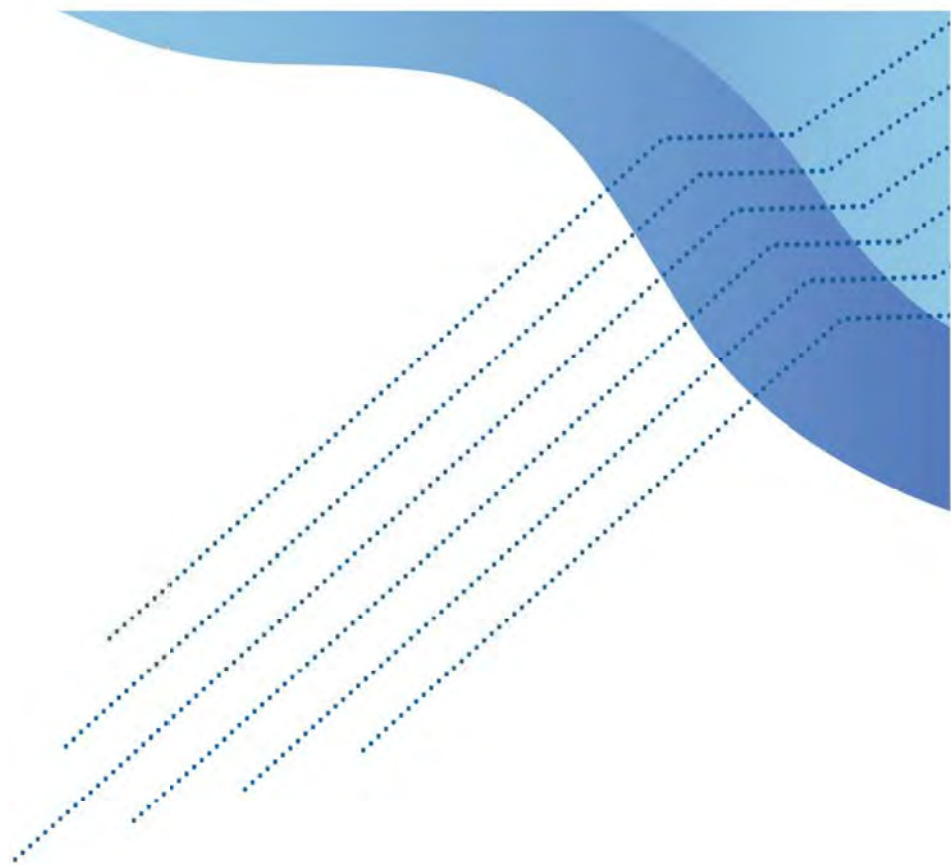
CONCLUSION

Il est important de prendre en compte la forte diversité de contextes linguistiques, qui sont uniques à chacune des communautés. Il est donc important de faire appel aux ressources locales qui sont familières avec la situation de leur communauté; elles sont les meilleures expertes de leurs propres langues, les plus compétentes pour guider la production d'outils pédagogiques et poser des actions en termes de transmission et de pérennité de la langue.

Les langues autochtones ne s'apprennent ni ne s'enseignent de la même façon que les langues occidentales, parce que les premières sont basées sur l'oralité alors que les secondes sont basées sur l'écrit. L'oralité est donc la « nature fondamentale » des langues autochtones, leur support. Il est donc normal que l'enseignement et l'apprentissage passent par l'oralité. Les outils technologiques peuvent tout de même se montrer d'excellents accompagnateurs, mais ils n'assurent pas une réelle transmission des langues. Pour arriver à une transmission efficace, il est nécessaire de développer du matériel pédagogique adapté aux réalités des Premières Nations. La mise en relation des travailleurs linguistiques des différentes nations permettrait une mise en commun des initiatives, pour ainsi miser sur les bons coups et s'inspirer mutuellement.

En milieux urbains, il est primordial d'accompagner les professeurs dans l'intégration des élèves autochtones, car la vivacité d'une langue se démarque d'abord et avant tout par le taux de locuteurs chez les enfants. La langue s'enseigne et s'apprend en contexte de pratiques culturelles. La relation au territoire est ainsi fortement encouragée; par contre, l'intégration de l'enseignement des langues à l'intérieur d'activités culturelles favorise cet ancrage appliqué et l'intégration des connaissances, en considération de la pédagogie autochtone et des concepts d'holisme et d'approche systémique. Les enfants sont les premiers touchés par une perception négative envers la langue et la culture. Il est important de travailler avec les centres sociaux, tant dans les milieux urbains que dans les communautés, afin de valoriser les cultures et les langues autochtones.

Les nations souhaitent être les maîtres d'œuvre des initiatives de préservation et de transmission de la langue. Pour ce faire, il faut adapter les programmes de subventions et leurs critères aux réalités de chaque nation et non le contraire, et si nécessaire, leur offrir de l'expertise technique par des gens sensibilisés aux contextes des communautés. Mais surtout, il faut laisser aux nations le pouvoir de concevoir eux-mêmes leurs propres outils pédagogiques (choix de type d'outils, développement de contenus et stratégies pédagogiques).



Ce que nous avons entendu pendant les consultations virtuelles : Modèle de financement des langues autochtones

Composantes d'un modèle de financement

Premières Nations

Donner la priorité aux langues gravement menacées

Les participants conviennent que le modèle de financement devrait tenir compte du renforcement des capacités de gouvernance, mais insistent souvent sur l'importance de prioriser les langues autochtones gravement menacées. Il sera important de fixer judicieusement le point de départ pour déterminer l'état général des langues et des dialectes. Le niveau de menace d'une langue pourrait, notamment, être défini selon le nombre ou le pourcentage de personnes qui parle la langue.

Thème courant de cette partie des discussions : toutes les langues autochtones sont importantes et doivent être soutenues. Ainsi, il sera impératif d'établir un juste équilibre entre la priorisation des langues autochtones les plus menacées et le soutien des autres langues. Les participants ont aussi suggéré que le modèle présente un financement de base pour chaque langue autochtone et les fonds supplémentaires disponibles pour les langues les plus menacées. Certains participants ont déclaré que le modèle devrait indiquer les programmes les plus efficaces à utiliser en fonction de l'état linguistique donné.

Financement adéquat et durable

Il y a eu beaucoup de commentaires sur le fait que le modèle de financement en place est loin d'être adéquat pour les futurs travaux de revitalisation et qu'il ne satisfait même pas aux besoins actuels. Les participants encouragent le gouvernement fédéral à respecter l'engagement figurant dans la *Loi sur les langues autochtones* d'assurer un financement suffisant et durable à long terme. De nombreux participants pensent qu'une bonne façon de déterminer le financement requis consisterait à accorder, au minimum, des fonds proportionnels au temps et aux ressources consacrés par le gouvernement pour les systèmes, les politiques et les programmes qui ont nui aux langues autochtones.

Comparaisons avec les systèmes francophones et anglophones

Beaucoup de participants ont comparé les langues autochtones aux langues officielles et affirmé que les langues autochtones devaient être valorisées et financées de manière semblable. Les commentaires ont surtout été faits par rapport aux fonds et aux ressources disponibles pour l'éducation en français et en anglais. Quelques participants ont souligné les importants investissements récemment versés dans la construction d'écoles francophones au Yukon, et ils souhaiteraient voir des investissements comparables pour les langues autochtones.

Financement équitable

On a convenu du désir de voir un financement juste et équitable pour toutes les Nations, régions et langues. Il y a eu une discussion sur les différentes façons d'atteindre cet objectif, et certains participants ont mentionné expressément le sous-financement actuel pour la région du Québec.

Selon beaucoup de participants, les allocations de fonds devraient tenir compte de la population, y compris la population urbaine. Il devrait y avoir un financement plancher adéquat pour les petites

communautés ainsi que des possibilités de modifications en fonction de l'emplacement d'une communauté (communautés éloignées) ou des indicateurs de la vitalité linguistique. Plusieurs participants ont affirmé qu'une allocation de fonds en fonction du nombre d'habitants ne fonctionnerait pas pour les petites communautés et que le modèle de financement devrait plutôt refléter les besoins ciblés par les communautés ainsi que permettre d'évaluer chaque langue ou nation individuellement. En outre, certaines personnes ont précisé qu'il ne serait pas équitable d'accorder des fonds selon le nombre de langues autochtones.

Parmi les autres méthodes de distribution des fonds, on a suggéré une allocation par traité ou par nation, y compris les populations vivant dans les réserves et hors de celles-ci, qui favoriserait la construction et la reconstruction de nations. De nombreux participants ont proposé comme point de départ l'octroi d'un financement de base stable, prévisible et continu pour chaque communauté ou langue autochtone ainsi qu'une possibilité de fonds additionnels pour des propositions de projet ponctuel et novateur. Des participants ont déclaré que le financement devrait d'abord être accordé aux nations touchées par le régime des pensionnats autochtones.

Beaucoup de participants ont abordé l'importance d'un modèle de financement tenant compte des besoins des Autochtones vivant dans les réserves et hors de celles-ci et souligné le rôle des centres d'amitié dans l'offre de services aux Autochtones et la revitalisation des langues en milieux urbains. D'autres participants ont noté que le modèle devrait aussi prendre en compte les besoins particuliers des groupes parfois négligés comme les personnes incarcérées.

Autres considérations

Pour le financement des langues autochtones, les participants préfèrent une approche pangouvernementale, de nation à nation, et reconnaissent que d'autres secteurs fédéraux doivent contribuer aux efforts de revitalisation. Des participants ont parlé du besoin d'un financement transparent et de méthodes axées sur l'avenir pour permettre l'octroi de fonds additionnels.

Il a également été dit que le financement initial des efforts de revitalisation des langues autochtones devrait être substantiel, notamment pour les communautés qui amorcent à peine ces démarches.

Des problèmes d'accès et de connectivité à Internet ont été mentionnés, d'autant plus que les consultations ont eu lieu pendant la pandémie. L'accès à Internet varie énormément d'une communauté à l'autre; sans un accès fiable et étendu aux possibilités d'apprentissage en ligne, les Autochtones auront un autre obstacle à surmonter en matière d'accès aux programmes. Pendant les échanges sur le financement, des participants ont souligné l'importance de l'utilisation d'une approche holistique pour revitaliser les langues autochtones et de l'établissement de liens avec la santé, le mieux-être, la culture et l'histoire.

Inuits

Donner la priorité aux langues gravement menacées

Les participants conviennent que le modèle de financement devrait donner la priorité aux langues et aux dialectes gravement menacés.

Financement adéquat et durable

Il y a eu beaucoup de commentaires sur l'insuffisance des niveaux de financement actuels pour les langues autochtones, et certains participants ont souligné en particulier les insuffisances au Nunavik. Beaucoup de participants ont exhorté le gouvernement fédéral à promettre un financement durable et continu qui permettrait d'atteindre les résultats escomptés. Pour déterminer le montant du financement qui devrait être disponible, on a suggéré la création d'un modèle de financement qui tient compte des torts causés par les anciennes politiques et pratiques d'assimilation et essaie de les réparer. On a également dit que les ressources et démarches actuelles en matière de revitalisation des langues autochtones devraient être à l'image des efforts faits naguère pour nuire à ces langues.

Répartition des fonds

Les participants souhaitent une distribution juste et équitable des fonds, et bon nombre ont fait référence à une formule de financement mise au point pour les régions inuites par le groupe de travail de l'Inuit Tapiriit Kanatami. La formule tient compte notamment du nombre d'habitants (avec possibilité d'ajustement selon les besoins) ainsi que d'indicateurs d'égalité et de vitalité des langues. Elle repose sur le principe que l'inuktitut est une langue officielle dans les régions visées par la formule. D'autres participants parlent d'un rapport, produit au Nunavik, qui porte sur l'état des langues autochtones et les besoins futurs.

Ententes de financement

Dans son ensemble, la conception du modèle de financement devrait pouvoir s'adapter à divers types d'ententes de financement, comme les accords linguistiques territoriaux et d'autres accords ou ententes prévus par la *Loi sur les langues autochtones*.

Nation métisse

Donner la priorité aux langues gravement menacées

En général, les participants affirment que bien que le modèle de financement doive refléter la vitalité des langues et les capacités de gouvernance, la priorité devrait être accordée aux langues autochtones gravement menacées.

Financement adéquat et immédiat

Les communautés et les praticiens des langues autochtones savent en quoi consistent les besoins et quelles sont les prochaines étapes pour revitaliser les langues autochtones. Désormais, ils ont besoin de ressources adéquates pour mettre en œuvre les plans.

Les participants ont insisté sur le fait que la revitalisation des langues autochtones nécessite un engagement financier à long terme. Le modèle de financement doit être assez souple pour soutenir un éventail d'activités comme la rémunération des apprenants pour les encourager à faire des stages de langue ou à s'inscrire à d'autres programmes d'immersion habituellement exclus des modèles de financement existants.

Le mécanisme de financement doit mieux répondre aux besoins des communautés, ce qui comprend la simplification des processus de demande et des exigences en matière de rapports ainsi que la réduction

des échéances, souvent longues, liées à l'étude des demandes, à la prise d'une décision et à l'octroi de fonds.

Répartition des fonds

Selon les participants, le modèle de financement devrait refléter une approche de nation à nation qui est fondée sur les distinctions. Les participants souhaitent aussi que la répartition des fonds soit juste et accorde une allocation équitable aux Métis. Plutôt que de baser le modèle de financement sur le nombre de locuteurs d'une langue ou le nombre de langues, les participants ont suggéré, notamment, que les fonds seraient mieux accordés en fonction du nombre total de locuteurs potentiels pour une population donnée, de l'urgence de préserver les langues gravement menacées et des différentes régions. Les participants ont aussi abordé l'importance de méthodes de financement ascendantes et transparentes.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Donner la priorité aux langues gravement menacées

Dans l'ensemble, les participants s'entendent pour dire que le modèle de financement doit donner la priorité aux langues gravement menacées.

Financement adéquat et durable

Lors des discussions sur le financement, il y a eu de multiples commentaires sur l'insuffisance des niveaux de financement actuels et la nécessité que le gouvernement fédéral s'engage à fournir un financement à long terme pour les langues autochtones.

Répartition équitable du financement

Beaucoup de participants ont parlé du besoin d'un financement équitable, juste et accessible pour les langues autochtones. On a souvent entendu que la structure de financement devrait tenir compte des Autochtones vivant hors des réserves et prévoir une allocation spéciale pour les organisations autochtones au service de ces personnes. De nombreux participants ont fait remarquer que les Autochtones vivent surtout à l'extérieur des réserves; on a noté des préoccupations à savoir si un modèle de financement fondé sur les distinctions exclurait ces personnes.

Parmi les autres idées sur la meilleure façon d'assurer l'offre d'un financement équitable, notons l'établissement d'un équilibre entre les méthodes de financement axées sur la population et la capacité organisationnelle, équilibre qui tiendrait compte des antécédents et de la portée d'activité des organisations ainsi que du nombre de langues autochtones et de Premières Nations dans une région donnée.

Autres considérations

Certains participants croient qu'il faudrait inclure au modèle de financement un volet « démarrage » pour les nouvelles organisations du domaine de la revitalisation des langues autochtones tandis que d'autres pensent que les fonds devraient être accordés en fonction des besoins linguistiques. Des participants ont aussi parlé de la capacité des centres d'amitié par rapport aux travaux de revitalisation des langues autochtones visant les Autochtones en milieu urbain. On a souligné pendant les discussions l'importance d'une approche de financement pangouvernementale.

Méthodes de financement et éléments à financer

Premières Nations

Occasions de réflexion transformatrice

De nombreux participants ont abordé le besoin de réfléchir à l'apprentissage des langues autochtones et au modèle occidental d'enseignement dans un contexte de transformation, notamment de songer de façon novatrice à l'apprentissage des langues autochtones et de remettre en question les résultats obtenus à l'aide des méthodes d'enseignement et programmes actuels. On a fait des suggestions sur l'intégration des modes d'acquisition de connaissances et d'apprentissage autochtones ainsi que des enseignements culturels à un programme qui s'étendrait au-delà de l'école.

Souplesse

Un des principaux messages transmis par les participants : les méthodes de financement pour la revitalisation des langues autochtones doivent être souples. Les participants ont abordé cette souplesse de différentes façons. Certains ont parlé de l'apprentissage qui se fait tout au long d'une vie et décrit la gamme d'activités pouvant être offertes à tous les apprenants, des très jeunes enfants aux adultes, et d'autres ont plutôt abordé la diversité des approches nécessaires pour revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones en fonction de la communauté et de la langue. Des participants ont fait part d'idées sur la façon dont les langues autochtones devraient imprégner tous les domaines de la vie et affirmé que des programmes et activités étaient nécessaires, dans le cadre d'une approche pangouvernementale, pour promouvoir l'utilisation des langues autochtones dans les écoles, les foyers, les communautés, les locaux commerciaux, les médias et les gouvernements autochtones ainsi que dans les domaines de la technologie, de la littérature et des arts.

Diversité des approches

Les participants ont décrit un très vaste éventail d'approches, d'activités et de programmes à financer :

- les stratégies, plans et évaluations linguistiques communautaires;
- le soutien et l'amélioration continus des programmes et modèles fructueux existants comme les programmes d'apprentissage par mentorat et d'immersion;
- le renforcement des capacités et le soutien des nations, y compris des fonds de démarrage pour les activités de consultation, de recherche et de conception des communautés qui font du rattrapage, ainsi que les ressources pour aider les communautés à s'épauler les unes les autres;
- l'amélioration du soutien, de la reconnaissance et de la rémunération pour souligner et valoriser adéquatement la participation et la contribution à l'enseignement des langues autochtones des aînés, des gardiens du savoir et des autres personnes qui parlent couramment ces langues;
- les mesures de soutien destinées aux apprenants d'une langue, y compris les incitatifs, les allocations de subsistance et la reconnaissance;
- la formation, la reconnaissance professionnelle et le recrutement des enseignants de langues autochtones;
- les programmes d'immersion pour les gens de tous les âges;
- une meilleure utilisation de la technologie (programmes d'apprentissage en ligne, applications d'apprentissage de langues, infrastructures numériques, infrastructure de connectivité, etc.);

- les coûts en immobilisations et les frais liés aux infrastructures pour normaliser l'apprentissage des langues autochtones et offrir des programmes, possiblement par l'intermédiaire d'un volet de financement distinct;
- les projets pilotes ou novateurs ponctuels, possiblement par l'intermédiaire d'un volet de financement distinct;
- la création de ressources et de programmes;
- les programmes de traduction et les services d'interprétation;
- les efforts transfrontaliers, menés au Canada et ailleurs, pour revitaliser les langues autochtones et reconnaître qu'elles ne sont pas délimitées par les frontières provinciales, territoriales ou nationales;
- les activités qui encouragent les jeunes enfants à parler une langue autochtone à la maison et qui les exposent, le plus tôt possible, aux sons de la langue;
- les camps et foyers de revitalisation linguistique;
- le renforcement des programmes en langues autochtones dans les établissements postsecondaires;
- la normalisation de l'utilisation des langues autochtones dans les communautés et ailleurs, y compris dans les locaux commerciaux/municipaux et autres espaces, ainsi que dans des domaines comme la désignation de lieux, les médias, les arts, la musique, la radiodiffusion, etc.;
- l'apprentissage fondé sur la terre, l'eau, les cérémonies et la culture afin de reconnaître que beaucoup des mots viennent de la terre et de l'eau;
- la création de politiques et d'établissements linguistiques communautaires, y compris une désignation de langue officielle, de commissions des langues autochtones et d'autres entités comme des centres de langue;
- un soutien et une rémunération convenables pour les personnes qui enseignent les langues autochtones à temps plein (p. ex. les champions communautaires);
- les efforts visant les apprenants adultes, y compris les parents et les locuteurs silencieux;
- les programmes pour personnes incarcérées comme la langue est une composante importante de la guérison et de l'identité;
- les initiatives en langues autochtones des centres de la petite enfance, des programmes pour parents et enfants, des centres culturels et du système d'éducation;
- les activités de documentation, de consignation et d'archivage liées aux langues autochtones;
- les recherches sur les pratiques exemplaires;
- les écoles de langues autochtones et des centres culturels.

Processus dirigés par des Autochtones

De multiples participants ont indiqué que le processus de financement devrait être dirigé par des Autochtones et piloté par des communautés. Le financement doit être adapté aux besoins des communautés, et ce sont les organisations autochtones qui devraient prendre les décisions liées au financement, y compris celles entourant l'allocation des fonds et l'octroi de fonds aux établissements partenaires.

Processus de financement

Voici comment les participants ont décrit le processus de financement actuel : fondé sur les propositions; fondé sur les projets; concurrentiel; lourd; chronophage; lent; trop opaque. Ils ont proposé de laisser tomber progressivement l'approche fondée sur les propositions pour alléger le processus et le rendre plus accessible, simple, adapté, rapide et transparent. Des participants ont formulé des

commentaires sur l'atteinte d'un bon équilibre entre la reddition de comptes et la simplification du processus de demande ainsi que des exigences de production de rapports, surtout pour les communautés avec de moins grandes capacités de gouvernance.

Bénéficiaires du financement

Message clair issu des discussions : le financement devrait être distribué directement aux nations et communautés pour leurs initiatives. De nombreux participants étaient d'avis qu'en matière de financement, la priorité devrait être accordée aux projets, aux praticiens et aux programmes communautaires plutôt qu'aux établissements occidentaux, aux organismes politiques ou aux autres organes directeurs. D'autres personnes ont dit que la majeure partie du financement devrait être réservée aux travaux communautaires et que les fonds disponibles restants devraient aller à des organismes, programmes et établissements dirigés par des Autochtones ou encore à des organisations autochtones régionales qui pourraient aider à coordonner les ressources liées aux langues autochtones et fournir une expertise en la matière.

Description du financement

Les participants ont demandé des ententes de financement à long terme stables, durables et prévisibles; certains ont précisé qu'un financement de base devrait être la norme. Il y a eu des suggestions variables quant à la durée du financement, mais tous se sont entendus pour dire que le financement devrait être à long terme (ententes souples de trois à dix ans, au minimum) pour permettre une planification et une mise en œuvre adéquates.

Premières Nations autonomes

Beaucoup de Premières Nations autonomes ont déclaré qu'il n'est pas nécessaire de tenir des consultations sur un modèle de financement national comme elles sont déjà prêtes à négocier des ententes de financement dans le cadre de leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale et de la relation directe qu'elles entretiennent avec le gouvernement fédéral. Du point de vue des Premières Nations autonomes, les mécanismes de financement pour la revitalisation des langues autochtones existent déjà sous la forme d'ententes de transfert financier. De plus, de nombreuses Premières Nations autonomes ont déjà élaboré des plans en matière de langues autochtones; ce qui fait défaut, c'est le financement pour leur mise en œuvre.

Inuits

Souplesse

Les participants ont indiqué que le modèle de financement des langues autochtones devrait être aussi souple que possible pour soutenir un éventail d'activités et divers besoins linguistiques à l'échelle du Canada. Ils ont dit aussi qu'il faudrait soutenir les langues autochtones et en tenir compte relativement à l'apprentissage continu et à l'aisance de locution, tant au sein du système d'éducation qu'à l'extérieur de celui-ci. Les efforts devraient viser tous les groupes, incluant les personnes qui parlent couramment la langue, les enfants autant que les adultes, y compris les parents.

Diversité des approches

Les participants ont décrit un large éventail d'approches, d'activités et de programmes à soutenir :

- la formation, l'embauche et la rémunération adéquate des enseignants de l'inuktitut;
- la production, pour tous les types d'apprenants, d'un vaste éventail de ressources linguistiques et de documents en inuktitut, y compris : des livres et des livres audio pour tous les groupes d'âge, des enregistrements, des technologies, des affiches et d'autres ressources visuelles, des œuvres d'art, des magazines, des outils multimédias et des sous-titres pour la télévision;
- les activités visant à lier la langue à la culture par l'intermédiaire de leçons et de traditions sur la terre et sur l'eau comme la construction de kayaks ou la fabrication de bottes;
- des foyers de revitalisation linguistique pour tous les groupes d'âge, des camps linguistiques et des programmes d'apprentissage pour les mentors;
- des programmes d'immersion;
- des cours et des ateliers de langue offerts dans les communautés;
- l'éducation à la petite enfance par le travail avec les centres de la petite enfance, les parents et d'autres personnes pour revitaliser les langues dans les foyers;
- le renforcement des capacités;
- les activités de radiodiffusion permettant de combler les lacunes de programmation des chaînes régionales de télévision et de radio dirigées par les Autochtones;
- les projets de soutien, de mobilisation et de rémunération adéquate des aînés et autres locuteurs pour leurs efforts de transmission des langues autochtones, y compris l'appui aux conseils des aînés et à la reconnaissance professionnelle;
- la collecte des connaissances des aînés, y compris le soutien à la publication des récits d'aînés et d'autre contenu (divers formats) en langue autochtone comme des documents imprimés, des livres audio et des balados;
- les mesures visant à régler les problèmes de bande passante et d'autres problèmes de communication en régions éloignées;
- la création et la promotion de ressources technologiques pour l'apprentissage des langues autochtones (jeux, applications et programmes, etc.);
- Se concentrer sur l'apprentissage des langues dans les salles de classe et travailler avec le gouvernement provincial sur le développement du programme d'études.
- l'établissement d'un office de la langue au Nunavik ainsi que d'écoles, de collèges et d'universités où les cours sont donnés en inuktitut seulement;
- la transcription d'enregistrements en langues autochtones;
- la formation et l'agrément des traducteurs et interprètes de l'inuktitut;
- l'amélioration du soutien aux étudiants qui se préparent à des études postsecondaires;
- les efforts circumpolaires visant à revitaliser les langues autochtones;
- l'embauche de personnel et les coûts de déplacement (particulièrement importants dans l'Arctique);
- la réalisation d'études initiales pour définir les priorités de financement.

De nombreux participants ont parlé de la nécessité de régler les problèmes liés aux taxes et à la pension qui touchent les aînés prenant part aux efforts de revitalisation des langues, de voir aux défis transfrontaliers internationaux liés à la reconnaissance de la nature unique de l'inuktitut comme langue circumpolaire, et de renforcer les liens entre locuteurs de l'inuktitut.

Processus de financement dirigé par des Autochtones

Les besoins de financement devraient être déterminés par les peuples, communautés et régions autochtones.

Le futur processus de financement devrait être plus simple et plus accessible que celui en place. Il devrait inclure des renseignements clairs et généraux sur les critères d'évaluation. Bon nombre de participants ont déclaré que les exigences actuelles relatives à la rédaction de propositions sont excessivement lourdes. Ils proposent qu'un soutien soit fourni aux rédacteurs de propositions ou que l'on prenne en considération la présentation de demandes de vive voix.

Les participants ont noté que les nouveaux comités d'examen autochtones ont aidé à améliorer le processus de financement. Ils ont aussi suggéré d'adopter, comme prochaine étape, une approche encore plus axée sur les régions. Les participants ont souvent fait référence aux précédentes études sur les langues autochtones faites au Nunavik ainsi qu'aux futurs besoins et ils ont proposé que le Canada négocie des ententes de financement avec le Nunavik selon les besoins connus.

Bénéficiaires du financement

Un des principaux messages : le financement devrait être directement distribué aux communautés autochtones, groupes et organismes sans but lucratif qui œuvrent à la revitalisation des langues autochtones plutôt qu'aux grandes entités ou aux gouvernements des provinces et territoires.

Description du financement

On a généralement convenu que le financement fourni pour revitaliser les langues autochtones devrait être stable, durable et à long terme. Certains participants ont proposé que les ententes durent au moins cinq ans. Parmi les mécanismes de financement suggérés : acheminement des fonds par l'intermédiaire d'accords de transfert financier; octroi des fonds à l'Inuit Tapiriit Kanatami qui les redistribuerait aux organisations régionales; octroi d'un financement global à la région du Nunavik pour permettre une souplesse et un contrôle régionaux.

Nation métisse

Souplesse

Les participants s'entendent pour dire que le modèle de financement devrait éviter d'utiliser une approche uniformisée et être assez souple pour inclure le large éventail d'activités que les communautés jugent nécessaires à la revitalisation des langues autochtones.

Diversité des approches

Les participants ont décrit des approches, des activités et des programmes à soutenir :

- les programmes communautaires efficaces en cours;
- l'élaboration d'évaluations linguistiques communautaires;
- le financement d'activités qui intègrent l'apprentissage des langues et des cultures ainsi que des rencontres de revitalisation de la langue;
- les activités d'archivage liées aux langues autochtones et la création d'une banque linguistique;
- les initiatives novatrices et la prise de risques;
- l'utilisation accrue de nouvelles technologies (applications mobiles, outils d'apprentissage en ligne, médias, etc.);
- le soutien et la mobilisation des aînés ainsi que des personnes qui parlent couramment une langue autochtone;
- les foyers de revitalisation linguistique;
- les programmes axés sur différents groupes dont les nouveaux locuteurs adultes, les parents, les familles, les écoles et les garderies;
- l'amélioration de la formation pour les enseignants et l'offre de plus de possibilités;

- une aide financière pour les aînés et les apprenants d'une langue autochtone qui participent à des programmes d'immersion intensifs comme des stages linguistiques;
- la mise en commun des ressources et la coordination de la création des ressources dans les divers établissements.

Processus dirigé par des Autochtones

Les participants sont d'avis que la Nation métisse devrait administrer le financement pour la revitalisation du michif et des autres langues parlées par les Métis.

Dans le cadre d'une approche de nation à nation, le nouveau modèle de financement devrait soutenir l'établissement d'un accord sur les langues avec la Nation métisse en plus de refléter un engagement à long terme.

Le processus de financement devrait être rapide et accessible. Il devrait offrir un financement adéquat, stable, prévisible et pluriannuel pour la revitalisation des langues autochtones.

Bénéficiaires du financement

Selon de nombreux participants aux consultations, les fonds devraient être versés directement aux communautés au lieu d'être distribués aux établissements et organismes provinciaux.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Souplesse

Les participants ont souvent mentionné que le financement devrait être aussi souple que possible pour soutenir un éventail d'initiatives et de besoins de façon à reconnaître les différentes populations et les différents styles d'apprentissage liés aux travaux sur les langues autochtones et aux exigences de l'apprentissage continu.

Diversité des approches

Les participants font remarquer que les langues des Autochtones sont inséparables de leur culture et qu'elles font partie du fondement de leur identité. Ils proposent une vaste gamme d'approches, d'activités et de programmes à soutenir dans le cadre du modèle de financement :

- l'établissement de partenariats avec les écoles, les conseils scolaires, les centres de la petite enfance, les services à l'enfance et à la famille et d'autres systèmes pour garantir que les enfants, y compris ceux pris en charge, ainsi que les personnes incarcérées puissent avoir accès à des services en langues autochtones;
- le recrutement d'enseignants et de locuteurs des langues autochtones, la rémunération adéquate de ces personnes et la délivrance de titres et de certificats;
- la création de ressources en langues autochtones (enregistrements, dictionnaires, contenu en ligne, etc.);
- la diffusion des langues autochtones, surtout dans le cadre d'émissions de radio autochtones;
- les programmes d'immersion complète, y compris en milieux urbains;
- l'apprentissage axé sur le territoire et les foyers de revitalisation linguistique;
- la participation des aînés et des jeunes à la revitalisation des langues autochtones;
- les coûts liés à l'infrastructure afin d'aider à la création de « centres » de langues autochtones en milieu urbain, lieux où les Autochtones pourront parler leurs langues ainsi que pratiquer leurs cultures et leurs traditions (chant, tambour, danse, roue de médecine, attrape-rêves, vannerie, etc.);
- le travail avec des jeunes, des parents et des adultes qui vivent en milieu urbain et apprennent des langues autochtones, ce qui comprend l'utilisation d'une approche d'enseignement des langues autochtones basée sur le traumatisme pour certains apprenants, notamment les survivants des pensionnats indiens;
- l'utilisation de ressources technologiques pour apprendre et enseigner les langues autochtones sans renoncer à l'importance d'une approche individuelle pour ce faire, dans un contexte relationnel;
- les efforts de modernisation des langues autochtones.

Les participants conviennent que la majeure partie du financement devrait servir à soutenir les efforts de revitalisation et de préservation des langues autochtones déployés sur le terrain plutôt que les démarches de recherche.

Processus de financement

Le processus de financement devrait éviter le financement axé sur les propositions. Il devrait être accessible, simple et rapide. En ce qui a trait à l'obligation de rendre compte, les participants sont d'avis que l'exigence liée aux évaluations annuelles devrait aller de pair avec un financement pluriannuel pour permettre de mesurer et présenter des résultats liés à la revitalisation des langues autochtones.

Les participants ont recommandé que Patrimoine canadien tire profit de l'expérience des autres ministères qui ont entrepris de passer des accords fiscaux à long terme avec les organisations autochtones représentant les populations qui vivent hors réserve. Ils indiquent aussi que Patrimoine canadien devrait élargir son bassin de participants aux discussions sur les processus de financement des langues autochtones.

Bénéficiaires du financement

Beaucoup de participants pensent que le financement devrait aller directement aux peuples, communautés et organismes autochtones qui pourront ensuite établir des partenariats avec de grands organismes, au besoin. Certaines personnes ont suggéré que les fonds soient acheminés par l'intermédiaire de mécanismes et d'organismes existants, comme l'Association nationale des centres d'amitié, qui feraient ensuite une redistribution locale.

Description du financement

Le processus de financement devrait permettre un financement de base adéquat et stable accordé par l'intermédiaire d'ententes de financement pluriannuelles (de trois à cinq ans, au minimum).

Définition et évaluation du succès

Premières Nations

Répercussions de langues autochtones saines sur le bien-être, l'identité et la fierté

Les langues autochtones sont liées à l'identité, aux capacités et à la santé. Lorsque l'on définit le succès, il est donc essentiel de ne pas oublier les aspects de la revitalisation des langues autochtones qui concernent la santé et le bien-être. Les Premières Nations ont été privées de leurs langues; la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones sont essentiels au rétablissement et à la promotion du bien-être.

Dans ce contexte, la réussite se mesurera notamment par la capacité des jeunes, parents et grands-parents à parler aisément, sans crainte ni honte, leurs langues autochtones, à comprendre ainsi qu'à valoriser leurs cultures et à être fiers de leur identité. Des langues autochtones saines aideront à la guérison des gens et de la terre et elles auront un effet positif sur les communautés.

Les communautés devront définir et évaluer le succès – elles seront responsables des résultats

Il ne sera pas toujours facile de mesurer le succès qui variera selon le groupe, la langue et la communauté.

Un message clair issu des conversations : les objectifs devraient être déterminés par les communautés et adaptés aux différentes réalités. Les communautés définiront et évalueront elles-mêmes le succès des efforts de revitalisation des langues autochtones, seront responsables du financement et devront rendre compte des résultats obtenus.

L'importance de données fiables

Les participants ont parlé de l'importance d'obtenir des données de qualité et de transmettre de l'information sur les efforts de revitalisation en cours, les modèles efficaces et les défis. Certaines personnes ont suggéré d'évaluer la réussite à l'aide de sondages coélaborés, et beaucoup de participants pensent que des données de base fiables seront nécessaires pour mesurer le succès.

Indicateurs quantitatifs du succès

L'augmentation du nombre de personnes, et surtout de jeunes, qui parlent couramment une langue et l'utilisent réellement dans toutes les sphères de leur vie (à la maison, à l'école et dans la communauté) a souvent été mentionnée comme indicateur de la réussite. L'amélioration du niveau de maîtrise des locuteurs (compréhension, compétence orale/écrite, maintien des acquis, etc.) est un autre indicateur. Certains participants ont souligné qu'il faudrait prioriser la fluidité verbale plus que la littérature.

Les autres indicateurs ont porté sur un large éventail de sujets :

- la tenue de cérémonies sans interprètes;
- l'augmentation de la présence et de la visibilité des langues autochtones dans toutes les sphères de la vie, y compris dans les espaces publics;
- la quantité de ressources imprimées/électroniques en langues autochtones, y compris les livres pour enfants, ainsi que leur disponibilité;
- la normalisation de l'orthographe;

- l'établissement d'un accès fiable aux langues autochtones et aux services dans ces langues ainsi que l'intégration des langues dans les communautés, le système d'éducation et d'autres institutions;
- l'augmentation de l'utilisation orale des langues autochtones dans les communautés;
- la durabilité ou le niveau de transmission intergénérationnel des langues autochtones;
- la valeur concrète et le mérite donnés aux langues autochtones dans le système d'éducation traditionnel (p. ex. crédits d'études secondaires);
- le droit des Autochtones à l'éducation dans leurs langues;
- l'association des langues autochtones à leurs communautés d'attache;
- l'élaboration d'un plan ou d'une stratégie linguistique pour chaque communauté de langue;
- l'établissement d'un processus collaboratif d'élaboration de politiques et de priorités pour les travaux sur les langues autochtones;
- l'octroi d'un financement pour l'éducation dans les langues autochtones équivalent à celui accordé pour l'éducation en français et en anglais;
- l'amélioration des résultats en santé/éducation et l'amélioration de la santé/du bien-être, en particulier chez les locuteurs silencieux;
- la revitalisation culturelle et le développement des communautés;
- les écoles de langues autochtones;
- la désignation de lieux par leur nom traditionnel;
- la création de solides réseaux de pairs entre les nations;
- l'augmentation de la transmission naturelle et multigénérationnelle du savoir;
- la stabilisation des langues menacées et l'éveil des langues éteintes;
- la hausse du nombre d'enseignants des langues autochtones.

Indicateurs qualitatifs du succès

Certains indicateurs qualitatifs plus difficiles à mesurer portent sur le bien-être et la fierté associés à des langues autochtones saines, par exemple la transmission aux enfants des connaissances sur leur histoire et de la fierté d'être Autochtone et de parler une langue autochtone. Les participants ont aussi discuté des répercussions positives de l'apprentissage d'une langue sur la vie des apprenants.

Le niveau de participation communautaire, le degré d'inclusion et les relations associés aux travaux de revitalisation des langues et cultures autochtones sont d'autres moyens d'évaluer le succès

Les participants ont parlé d'une augmentation générale au Canada de la sensibilisation aux langues autochtones ainsi que de l'acceptation et de la reconnaissance de leur valeur. Certaines personnes ont même affirmé qu'on devrait attribuer le statut de langue officielle aux premières langues du Canada. On a aussi parlé de la relation entre les communautés autochtones et le gouvernement, en particulier du renforcement de la confiance, de l'élaboration concertée de politiques, de l'harmonisation des activités et de l'adoption d'une véritable approche de nation à nation à l'égard des langues autochtones.

L'amélioration de la santé des langues autochtones, soit leur éveil et leur pleine vivification, serait un autre indicateur qualitatif. De plus, la compréhension, la valorisation et l'utilisation des visions du monde et des manières de savoir, d'être et de faire des Autochtones seraient perçues comme d'importants changements transformationnels.

Inuits

Répercussions de langues autochtones saines sur le bien-être, l'identité et la fierté

Les participants ont affirmé qu'une revitalisation fructueuse des langues autochtones mènerait à l'amélioration de la santé mentale et du bien-être, et que lorsque les Autochtones verront la valeur de leurs langues et en seront fiers ce sera un signe que les langues sont en santé.

L'importance de données fiables

De nombreux participants ont abordé l'importance de mettre sur pied des systèmes, des méthodes et des outils solides pour faire un suivi des données, évaluer et surveiller l'efficacité des efforts de revitalisation des langues autochtones et en mesurer le succès.

Indicateurs quantitatifs du succès

Les moyens concrets de mesurer le succès de la revitalisation des langues autochtones comprennent l'augmentation du nombre de personnes qui parlent couramment les langues ainsi que l'augmentation de l'utilisation des langues autochtones dans les maisons, les communautés, les écoles, les espaces commerciaux et les lieux de travail.

Les participants croient aussi que l'examen du statut des langues autochtones pourrait être une autre façon de mesurer le succès des travaux de revitalisation. On a abordé la reconnaissance officielle/le statut de toutes les langues autochtones, la reconnaissance fédérale de l'inuktitut comme langue officielle et la prestation, au Nunavut, de services en inuktitut au sein des systèmes de santé et de justice et dans des locaux commerciaux.

Indicateurs qualitatifs du succès

Pour certains participants, l'un des signes de succès en matière de revitalisation des langues autochtones serait une meilleure intégration de la culture dans la transmission de la langue, y compris dans le cadre d'écoles axées sur la culture et d'activités axées sur le territoire (comme la chasse) qui se déroulent dans un environnement d'immersion linguistique complet.

Les participants ont aussi dit qu'une meilleure connaissance, par tous les Canadiens, des cultures autochtones et des négociations de bonne foi sur les langues autochtones entre le Canada et les Inuits seraient un signe de succès.

Un dernier indicateur de succès de la revitalisation des langues autochtones a été mentionné, soit qu'aucune autre langue autochtone ne s'éteigne.

Nation métisse

Les communautés devront définir et évaluer le succès – elles seront responsables des résultats

Une approche uniformisée ne peut être utilisée pour définir et évaluer le succès de la revitalisation des langues autochtones. Ces activités relèvent des communautés.

Indicateurs quantitatifs du succès

Les participants ont parlé de l'augmentation du nombre de nouveaux locuteurs des langues autochtones, du nombre de locuteurs qui parlent couramment les langues et du nombre d'instructeurs qualifiés pour ces langues. La présence accrue du michif dans les ouvrages imprimés, les arts, les médias, les foyers et les communautés, soit dans le quotidien en général, est un autre indicateur du succès, tout

comme l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage pour les segments de la Nation métisse actuellement mal servis.

Indicateurs qualitatifs du succès

Dans le contexte de l'étude des liens entre la langue, la guérison, le bien-être et la culture, certains des moyens de mesurer le succès comprennent un enseignement de la langue en la rapprochant de la culture et une hausse de la fierté relative à la langue et à l'identité métisses.

Autres indicateurs du succès : sensibilisation accrue aux langues autochtones, augmentation de l'intérêt pour les langues autochtones, meilleure mobilisation communautaire et participation aux efforts de revitalisation des langues autochtones.

Les participants ont aussi souligné l'importance de reconnaître les réalisations et réussites des gens et organismes qui œuvrent à la revitalisation des langues autochtones.

Autochtones en milieu urbain et multidistinction

Beaucoup de temps pourrait être nécessaire pour obtenir les résultats voulus au chapitre de la revitalisation des langues autochtones comme il faudra déployer de grands efforts en amont afin d'embaucher et de former le personnel, de faire les recherches initiales ainsi que de susciter l'intérêt et d'obtenir la participation des communautés.

Indicateurs quantitatifs du succès

Les participants ont parlé de l'amélioration de la fluidité verbale ainsi que de la capacité des Autochtones de parler et de comprendre leurs langues. Ils ont aussi abordé le rétablissement d'une approche multigénérationnelle relativement aux langues autochtones. En outre, il y a eu des discussions sur l'utilisation accrue des langues autochtones dans les familles et les communautés, la tenue de plus de cérémonies en langues autochtones, et l'augmentation de l'utilisation des langues autochtones dans les systèmes scolaires.

Indicateurs qualitatifs du succès

Indicateurs qualitatifs découlant de cet échange : liens accrus avec les langues autochtones, y compris avec les sens et les enseignements qu'elles contiennent, chez les familles et les communautés; sentiment de fierté quant à l'identité et à la culture autochtone. Les participants ont aussi parlé d'une plus grande participation des communautés autochtones aux activités culturelles et linguistiques.

Comment évaluer le succès?

Les participants ont proposé l'élaboration et l'application d'un processus d'examen par les pairs pour évaluer le succès des initiatives et programmes de revitalisation des langues autochtone.

Principaux thèmes issus du portail de consultation en ligne

Généralités

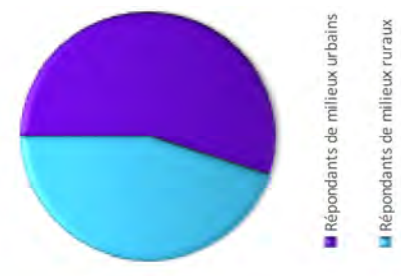
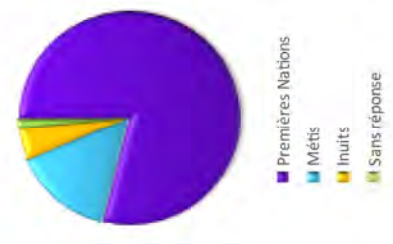
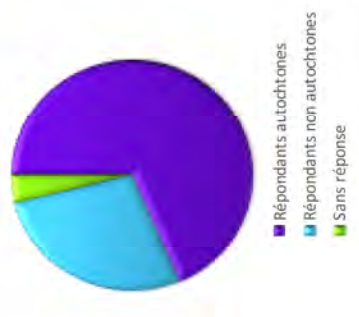
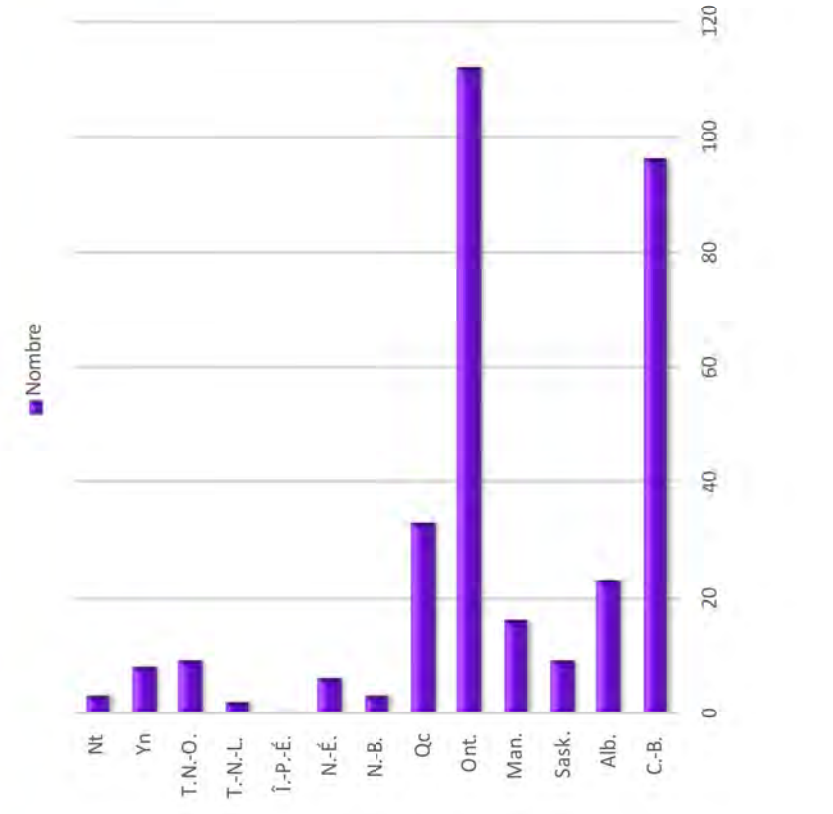
Le ministère du Patrimoine canadien a élaboré un questionnaire en ligne pour obtenir des commentaires sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones et le modèle de financement des langues autochtones. Deux versions similaires du questionnaire ont été affichées, l'une d'elles de mars à août 2020 et l'autre de septembre 2020 à janvier 2021. L'information de la section ci-dessous comprend les commentaires des répondants pour les deux versions du questionnaire.

En tout, 321 personnes ont rempli le questionnaire de mars 2020 à février 2021. Le schéma ci-dessous offre un aperçu des caractéristiques déclarées par les répondants.

Aperçu des caractéristiques déclarées par les répondants

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones : Sondage en ligne – caractéristiques des répondants

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones : sondage en ligne | caractéristiques des répondants



Mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* : sondage en ligne | Bureau du commissaire aux langues autochtones

Aperçu

TROIS PRINCIPALES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT PRENDRE POUR ASSURER LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES



Certains répondants ont exprimé des inquiétudes par rapport à la création du Bureau du commissaire aux langues autochtones et de la participation fédérale à la revitalisation des langues autochtones en général, notamment parce que les langues appartiennent aux Autochtones.

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones : sondage en ligne | financement des langues autochtones

Aperçu

DÉFIS LIÉS AUX QUESTIONS EN LIGNE

- Bon nombre des questions sur le modèle de financement étaient complexes et très larges, ce qui a souvent entraîné des réponses hors sujet.
- L'information, les opinions et les recommandations ont toutefois été notées et ajoutées aux résumés.



LES AÎNÉS ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES VEULENT PARTICIPER!

- Élément clé de la rétroaction sur le modèle de financement.
- Les communautés autochtones devraient créer leurs modèles de financement et recevoir les fonds directement.
- Les communautés et les aînés s'attendent à participer à l'attribution des fonds et à l'établissement des priorités de financement.



DÉFINIR ET ÉVALUER LE SUCCÈS

- Indicateurs de mesure du succès à court terme : nombre de locuteurs, d'enseignants et de traducteurs pour chaque langue, nombre d'apprenants ou d'étudiants pour une langue et les notes qu'ils obtiennent.
- Indicateurs de mesure du succès à long terme : hausse de l'utilisation des langues autochtones dans les communautés autochtones et la société en général.
- Les communautés autochtones et les chercheurs discuteront davantage des indicateurs avec les représentants du Bureau du commissaire aux langues autochtones.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DISTINCTIONS : COMMENT ATTRIBUER LES FONDS ET ÉTABLIR LES PRIORITÉS DE FINANCEMENT

- Tenir compte des coûts, de l'éloignement, des lieux, du nombre de locuteurs et des besoins liés à un projet.
- Donner la priorité aux initiatives qui comprennent des partenariats clés et des projets éducatifs existants.
- Recommandation d'un petit nombre de répondants : prioriser la création de ressources, les langues autochtones plus menacées et, inversement, celles qui sont plus utilisées.



APPROCHE FONDÉE SUR LES DISTINCTIONS : MÉTHODES DE FINANCEMENT ET ÉLÉMENTS À FINANCER

- Accent sur le financement pluriannuel.
- Trois principaux secteurs d'intervention pour le financement des langues autochtones : formation, enseignement et immersion.



COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE MODÈLE DE FINANCEMENT DES LANGUES AUTOCHTONES

- Création et application d'un système de classement.
- Le modèle de financement devrait être basé sur la population et la vitalité de langue.

Les réponses reçues sur la meilleure façon d'établir les priorités de financement pour les langues autochtones montrent une distinction claire entre la priorisation des langues les plus menacées et de celles utilisées par les populations plus importantes. Les langues autochtones en général appartiennent aux peuples autochtones. Beaucoup de commentateurs voulaient que le succès de la revitalisation des langues autochtones se traduise par l'intégration des langues à la vie quotidienne dans les communautés et par leur utilisation courante chez les jeunes en particulier.

Principaux thèmes issus des observations écrites

Introduction

Le ministère du Patrimoine canadien a reçu neuf observations écrites dans le cadre du processus de consultation de 2020-2021. Les observations ont été faites par divers groupes et organismes autochtones ainsi que par plusieurs individus. Cette section donne un aperçu des renseignements contenus dans les observations.

Bureau du commissaire aux langues autochtones

Structure et approches

Bon nombre des observations reçues ont souligné l'importance de l'adoption par le Bureau du commissaire aux langues autochtones d'une structure et d'une perspective régionales éclairées par les communautés. Il y avait des variations quant à la présentation des éléments, les propositions allant de la création de bureaux, secrétariats ou sous-comités régionaux à l'établissement d'une présence régionale, aussi inclusive que possible, qui reflète les formes de gouvernance autochtone locale et intègre les réseaux existants.

Il a souvent été dit que le Bureau doit respecter les structures de gouvernance autochtone et adopter un point de départ qui reconnaît que la langue, l'éducation et la culture relèvent des gouvernements autochtones. Un autre thème souvent lu dans les observations : le Bureau devrait reconnaître le caractère unique de chaque région et savoir comment bâtir des relations efficaces avec les gens qui s'y trouvent.

Certaines personnes étaient d'avis que les communautés seraient mieux soutenues par une organisation nationale de revitalisation des langues autochtones que par le Bureau. Ce dernier devrait adopter dès le début une approche verticale ascendante et descendante ainsi qu'une optique pangouvernementale pour ses travaux liés aux langues autochtones.

Communication en langues autochtones

Certains répondants ont fait part de leur opinion quant à l'importance de voir à ce que le Bureau puisse communiquer et transmettre de l'information ainsi que des ressources en langues autochtones.

Maintenir le cap sur les langues autochtones

Le Bureau doit mettre l'accent sur la revitalisation des langues autochtones et non sur d'autres fonctions comme la résolution de conflit.

Maintenir le cap sur les communautés

Le Bureau devra veiller à ce que l'expérience vécue par les peuples et communautés autochtones reste à l'avant-plan des discussions sur les langues autochtones. Voici des exemples de moyens concrets par lesquels le Bureau pourrait soutenir les efforts linguistiques des communautés autochtones :

- a) faciliter la collaboration entre les communautés (canadiennes ou étrangères) de même langue;
- b) créer du matériel et faciliter l'accès aux ressources et aux experts;
- c) aider les communautés à gérer leurs propres systèmes linguistiques;
- d) aider à l'amélioration des capacités et de l'infrastructure d'apprentissage;
- e) soutenir les aspects communautaires de la planification et du développement de la langue, y compris les évaluations linguistiques et l'utilisation stable de la langue.

Le financement accordé par le Bureau pour les projets communautaires de revitalisation des langues autochtones doit comprendre un volet pour les populations en milieu urbain.

Partenariats

En plus d'adopter une approche pangouvernementale, le Bureau du commissaire aux langues autochtones devrait veiller à ce que les communautés autochtones et les experts des langues autochtones participent de façon constante à ses travaux. Par exemple, le Bureau devrait collaborer étroitement avec les groupes autochtones et les provinces en vue d'harmoniser les politiques en matière d'éducation, d'inclure les droits liés aux langues autochtones aux codes provinciaux de droits de la personne et d'accroître l'utilisation des langues autochtones dans les espaces publics.

Transmission de l'information et consultation

Une des fonctions importantes du Bureau devrait être de créer des mécanismes pour l'échange d'idées, d'initiatives, de solutions et de pratiques exemplaires entre les communautés. Le Bureau devrait aussi consulter régulièrement les Autochtones, les gouvernements autochtones locaux et les experts pour s'assurer que tous ses travaux ont un effet aussi grand que possible et qu'ils profitent avant tout aux Autochtones.

Financement des langues autochtones

Selon certaines observations, le Bureau du commissaire aux langues autochtones ne devrait pas intervenir dans la distribution des fonds. Des répondants ont aussi indiqué plusieurs rôles de surveillance potentiels pour le Bureau comme : s'assurer que le processus de financement est juste et équitable; s'assurer que le financement est prévisible et souple; voir à ce que les fonds sont attribués par l'intermédiaire d'ententes de financement facilitantes.

Responsabilisation du gouvernement

La responsabilisation du gouvernement est un thème que nous avons souvent vu dans les observations écrites. Voici des exemples de mesures que pourrait prendre le Bureau pour assurer cette responsabilisation :

- mener proactivement des vérifications auprès d'institutions fédérales pour s'assurer qu'elles sont conformes à la *Loi sur les langues autochtones* et formuler des recommandations;
- s'assurer que le gouvernement fédéral donne suite aux priorités linguistiques visant les Autochtones en milieu urbain et qu'il mobilise ces personnes dans la prise de décisions liées aux politiques, à la planification des programmes et à l'exécution des activités;
- coordonner les activités avec les provinces pour voir à l'application en milieu urbain des droits liés aux langues autochtones, y compris les droits en matière d'éducation;
- collaborer avec le Canada sur la Décennie internationale des langues autochtones de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et fournir de la rétroaction sur les progrès et les politiques du Canada.

Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que le Bureau a le pouvoir accru de créer des obligations et des recommandations contraignantes pour le gouvernement fédéral. Certains répondants voient le commissaire comme un ombudsman qui doit faire des vérifications, produire des rapports, cibler les problèmes empêchant les Autochtones d'exercer pleinement leurs droits en matière de langues autochtones et agir comme médiateur pour régler les problèmes.

Recherche

Une grande partie des recommandations en matière de recherche portaient sur la vitalité des langues autochtones et sur la meilleure façon de l'évaluer. Quelques-unes des suggestions : utilisation de l'échelle élargie des ruptures intergénérationnelles, utilisation des données de recensement fondées sur les distinctions et amélioration des outils, méthodes et indicateurs existants.

Autres domaines de recherche proposés :

- durabilité et écologie des langues;
- liens entre les langues autochtones et les résultats relatifs à la culture, à la santé, à l'éducation ainsi qu'au bien-être;
- dynamique de la transmission, de l'enseignement et de l'utilisation des langues autochtones selon les générations, les familles et les communautés de résidence;
- pratiques exemplaires et développement des langues dans les communautés;
- rôle potentiel de la revitalisation des langues autochtones dans la réconciliation.

En plus de mener des études quantitatives, le Bureau devrait aussi utiliser diverses techniques de recherche qualitative (recherche ethnographique, sondages, questionnaires, entrevues avec des Autochtones et des personnes qui souhaitent apprendre les langues autochtones, etc.) pour déterminer les répercussions des activités et les secteurs où des améliorations pourraient être apportées.

Les répondants ont proposé que le Bureau crée un comité de travail, formé de représentants des gouvernements autochtones de toutes les régions, pour prendre des décisions fondées sur les besoins en recherche soulevés par les peuples autochtones et leurs représentants. Le Bureau devrait aussi respecter tous les principes et protocoles pour les recherches auxquelles participent des Autochtones ainsi qu'établir des partenariats avec des établissements postsecondaires et des établissements de recherche.

Dans un contexte pangouvernemental, les résultats des recherches peuvent aider à créer et à évaluer d'autres programmes gouvernementaux liés aux langues et cultures autochtones comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves.

Plans et priorités

Mettre sur pied le Bureau ainsi qu'établir et communiquer son mandat

Les répondants ont indiqué que le Bureau du commissaire aux langues autochtones devrait, dès le début, définir son rôle ainsi que son mandat et communiquer cette information à un vaste auditoire. Le rôle du Bureau ne doit pas nuire à l'autodétermination des Autochtones.

Le Bureau doit aussi déterminer sa structure, former une équipe dont les membres possèdent les connaissances et l'expertise souhaitées, et s'assurer que les communautés autochtones savent comment mobiliser les gens et communiquer avec les représentants. Certains répondants ont suggéré que tout le personnel du Bureau suive, de façon continue, de la formation sur les compétences culturelles, y compris les compétences liées aux questions qui concernent les Autochtones en milieu urbain.

Déterminer la vitalité de la langue

Selon plusieurs observations, les priorités initiales du Bureau devraient inclure l'établissement d'une bonne compréhension de la situation de chacune des langues autochtones, y compris les caractéristiques et la vitalité nationale des langues, les défis rattachés aux langues et les variations de leur condition d'une communauté à l'autre. Les données de base obtenues pour chacune des langues et des communautés (réserves, peuplements, milieux ruraux et milieux urbains) pourront ensuite guider les activités d'étalonnage, de planification, d'élaboration de politiques et d'évaluation.

Planification

Plusieurs observations ont fait référence à l'importance de planifier les travaux, et certaines personnes ont suggéré l'élaboration et la diffusion à grande échelle d'une stratégie nationale. À ce sujet, on a précisément proposé la création de plans adaptés, plutôt qu'uniformisés, qui tiennent compte de la complexité et du contexte local et qui reflètent également les besoins exprimés par les Autochtones et leurs représentants, notamment les besoins déterminés pour chacune des langues et des communautés. Les priorités de la planification devraient être le développement des langues dans les communautés et le soutien des solutions de revitalisation linguistique créées ou dirigées par des Autochtones. Après la mise en place d'une stratégie, des rapports d'étape annuels devraient être produits par le commissaire.

On a aussi suggéré la rédaction d'une stratégie nationale de communication ayant pour but de sensibiliser les communautés à la *Loi sur les langues autochtones*.

Selon l'un des répondants, une organisation nationale de revitalisation des langues autochtones serait mieux apte que le Bureau du commissaire aux langues autochtones à créer une stratégie nationale et des plans d'intervention régionaux.

Établissement de relations et de réseaux

L'une des premières choses que le Bureau devrait faire est d'établir des liens avec les gouvernements autochtones locaux. Ensuite, il devrait créer des mécanismes de consultation permanents et des comités de réseautage pour permettre la mise en commun du savoir, la collaboration et la poursuite de la mobilisation des Autochtones.

Sélection du commissaire et des directeurs

Qualités et capacités

Certains répondants ont affirmé que le commissaire devrait être une personne compréhensive et ouverte d'esprit qui comprend bien l'urgence d'agir relativement à la revitalisation des langues autochtones. La personne choisie devrait avoir de solides compétences en gestion ainsi que parler le français, l'anglais et une langue autochtone. Quant aux directeurs, on aimerait qu'ils maîtrisent assez bien une langue autochtone et aient un dévouement ainsi qu'une passion pour les questions dont ils devront s'occuper.

Pour ce qui est des autres qualités et compétences, les personnes nommées au Bureau devraient :

- être capables d'adopter une optique pancanadienne impartiale pour la question des langues autochtones;
- avoir de l'intégrité et de bonnes habiletés relationnelles en matière de communication ainsi que savoir favoriser le consensus, les partenariats et la collaboration;

- être capables de s'orienter dans les méandres du gouvernement et de négocier avec tous les ordres de gouvernement;
- posséder des compétences en leadership et de l'expérience de l'utilisation d'une perspective autochtone au sein d'une organisation linguistique dirigée par des Autochtones;
- avoir des liens personnels et professionnels avec la revitalisation des langues autochtones.

Connaissances

Les observations ont révélé que le commissaire et les directeurs devraient avoir une très bonne compréhension de la revitalisation des langues autochtones et de l'expérience pertinente dans ce domaine. Par exemple, ils devraient connaître l'histoire des langues autochtones, les défis connexes (au Canada et ailleurs) et la diversité des langues et communautés du Canada qui ont des histoires, des cultures, des identités et des priorités différentes.

Les personnes retenues devraient savoir comment fonctionnent le gouvernement fédéral et les structures de gouvernance autochtones. Elles devraient être renseignées sur les façons de faire occidentales et autochtones ainsi qu'avoir des connaissances sur la planification linguistique, l'établissement de consensus et les pratiques exemplaires du développement des langues dans les communautés, connaissances qui devraient avoir été acquises par l'intermédiaire d'une expérience vécue en communauté.

En ce qui a trait à la formation scolaire du commissaire et des directeurs, certains répondants ont affirmé qu'elle pouvait varier, mais qu'elle devait être liée à un domaine des sciences sociales. D'autres ont dit qu'avoir un certificat en études autochtones, en linguistique ou en résolution de conflit serait considéré comme un atout.

Représentation

Il était indiqué dans beaucoup d'observations que les personnes qui sont nommées aux postes de commissaire et de directeur doivent être des Autochtones ou, au minimum, être perçues par les communautés autochtones comme étant des experts des langues autochtones passionnés par les langues et dévoués à la cause.

On a reçu différentes recommandations sur la meilleure structure à adopter pour la représentation des Autochtones et pour le rôle du commissaire et des directeurs. Selon l'une des suggestions, il faudrait assurer une représentation fondée sur les distinctions; donc, les Premières Nations, les Inuits et les Métis seraient tous représentés par un directeur qui devrait aussi avoir une expertise en revitalisation des langues autochtones. Dans l'une des observations, on a proposé l'ajout d'un directeur à la structure fondée sur les distinctions de manière à représenter plus équitablement les Premières Nations qui ont une population de taille et un nombre de langues important.

On a aussi suggéré de baser la structure liée aux postes de directeur sur les compétences au lieu des distinctions. Par exemple, un des directeurs pourrait être spécialiste de la revitalisation des langues dans les communautés, un autre de l'immersion et un autre, des enjeux liés aux politiques linguistiques.

Processus de sélection

Les répondants ont recommandé la pleine transparence du processus d'embauche, y compris la participation de constituants autochtones de milieux urbains, et la sélection de candidats qui connaissent les besoins et les priorités des communautés autochtones urbaines.

Modèle de financement des langues autochtones

Vitalité des langues et capacité organisationnelle

Facteurs de financement : vitalité des langues et capacité organisationnelle

Dans bon nombre des observations, il a été suggéré que la vitalité des langues autochtones et la capacité organisationnelle sont d'importants aspects à considérer pour l'élaboration du modèle de financement des langues autochtones. Différentes idées sur la meilleure façon d'évaluer ces aspects ont été présentées.

Pour certains répondants, l'évaluation de la vitalité linguistique relève des gouvernements et communautés autochtones, et les résultats obtenus doivent influencer sur les prochaines étapes, les cibles et les stratégies relatives aux objectifs communautaires en matière de langues autochtones.

L'échelle de mesure de la vitalité devrait pouvoir s'appliquer à toutes les langues, peu importe leur état, y compris les langues « dormantes » et celles pour lesquelles il n'y a que des locuteurs de langue seconde. Elle doit permettre de déterminer la vitalité générale (nationale) de chacune des langues ainsi que les variations, d'une communauté à l'autre, dans la vitalité d'une langue donnée.

Possibilités de cadres d'évaluation pour mesurer la vitalité et déterminer des mesures à prendre : échelle des ruptures intergénérationnelles de Fishman; facteurs de vitalité et de disparition des langues de l'UNESCO; catégories de vitalité linguistique de l'Ethnologue; échelle élargie des ruptures intergénérationnelles.

D'après certaines des observations écrites, l'élaboration du modèle de financement devrait reposer sur les besoins justifiés des communautés plutôt que sur la vitalité des langues. Par exemple, la vitalité des langues autochtones est très faible dans de nombreux milieux urbains où les communautés souhaitent toutefois ardemment que les langues soient revitalisées et où le besoin de revitalisation est très grand.

De nombreux répondants ont souligné qu'il faudrait tenir compte de la capacité organisationnelle des communautés. Les outils pouvant aider à évaluer la capacité de gouvernance, de planification et d'exécution comprennent l'indice de bien-être des collectivités ainsi que d'autres mesures fondées sur les communautés ou les données du recensement. La capacité organisationnelle pourrait comprendre les éléments ci-dessous :

- la portée d'une organisation et sa légitimité selon la communauté;
- une approche de programmes holistique qui met les langues autochtones dans un contexte communautaire plus large et intègre l'apprentissage des langues aux programmes de garderie, aux programmes d'apprentissage préscolaires, aux programmes pour les jeunes, etc.;
- de solides partenariats avec tous les ordres de gouvernement et de bons réseaux;
- une grande capacité interne, y compris en matière de formation, de perfectionnement, de recherche et d'élaboration de politiques;
- des structures de gouvernance favorisant la participation des jeunes;
- la possibilité de vérifier l'atteinte des objectifs déterminés par les communautés.

Certains répondants étaient d'avis que la priorité devrait être accordée aux organismes capables de démontrer une grande capacité.

Autres critères à garder à l'esprit, en plus de la vitalité linguistique et de la capacité organisationnelle : utilisation durable de la langue, utilisation de pratiques exemplaires en matière de revitalisation des langues autochtones, et création d'occasions de collaboration, surtout entre les communautés de même langue.

Facteurs de financement : répartition équitable

De nombreuses observations contenaient des idées sur la manière d'assurer une distribution équitable du financement. Certains répondants ont indiqué que le modèle de financement devait tenir compte de la répartition régionale des langues, y compris les dialectes. D'autres pensent que baser un modèle uniquement sur le nombre de locuteurs est trop simpliste et qu'une plus grande flexibilité est nécessaire.

Tous les Autochtones, peu importe où ils vivent, ont le droit de recevoir du soutien et d'avoir accès à des programmes de formation et de maintien des acquis dans leurs langues. Un certain nombre de répondants ont souligné ce point, particulièrement en ce qui concerne les communautés autochtones urbaines et les jeunes autochtones vivant en milieu urbain, proposant parfois l'ajout au modèle de financement d'un volet urbain, au moins partiellement basé sur la population.

Dans le contexte des Premières Nations, on a suggéré de tenir compte des points ci-dessous dans l'élaboration de modèles de répartition du financement par langue : nombre de Premières Nations, nombre de communautés et de conseils tribaux pour une langue donnée, lieu de résidence des locuteurs, y compris les réserves, autres endroits, secteurs urbains et milieux ruraux.

Méthodes de financement et éléments à financer

Souplesse

Le financement doit être assez flexible pour soutenir les méthodes et processus qui sont établis par les communautés en vue d'atteindre leurs objectifs linguistiques à long terme dans différentes situations linguistiques, différents types d'intervention et divers contextes.

Initiatives

De très nombreuses démarches de revitalisation des langues autochtones qui devraient être financées ont été mentionnées dans les observations reçues, notamment :

- les activités axées sur les besoins linguistiques et le soutien de la contribution de différents groupes (survivants des pensionnats, gardiens des langues, autorités linguistiques, défenseurs des langues, responsables de la planification liée aux langues, enfants d'âge préscolaire, aînés, conférenciers, jeunes, familles, parents, apprenants adultes, enseignants, etc.);
- les activités communautaires de développement des langues, de planification pour l'utilisation durable des langues et de renforcement des capacités;
- les outils, innovations et infrastructures technologiques, y compris l'infrastructure de connectivité et d'accès;
- les foyers de revitalisation linguistique, les programmes qui aident à créer de nouveaux locuteurs, à augmenter la transmission intergénérationnelle des langues et à répondre au changement des tendances d'utilisation de la langue à la maison (de langue principale à

secondaire), les programmes d'immersion précoce, les programmes de langues, les programmes parascolaires et les programmes d'immersion en langue seconde;

- les évaluations régulières et les initiatives de recherche;
- les méthodes éprouvées comme la collecte de mots rapide (*Rapid Word Collection*);
- les projets de partenariat avec des communautés de même langue, des gardiens des langues, des défenseurs des langues, des conseils tribaux, des établissements d'enseignement, des services de garde d'enfants, des services de soutien à l'emploi, des centres d'amitié et d'autres organisations autochtones;
- une aide financière pour les apprenants des langues;
- les formations, les ressources et les possibilités d'enseignement des langues.

Selon des commentaires que nous avons lus, la priorité devrait être accordée aux travaux pratiques de revitalisation des langues même si des recherches et des activités de sensibilisation aux langues sont nécessaires.

Bénéficiaires du financement

Différents bénéficiaires du financement ont été proposés dans les observations. Certains répondants ont dit que les fonds devraient être principalement octroyés aux gouvernements autochtones et d'autres, que l'argent devrait directement aller à ceux qui font le travail, soit les organisations de langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits. D'autres encore, ont affirmé qu'il serait difficile pour ceux qui travaillent à la revitalisation des langues autochtones d'obtenir le soutien dont ils ont besoin si le financement est uniquement fondé sur les désignations politiques. On a vu des propositions de versement des fonds, par l'intermédiaire d'ententes pluriannuelles, à des organismes régionaux qui pourraient ensuite administrer les fonds pour leurs régions respectives.

Type de financement

Beaucoup d'observations préconisent que la majeure partie du financement soit un financement de base permanent, avec des montants de base établis ou, au moins, un financement pluriannuel accompagné d'un certain financement par projet disponible pour des initiatives ponctuelles. Le Canada devrait élaborer avec les organisations autochtones des exigences en matière de production de rapports.

Processus de financement

La prise de décisions concernant le financement de la revitalisation des langues autochtones devrait être dirigée par les Autochtones et tenir compte de la possibilité d'atteinte des objectifs selon les plans proposés. Les processus de demande et les exigences liées aux rapports ne devraient pas non plus être trop lourds; ils doivent être rapides et mieux soutenir ceux qui demandent un financement. Il devrait aussi y avoir un mécanisme permettant aux représentants des Autochtones en milieu urbain d'examiner les propositions de financement et des moyens d'encourager l'utilisation des langues autochtones dans le processus.

Succès

Le succès à court et à long terme tel qu'il est défini par les communautés

Il a été souligné dans un certain nombre d'observations que la définition et l'évaluation du succès de la revitalisation des langues autochtones doivent refléter une vision communautaire comme les buts fixés varieront d'une communauté à l'autre en fonction de la situation linguistique.

Les objectifs à court terme pourraient comprendre la hausse du nombre de locuteurs de langue seconde tandis que ceux à long terme, dans le contexte de l'augmentation de la transmission intergénérationnelle des langues, pourraient comprendre la hausse du nombre de locuteurs de langue première.

Communication des réussites

Dans de nombreuses observations, on a insisté sur l'importance de consigner et de communiquer les résultats et proposé différents moyens pour ce faire (rapports annuels, sites Web, balados, conférences, journaux, bulletins). Les répondants sont d'avis que le Bureau du commissaire aux langues autochtones pourrait avoir un rôle à jouer à cet effet, et ils ont suggéré la mise en commun d'un vaste éventail de perspectives sur les réussites, les pratiques exemplaires, les réalisations et les défis. Les perspectives devraient représenter : les communautés, les régions, les Autochtones vivant dans des réserves, des établissements, des régions éloignées, des milieux ruraux/urbains, les enseignants, les jeunes, les écoles, les familles, et les organismes autochtones (y compris les centres d'amitié). Les résultats devraient aussi être liés aux différentes langues et situations linguistiques, aux objectifs et aux stratégies utilisés, aux partenariats et aux collaborations.

Commentaires additionnels

Les observations ont mis l'accent sur le lien entre les langues autochtones et la terre, la culture, la spiritualité, le bien-être, la fierté et la gouvernance. Elles contenaient les idées générales suivantes sur le travail lié aux langues autochtones :

- les communautés doivent être au cœur des efforts de revitalisation des langues autochtones qui doivent être dirigés par des Autochtones;
- les provinces devraient être encouragées à soutenir les travaux sur les langues autochtones;
- toutes les langues et communautés autochtones, y compris celles en milieu urbain, et tous les détenteurs de droits issus de traités sont importants, méritent d'être soutenus et doivent participer à la mise en œuvre et à l'examen de la *Loi sur les langues autochtones*.

Pour ce qui est des consultations, il est préférable qu'elles soient locales au lieu de régionales. Certains répondants ont indiqué qu'il faut donner plus de préavis concernant les consultations et améliorer l'approche de nation à nation pour leur préparation. Quant à l'élaboration du modèle de financement des langues autochtones, le Canada devrait considérer la possibilité de discuter davantage avec les organismes non gouvernementaux qui ont de l'expérience en administration des fonds réservés aux communautés autochtones. Les répondants ont exprimé de sérieuses réserves sur l'autorisation qu'ont certains organismes de défense axés sur les distinctions de parler ou d'agir au nom de communautés qu'ils sont censés représenter. Pour la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, on a demandé au Canada de communiquer directement avec les détenteurs de droits et les gouvernements autochtones.

Prochaines étapes

Collaboration

Un même message se dégage des séances de consultation : une approche collaborative est nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention de continuer à collaborer étroitement avec le Comité directeur de mise en œuvre concertée et d'autres organisations autochtones représentatives pour assurer la mise en œuvre efficace de la Loi.

Cette démarche comprend un travail avec les Autochtones pour élaborer le modèle de financement des langues autochtones, rédiger des accords et des ententes en vertu de la *Loi sur les langues autochtones* et présenter la Décennie internationale des langues autochtones. La démarche inclura également de futurs travaux pour rédiger des règlements en vertu de la Loi, contribuer aux examens parlementaires et aux autres vérifications et mener d'autres consultations sur différents thèmes liés à la mise en œuvre. Enfin, les efforts en cours comprennent le renforcement des relations avec les gouvernements autochtones, les organisations représentatives, les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux afin d'assurer l'utilisation d'une approche globale et horizontale pour l'application de la Loi.

Bureau du commissaire aux langues autochtones

Les participants ont fourni de précieux commentaires sur les principales fonctions et responsabilités du Bureau du commissaire aux langues autochtones, sur ses priorités initiales et sur les qualités ainsi que les compétences souhaitables pour les personnes nommées au Bureau, ce qui a aidé à éclairer le processus de sélection.

C'est le Bureau du Conseil privé qui a dirigé le processus de sélection pour les postes de commissaire et de directeur, processus dans le cadre duquel un comité de sélection a ciblé et évalué des candidats hautement qualifiés. Le comité comportait des représentants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse de manière à : refléter la nature unique, la portée ainsi que le rôle du Bureau et des postes de commissaire et de directeur, à s'assurer que les intérêts des Autochtones étaient pris en compte dans le processus, et à voir à ce que les Autochtones aient un moyen de recommander directement des candidats. Les membres du comité de sélection avaient des origines, des expériences et des perspectives variées qui ont servi au processus.

Le 7 décembre 2020, le gouvernement du Canada a affiché un avis de possibilité de nomination dans le site Web des nominations par le gouverneur général en conseil. L'avis a été publié dans neuf langues autochtones différentes – inuktitut (nord de l'île de Baffin), michif-cri, michif-français, ojibwé de l'Ouest, cri des plaines, oji-cri, déné, innu et mi'kmaq. La date d'examen des demandes était le 25 janvier 2021.

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre une stratégie de diffusion de grande envergure pour trouver un commissaire et des directeurs. Il a commencé par tenir, à l'automne, des consultations afin d'annoncer les postes et d'encourager les personnes qualifiées à postuler. La stratégie fédérale a compris l'envoi précoce de courriels (et de rappels subséquents) à plus de 1 600 destinataires et diverses publications dans les médias sociaux pour informer les Autochtones et les organisations autochtones de l'affichage de l'avis de possibilité de nomination et pour inviter les destinataires à

partager l'avis dans leurs réseaux. La stratégie a aussi inclus des activités de diffusion dans les médias autochtones, y compris les journaux et les radios communautaires. L'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis ont aussi mené leurs propres activités de diffusion et de sensibilisation.

Le comité de sélection a examiné les candidatures afin de cibler des personnes hautement qualifiées ayant les connaissances, l'expérience, les caractéristiques et les compétences nécessaires pour exécuter avec intégrité les fonctions des postes de commissaire et de directeur du Bureau du commissaire aux langues autochtones ainsi que faire preuve de professionnalisme et d'une conduite éthique du plus haut niveau.

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention de fournir des sommaires des consultations ainsi que le présent rapport au commissaire et aux directeurs lorsqu'ils seront en poste pour éclairer, notamment, l'établissement des priorités pour le premier mandat du Bureau.

La création du Bureau du commissaire aux langues autochtones est un jalon concret dans la mise en œuvre de la Loi. Le processus de sélection est maintenant terminé et le gouvernement du Canada travaille à soutenir la mise en activité du Bureau, y compris l'embauche de trois directeurs, aussi rapidement que possible.

Modèle de financement des langues autochtones

Élaboration d'un modèle de financement des langues autochtones

Au cours des consultations, les Autochtones ont régulièrement souligné l'inadéquation des niveaux et modèles de financement actuels. En particulier, les participants ont déclaré que les processus et les mécanismes de financement ne permettent pas de gérer facilement la planification et la mise en œuvre de programmes ni de répondre aux besoins de renforcement des capacités, et qu'ils obligent les communautés à se faire concurrence. Les Autochtones ont mis en évidence que le financement destiné à soutenir les langues autochtones doit être accessible, permanent, cohérent et durable. En outre, les participants ont demandé que le financement soit suffisamment souple pour répondre à un large éventail de situations et de niveaux de vitalité linguistique et à ce qu'il corresponde aux divers objectifs et situations des peuples autochtones. Les discussions ont également mis l'accent sur la nécessité d'une plus grande autonomie des Autochtones, y compris un contrôle accru des Autochtones sur les décisions de financement et la définition des exigences en matière de rapports et d'indicateurs de succès.

En réponse à ces commentaires, le ministère du Patrimoine canadien travaille avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse à l'élaboration d'un modèle de financement des langues autochtones fondé sur les distinctions. Le modèle tiendra compte des éléments ci-dessous :

- la détermination de la portée et de la nature des programmes à transformer;
- la complémentarité des ententes conclues en vertu des articles 8 et 9 de la *Loi*;
- l'exhaustivité et la conformité avec les fonds fédéraux disponibles;
- les mécanismes de gouvernance, les méthodes d'exécution et les exigences en matière de capacité;
- l'établissement d'approches pour le financement de base et le financement continu, y compris les activités et les repères connexes pour optimiser les interventions;

- la détermination des principaux facteurs d'influence et des méthodes pour soutenir le financement des langues autochtones.

Approche transitoire pour le financement

Jusqu'à ce que le modèle de financement des langues autochtones soit terminé et prêt à être mis en œuvre, Patrimoine canadien adoptera une approche transitoire pour s'assurer que les fonds destinés aux programmes continuent d'être versés aux communautés et aux organisations autochtones, dans le but de soutenir les efforts de revitalisation des langues. L'approche, élaborée en partenariat avec le Comité directeur de mise en œuvre concertée, donne suite à certains des problèmes critiques ciblés par les Autochtones et permet de mieux positionner le financement pour en assurer la stabilité jusqu'à ce que le modèle de financement soit lancé.

Financement sur deux ans

L'une des caractéristiques de l'approche transitoire est de donner accès à un financement sur deux ans dans le cadre du Volet des langues autochtones du Programme des langues et cultures autochtones. L'appel de propositions de janvier 2021 offrait la possibilité de demander un financement d'un an (2021-2022) ou un financement sur deux ans (de 2021-2022 à 2022-2023).

Les partenaires autochtones ont régulièrement déclaré que le financement d'un an pour les langues autochtones allait à l'encontre des résultats escomptés. Le financement sur deux ans permet une planification stratégique, une continuité des activités et une diminution des interruptions liées aux efforts de revitalisation des langues, interruptions qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les résultats. Le financement sur deux ans pourrait également être plus propice au renforcement des capacités dans le domaine de la revitalisation des langues autochtones. Le ministère du Patrimoine canadien s'efforce de mettre en place un financement pour une plus longue période au cours des prochaines années.

Modalités modifiées

L'approche transitoire est aussi liée à de récentes modifications des modalités du Programme des langues et cultures autochtones. Les changements apportés aident à réduire le fardeau administratif imposé aux bénéficiaires de financement et favorisent la transition vers un plus grand contrôle du financement par les Autochtones, notamment par l'utilisation d'ententes de contribution fixes, l'augmentation du pouvoir en matière de subventions et l'offre d'un financement plus souple.

Comités d'examen autochtones

Une autre des caractéristiques de l'approche transitoire est qu'elle a mené à la création en 2020-2021 de comités d'examen autochtones fondés sur les distinctions pour accroître le contrôle des peuples autochtones sur les décisions de financement. Les comités, composés d'experts des langues autochtones de partout au pays, examinent les demandes reçues au titre du Volet des langues autochtones et formulent des recommandations de financement à l'intention du Ministère.

Décisions de financement en temps opportun

On mise présentement sur les gains d'efficacité des dernières années afin d'améliorer les échéanciers pour la prise de décisions. Par exemple, on planifie lancer à l'automne 2021 un appel de propositions

pour le cycle de financement de 2022-2023 afin de fournir des décisions de financement aussi rapidement que possible.

Priorités de financement

Les priorités de financement ciblées par les peuples autochtones pour l'appel de propositions de 2021-2022 reflètent les commentaires issus des consultations de 2020 et comprennent la priorisation des éléments ci-dessous :

- les organisations ou communautés autochtones qui reçoivent depuis longtemps du financement de Patrimoine canadien et offrent des services aux communautés autochtones;
- les activités d'apprentissage des langues qui appuient fortement la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones comme les programmes mentor-apprenti, les programmes d'immersion, les foyers de revitalisation linguistique et les plans linguistiques.

Les plans linguistiques peuvent aider les communautés à définir leurs objectifs et à déterminer la meilleure façon de les atteindre à l'aide de stratégies fondées sur des données probantes. Ils peuvent aussi être très utiles à la mobilisation des intervenants et au renforcement de la capacité des communautés autochtones d'entreprendre de nouvelles activités de revitalisation des langues.

Annnonce du budget de 2021

Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de 275 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la *Loi sur les langues autochtones*, en particulier les efforts des Autochtones pour se réapproprier, revitaliser, renforcer et maintenir les langues autochtones en tant que fondement de la culture, de l'identité et de l'appartenance.

Analyse des coûts

En plus du modèle de financement, des travaux sont également en cours afin d'analyser les coûts des niveaux de financement requis pour offrir un financement adéquat, durable et à long terme des langues autochtones.

Ententes en vertu de la *Loi sur les langues autochtones*

Le ministère du Patrimoine canadien travaille avec les Autochtones et d'autres partenaires en vue de conclure des ententes et des accords avec des organismes et des gouvernements autochtones, ou encore de conclure des ententes tripartites auxquelles participent également des gouvernements provinciaux ou territoriaux en vertu des articles 8 et 9 de la *Loi*. Les ententes appuieront l'offre de programmes et services en langues autochtones dans des domaines comme l'éducation, la santé et l'administration de la justice, amélioreront la coordination, l'efficacité et l'efficience des activités liées aux langues autochtones, ou aideront en général à faire avancer l'objet de la *Loi*.

Le ministère du Patrimoine canadien collaborera avec un éventail de partenaires autochtones afin d'étudier des possibilités de conclure des ententes ou des accords adaptés qui tiennent compte des circonstances et besoins uniques des groupes, communautés et peuples autochtones, et ce, tout en élaborant un cadre pour soutenir la préparation de ces ententes.

Autres activités de mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*

Symposium sur les langues autochtones : Miser sur les forces et les succès

Le ministère du Patrimoine canadien a collaboré avec le Comité directeur de mise en œuvre concertée pour concevoir et présenter *Miser sur les forces et les succès*, un symposium de cinq jours sur les langues autochtones qui a eu lieu du 25 au 29 janvier 2021. Le symposium a rassemblé environ 300 praticiens, experts et universitaires du Canada et d'ailleurs ainsi que des représentants des gouvernements autochtones, fédéral, provinciaux et territoriaux. Les participants ont mis en commun leurs connaissances, expériences et pratiques exemplaires en matière de réappropriation, de revitalisation, de renforcement et de maintien des langues autochtones.

Cette activité a aussi donné à Patrimoine canadien une autre occasion d'entendre une vaste gamme de points de vue sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, y compris des commentaires sur le modèle de financement des langues autochtones et sur la création du Bureau du commissaire aux langues autochtones, ce qui a complété les consultations de 2020-2021. Les participants au symposium ont également échangé des idées sur les préparatifs entourant la Décennie internationale des langues autochtones. Un rapport définitif sur le symposium est en cours de rédaction et sera publié au printemps ou à l'été 2021.

Décennie internationale des langues autochtones – Nations Unies

Le 18 décembre 2019, à la fin de l'Année internationale des langues autochtones de 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution pour faire de 2022 à 2032 la Décennie internationale des langues autochtones. La Décennie vise à attirer l'attention sur la disparition inquiétante des langues autochtones et le besoin urgent de préserver, revitaliser et promouvoir les langues à l'échelle nationale et internationale. Ces buts correspondent à l'objectif de la *Loi sur les langues autochtones*. Les peuples autochtones du Canada participent activement à la planification de la Décennie avec des représentants fédéraux.

La Décennie internationale des langues autochtones est une occasion unique pour le Canada de démontrer son engagement résolu à l'égard de la revitalisation des langues autochtones et, de façon plus générale, envers l'atteinte de meilleurs résultats pour les Autochtones. La structure de gouvernance internationale mise sur pied par l'UNESCO pour organiser et présenter la Décennie, soit le Groupe de travail mondial pour une Décennie d'action pour les langues autochtones, compte des représentants autochtones du Canada, choisis en fonction des distinctions, ainsi que des représentants du gouvernement fédéral. Le ministère du Patrimoine canadien collaborera étroitement avec les peuples autochtones, y compris les membres du Comité directeur de mise en œuvre concertée, et d'autres partenaires fédéraux afin de produire un plan d'action pour la Décennie internationale des langues autochtones.

Annexe A: exemple d'ordre du jour pour les consultations

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones

Consultations virtuelles

Le 24 novembre 2020

De 10 h à 14 h (heure régionale)

De midi à 16 h (heure normale de l'Est)

- En plus de participer à la séance de consultation virtuelle, vous pouvez aussi fournir en ligne des commentaires sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*. Le [portail de consultation en ligne](#) est accessible et vous y trouverez les questions dont nous allons discuter aujourd'hui. Vous pouvez aussi soumettre des observations écrites, si vous le préférez.
- Si vous ne connaissez pas bien la *Loi*, veuillez consulter le [site Web Loi sur les langues autochtones](#).
- Pour mieux vous préparer pour la consultation, veuillez lire le **Guide pour les consultations sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones et le modèle de financement des langues autochtones** (document en pièce jointe du courriel d'invitation).

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones – Ordre du jour des consultations virtuelles

Heure	Point	Responsable	Description
Présentations			
10 h	Prière d'ouverture	Président : grand chef Aîné	Accueil des participants et présentation de l'aîné Mot de bienvenue par l'aîné
10 h 5	Présentations	Président : grand chef	Mot d'ouverture Présentation des participants
10 h 10	Mot de bienvenue	L'honorable Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien	Mot d'ouverture
10 h 15	Discussion avec le ministre du Patrimoine canadien	Président : grand chef	Les participants sont invités à faire part au ministre de points importants sur : • le Bureau du commissaire aux langues autochtones; • le modèle de financement;

			- la mise en œuvre de la <i>Loi sur les langues autochtones</i>; - d'autres considérations clés liées aux langues autochtones.
11 h	Fin de la séance d'ouverture	Président : grand chef	Départ du ministre du Patrimoine canadien Début de la séance technique après la pause de 10 minutes
11 h - 11 h 10	Pause		

Discussion technique 1 : Bureau du commissaire aux langues autochtones – nomination du commissaire et des directeurs

En vue de la nomination d'un commissaire aux langues autochtones et d'un maximum de trois directeurs, la présente discussion vise à nous aider à comprendre ce que le Bureau du commissaire peut faire pour répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse en matière de réappropriation, de revitalisation, de renforcement et de maintien des langues autochtones.

Heure	Point	Responsable	Description	
11 h 10	Mise en contexte	Directeur général des langues autochtones, Patrimoine canadien	Aperçu du Bureau du commissaire aux langues autochtones et de la nomination du commissaire et des directeurs des langues autochtones.	
11 h 15	Rôles et responsabilités	Participants	Questions : - Comment le Bureau du commissaire peut-il le mieux aider les populations autochtones à se réapproprier leurs langues, à les revitaliser, à les maintenir et à les renforcer? - Quels types de recherches le Bureau du commissaire devrait-il entreprendre ou soutenir?	Contexte : Pour plus d'information sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones, voir : - page 11 du Guide pour les consultations. Pour plus d'information sur les principales responsabilités du commissaire et d'un maximum de trois directeurs, voir : - page 27 du Guide pour les consultations.
11 h 35	Plans et priorités	Participants	Questions : À votre avis, à quoi ressemblerait une première année réussie pour le nouveau	Contexte : Pour plus d'information sur le Bureau du commissaire aux langues autochtones, voir : page 11 du Guide pour les consultations.

			commissaire et les nouveaux directeurs? • Quelles devraient être leurs priorités à court terme? Que devraient être les considérations initiales du commissaire relativement aux Premières Nations autonomes?	
11 h 55	Choix du commissaire et des directeurs	Participants	Questions : • Quelles sont, selon vous, les qualités que devraient avoir le commissaire et les directeurs? • Comment le Bureau du commissaire peut-il le mieux représenter les intérêts des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse?	Considérations : • Études? • Perfectionnement professionnel? • Degré d'expérience en gestion? • Maîtrise d'une langue autochtone, de l'anglais, du français? • Formations ou études requises pour la fonction de résolution de conflit? Contexte : Pour obtenir plus d'information sur le processus de nomination du commissaire et d'un maximum de trois directeurs, voir : • page 31 du Guide pour les consultations.
12 h 15	Pause	Tous	Pause de 30 minutes	

Discussion technique 2 : Modèle de financement des langues autochtones

La discussion vise à nous aider à comprendre comment le modèle de financement des langues autochtones pourrait répondre de façon optimale aux besoins des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse en matière de réappropriation, de revitalisation, de renforcement et de maintien des langues autochtones.

Heure	Point	Responsable	Description, questions et considérations
12 h 45	Établissement du contexte	Directeur général des langues autochtones, Patrimoine canadien	Aperçu du modèle de financement des langues autochtones

12 h 50	Modèle de financement des langues autochtones	Participants	Question : • Que pensez-vous d'axer le modèle sur les éléments suivants : ○ vitalité de la langue; ○ capacité de gouvernance, de planification et d'exécution?	Considérations : • Que pensez-vous des différents points des échelles de la vitalité de la langue ainsi que de la capacité de gouvernance, de planification et de prestation? • Quels mécanismes de financement devraient être mis en place aux différents points des échelles? • Échéanciers, besoins en financement, circonstances particulières, etc. Contexte : Pour obtenir plus d'information sur le modèle de financement, voir : • page 18 du Guide pour les consultations; • page 34 du Guide pour les consultations.
13 h 5	Modèle de financement des langues autochtones	Participants	Question : • Qu'est-ce qui devrait être financé et de quelle manière?	Considérations : • Les types de bénéficiaires (p. ex. les communautés autochtones, les organisations autochtones, les autres organismes autochtones), les différents rôles qu'ils jouent et le soutien dont ils ont besoin. • Comment les Premières Nations autonomes définissent-elles leurs propres besoins de financement? • Les facteurs qui déterminent le financement pendant une période déterminée (financement ponctuel ou pluriannuel) ou de manière permanente. • Quels sont les besoins de financement qui ne sont pas comblés? P. ex. y a-t-il certains types de

				programmes qui sont nécessaires, mais qui ne sont pas financés?
13 h 20	Modèle de financement des langues autochtones	Participants	Question : • Comment le financement devrait-il être alloué et selon quelles priorités?	Considérations : • Quels sont les facteurs à prendre en compte – p. ex. la répartition régionale, le nombre d'habitants, la vitalité linguistique, etc.? • Quelles sont les considérations à prendre en compte pour la projection des coûts et l'élaboration de formules de calcul pour les montants de financement? • Les niveaux de financement sont-ils inadéquats pour certains types de programmes financés? • Quelles sont, selon vous, les priorités de financement?
13 h 35	Modèle de financement des langues autochtones	Participants	Question : • Quelle est la meilleure façon de définir et de mesurer le succès?	Considérations : • Comment définiriez-vous le succès à court et à long terme? • Comment les résultats devraient-ils être évalués, et communiqués?
13 h 50	Résumé des prochaines étapes	Directeur général des langues autochtones, Patrimoine canadien	Mot de la fin	
13 h 55	Mot de la fin	Président : grand chef Aîné	Mot de la fin Prière de clôture	

14 h	Fin de la séance technique
------	----------------------------

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Droit d'accès aux documents.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Restrictions.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, c. A-2.1)

Secret professionnel.

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Divulgence de renseignements confidentiels.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Devoir du tribunal.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Prohibition.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Accès non autorisé.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Secret industriel d'un tiers.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Documents inaccessibles.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Documents inaccessibles.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Texte législatif ou réglementaire.

36. Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date.

Analyses.

Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

1982, c. 30, a. 36; 1982, c. 62, a. 143

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Avis ou recommandations d'un membre.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Avis ou recommandation d'un consultant.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Analyse.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Renseignements confidentiels.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Renseignements nominatifs.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).